

Mieux se concerter

dans la MRC Les Moulins

COFFRE À OUTILS

Avec la participation de :

**Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie**

Québec 

Mentions et remerciements

Coordination, recherche et rédaction :

Nathalie Côté et Vicky St-Pierre

Validation de l'information :

Un merci spécial pour leur participation à la validation du coffre à outils, pour leurs idées et leurs commentaires :

Denis Bourque

Robert Lagrange

Johanne St-Denis

Membres du Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins

Membres du Comité de personnes ressources

Conception graphique :

Kiwigraphik

Révision linguistique :

Huguette Beaudoin-Côté

Linda Gouin

Ginette Potvin

Distribution

Organisme fiduciaire de la démarche *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins*

Centre d'action bénévole des Moulins

298, rue Joseph-Guay

Terrebonne (Québec) J6W 4S3

Courriel : concertationlesmoulins@gmail.com

Le document est disponible sur le site internet de la démarche *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* : www.concertationlesmoulins.com.

Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins – coffre à outils est un projet collectif rendu possible grâce à la contribution de nombreux partenaires de la communauté moulinoise et au soutien financier du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

ISBN 978-2-9813883-0-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-9813883-1-5 (version PDF)

ISBN 978-2-9813883-2-2 (version Cédérom)

ISBN 978-2-9813883-3-9 (version clé USB)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Veillez citer ce document de la manière suivante :

CÔTÉ, N. et V. ST-PIERRE (2013). *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins – Coffre à outils*.

Document réalisé dans le cadre de la démarche *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins*. Terrebonne.

Le Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins

Le Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins a pour mission de soutenir les pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins. Il travaille sur les trois cibles suivantes : les individus et les organisations, les lieux de concertation et les lieux de concertation entre eux.

Les membres de ce Comité sont :

- Louise Auger, directrice du Centre d'action bénévole des Moulins
- Chantale Benjamin, directrice du Centre de la Petite Enfance La Pirouline
- Chantale Cayer, conseillère en entrepreneuriat autonome et collectif au Centre local de développement économique des Moulins
- Chantal Filion, directrice du Service culture et vie communautaire de la Ville de Mascouche
- Annie Grignon-Labine, directrice adjointe des Services éducatifs particuliers et complémentaires de la Commission scolaire des Affluents
- Élixa-Ann Sourdif, coordonnatrice de la Coopérative de solidarité Le Chez-Nous du Communautaire des Moulins
- Stéphan Turcotte, directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire de la Ville de Terrebonne
- Julie Vaillancourt, directrice des programmes et services Enfance-Jeunesse-Famille du CSSS du Sud de Lanaudière

Le Comité de personnes ressources

Le Comité de personnes ressources a comme rôle de transmettre au Comité Concertation Vigie et Liaison des éléments de connaissance et d'analyse de la concertation développés à partir d'une expérience « terrain » ainsi que de créer et d'expérimenter de nouveaux outils afin de maximiser les services offerts.

Les membres de ce Comité sont :

- Nathalie Côté, organisatrice communautaire au CSSS du Sud de Lanaudière
- Mélanie Drapeau, régisseuse au Service du soutien à la vie associative de la Ville de Terrebonne
- Stéphanie Fournier, organisatrice communautaire au CSSS du Sud de Lanaudière
- Robert Lagrange, organisateur communautaire au CSSS du Sud de Lanaudière
- Yves Leclerc, organisateur communautaire au CSSS du Sud de Lanaudière
- Jean-François Lévesque, chef au Service du soutien à la vie associative de la Ville de Terrebonne
- Pierre-Hugues Majeau, régisseur au Service culture et vie communautaire de la Ville de Mascouche
- Patrick Malboeuf, organisateur communautaire au CSSS du Sud de Lanaudière
- Nicole Meunier, régisseuse au Service du soutien à la vie associative de la Ville de Terrebonne

Table des matières

COFFRE À OUTILS

Introduction	I
• D'où vient ce coffre à outils ?	II
• À qui s'adresse ce coffre à outils?	II
• Quels sont les objectifs de ce coffre à outils?	II
• Comment utiliser ce coffre à outils?	III
• Symboles que vous allez rencontrer	III
• Liste des acronymes	IV
• Glossaire	V

Fascicule 1 - Concertation 101 dans la MRC Les Moulins

- Qu'est-ce que la concertation?
- Pourquoi se concerter?
- Les bénéfices et les exigences de la concertation
- Des éléments pour mieux comprendre la concertation

Fascicule 2 – Pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins

- Repères historiques pour mieux comprendre la concertation
- Ce qui caractérise la concertation
- Le modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation

Fascicule 3 – Recueil des lieux de concertation dans la MRC Les Moulins

- Critères utilisés pour répertorier les lieux de concertation
- Présentation des lieux de concertation selon le domaine d'activités
- Les informations disponibles sur les lieux de concertation
- Liste des concertations selon le domaine d'activités
- Fiches descriptives des lieux de concertation

Fascicule 4 – Outils de concertation pour les individus et les organisations

- Définir les besoins, les attentes et les ressources de notre organisation à l'égard de la concertation
- Choisir les lieux de concertation
- Déléguer des représentants de notre organisation dans les lieux de concertation
- Établir des mécanismes de suivi de la participation et de partage de l'information à l'intérieur de notre organisation
- Les connaissances de base et les attitudes favorables à la concertation
- Évaluer la participation de notre organisation à la concertation

Fascicule 5 – Outils pour les lieux de concertation

- Définir la mission, les orientations et les buts poursuivis par notre lieu de concertation
- Établir la composition de notre lieu de concertation
- Établir le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation
- Élaborer les objectifs et planifier les activités de notre lieu de concertation
- Évaluer notre lieu de concertation

Introduction

La concertation : une pratique de plus en plus présente

Depuis quelques années, nous vivons dans une culture de concertation et de partenariat. L'idée que les organismes communautaires et les établissements publics d'un territoire travaillent et collaborent ensemble n'est pas nouvelle. Cependant, ce qui a changé depuis quelques décennies, c'est d'abord l'adoption de politiques gouvernementales qui font de plus en plus appel aux communautés locales. On peut penser ici à la désinstitutionnalisation, au virage ambulatoire ou encore au virage communautaire. Plus récemment, depuis les années 2000, on observe un recours plus fréquent à la concertation ainsi que la participation de nouveaux partenaires. En fait, la pratique de la concertation est devenue une caractéristique du fonctionnement actuel des communautés. Ces communautés peuvent faire référence autant à des groupes spécifiques de la population (jeunes, personnes âgées, etc.), à des thématiques ou des problèmes particuliers (santé mentale, pauvreté, logement, etc.) qu'à des territoires précis (quartiers, municipalités, MRC, etc.).

La concertation : un outil de développement des communautés

Le développement des communautés est « (...) un processus de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local, visant l'amélioration des conditions de vie sur la plan physique, social et économique ». (INSPQ, 2002). Le développement des communautés est déterminé par un ensemble de facteurs sociaux. Il interpelle les organisations locales. La concertation apparaît donc comme un outil pertinent de développement. Cependant, malgré la popularité grandissante de la concertation, « sur le terrain », les organisations locales ne disposent pas toujours des outils et des ressources nécessaires pour bien se concerter et répondre aux besoins de la population.

Le présent coffre à outils, composé de cinq fascicules, fournit des informations et propose des outils aux personnes et aux organisations intéressées par la concertation.

D'où vient ce coffre à outils ?

La MRC Les Moulins : une communauté préoccupée par sa façon de se concerter

En 2007, des intervenants de différentes organisations de la MRC Les Moulins ont confirmé la place grandissante prise par la concertation. Ces intervenants ont observé les impacts positifs et négatifs de la concertation sur leur travail de tous les jours. À cette occasion, le territoire a également été un sujet de discussion. En effet, la concertation est un outil intéressant qui prend tout son sens en regard du territoire où elle est vécue. Pour mieux se concerter, il semblait donc nécessaire de comprendre la concertation telle qu'elle était perçue et pratiquée dans la MRC Les Moulins. Ce travail collectif a été à l'origine de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Cette démarche a d'abord permis de dresser un portrait de la concertation sur le territoire. Ce portrait est présenté dans la Recherche participative sur les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins (Côté, St-Louis et Bourque, 2010). Par la suite, des moyens ont été identifiés pour mieux se concerter. Finalement, des outils pour les individus, les organisations, les lieux de concertation et le territoire ont été développés.

À qui s'adresse ce coffre à outils?

Ce coffre à outils a été réalisé à partir des résultats du portrait sur les pratiques de concertation de la MRC Les Moulins et des suggestions et commentaires des participants aux activités rassembleuses sur les pratiques de concertation. Ce coffre à outils s'appuie donc sur les caractéristiques spécifiques de ce territoire. Il peut cependant être adapté et utilisé sur d'autres territoires.

Plus particulièrement, ce coffre à outils s'adresse :

- Aux individus et aux organisations qui sont interpellés par la concertation et qui souhaitent acquérir des connaissances de base.
- Aux individus et aux organisations qui participent à la concertation et qui souhaitent améliorer leurs façons de faire.
- Aux lieux de concertation qui souhaitent avoir des outils pour soutenir leur fonctionnement.

Quels sont les objectifs de ce coffre à outils?

- Donner des informations de base sur la concertation.
- Proposer un vocabulaire commun aux individus et aux organisations de la MRC Les Moulins qui participent à la concertation.
- Proposer des outils aux individus et aux organisations afin de faciliter leur participation à la concertation.
- Proposer des outils aux lieux de concertation afin de soutenir leur fonctionnement.

Comment utiliser ce coffre à outils?

Le coffre à outils qui vous est présenté a été conçu comme un outil de référence. En fonction de vos connaissances actuelles, de vos intérêts et de votre expérience de la concertation, certains fascicules seront plus pertinents pour vous.

Vous êtes libres de débiter votre consultation du coffre à outils là où vous le souhaitez et de vous déplacer à votre guise à travers les fascicules.

Le coffre à outils comporte cinq fascicules distincts :

- **Fascicule 1** : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins, en mauve, offre des informations et des notions de base sur la concertation.
- **Fascicule 2** : Pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins, en bleu, présente des repères historiques et décrit le modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation en expérimentation sur le territoire.
- **Fascicule 3** : Recueil des lieux de concertation, en jaune, présente une description de chaque lieu de concertation du territoire de la MRC Les Moulins.
- **Fascicule 4** : Outils de concertation pour les individus et les organisations, en vert, propose des outils pour soutenir la participation des individus et des organisations dans la concertation.
- **Fascicule 5** : Outils pour les lieux de concertation, en rouge, propose des outils pour soutenir le fonctionnement des lieux de concertation.

Symboles que vous allez rencontrer



Des questions qui se posent

Ces sections présentent au lecteur une situation qui soulève des questions sur la concertation. Ces mises en situation permettent d'introduire la section et de situer l'information et les questionnements à partir d'illustrations concrètes.



Autres réponses à vos questions

Ces sections renvoient à d'autres sections du coffre à outils où se retrouvent des réponses supplémentaires aux questions soulevées.

Liste des acronymes

CLDEM	Centre local de développement économique des Moulins
CHSLD	Centre d'hébergement de soins de longue durée
CLSC	Centre local de services communautaires
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CPE	Centre de la petite enfance
CPSLM	Comité Persévérance Scolaire Les Moulins
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus(es)
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSSSL	Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
PARSIS	Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale
PCNP	Programme canadien de nutrition prénatale
SIPPE	Services intégrés en périnatalité et la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité
TOCAM	Table des organismes communautaires autonomes Les Moulins
TPDSL	Table des partenaires en développement social de Lanaudière
TROCL	Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière

Glossaire

Action concertée : Des organisations travaillent ensemble afin de réaliser des actions concrètes et définies. (Bourque, 2008)

Communauté : « Un système social structuré qui regroupe des personnes vivant à l'intérieur d'un espace géographique précis (ville, village, quartier...) qui ont une interaction sociale et partagent certaines valeurs communes ainsi que des liens psychologiques entre elles et avec le lieu qu'elles habitent, démontrant ainsi une certaine conscience de leur identité en tant que communauté. (Christenson et col., 1989 in INSPQ, 2002). Le terme communauté peut également être utilisé pour faire référence à des groupes précis de la population (jeunes, personnes âgées ...), à des thématiques ou des problèmes particuliers (santé mentale, pauvreté, logement...) ou à des territoires précis.

Concertation : Des organisations mettent en commun leurs efforts dans le but de développer une compréhension partagée d'une problématique ou de la situation d'une population donnée et de convenir de réponses collectives à des problèmes vécus sur le territoire. (Bourque, 2008)

Développement des communautés : « (...) processus de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local, visant l'amélioration des conditions de vie sur le plan physique, social et économique. » (INSPQ, 2002)

Domaine d'activités d'une concertation : Thématique, problématique ou population autour de laquelle est constitué un lieu de concertation.

Gouvernance : Ensemble des moyens que l'on se donne pour bien fonctionner.


Gouvernance territoriale des pratiques de concertation : Mécanismes et modalités mis en place par les individus et les organisations afin de mieux se concerter sur un territoire donné.

Initiateur d'une concertation : Organisation ou groupe d'organisations à l'origine de la mise sur pied d'un lieu de concertation.

Organisation : Terme générique utilisé pour désigner les organismes et les établissements.

Représentant d'une organisation : Individu qui représente un organisme ou un établissement dans le cadre de sa participation à la concertation.

Réseau : Terme utilisé pour identifier la provenance d'une organisation (organisme communautaire, milieu institutionnel, élu, secteur privé).



Réseau local de services : Ensemble des différentes personnes et organisations offrant des services de santé et des services sociaux à la population d'un territoire et qui partagent collectivement une responsabilité envers cette population. (Ministère de la santé et des services sociaux du Québec)

Secteur : Terme utilisé pour désigner les différents champs d'intervention tels que la santé et les services sociaux, l'éducation, le logement, l'emploi.

Réseautage : Des organisations développent des relations entre elles dans le but de mieux connaître et mieux utiliser les ressources disponibles dans la communauté.

MIEUX SE CONCERTER DANS LA MRC DES MOULINS

FASCICULE 1

CONCERTATION 101

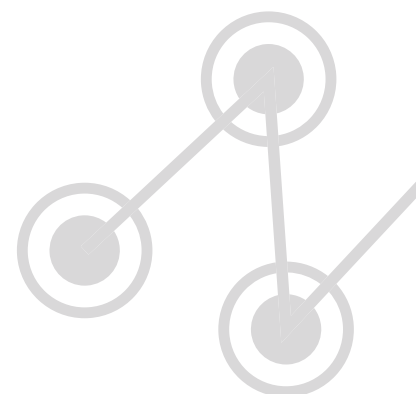
dans la MRC Les Moulins

CONCERTATION 101

DANS LA MRC LES MOULINS

Introduction

1. Qu'est-ce que la concertation?	3
• Les types de liens entre les organisations	
• Les types de concertation	
2. Pourquoi se concerter?.	8
• La concertation : une pratique qui caractérise les communautés	
• La concertation : une pratique qui donne des résultats	
• La concertation : une pratique populaire parfois victime de son succès	
3. Les bénéfices et les exigences de la concertation	12
• Les bénéfices de la concertation pour les organisations	
• Les exigences de la concertation pour les organisations	
4. Des éléments pour comprendre la concertation dans la MRC Les Moulins .	15
• Le territoire	
• Les initiateurs de la concertation	
• Les participants à la concertation	
• Les domaines d'activités des lieux de concertation	
• Les types d'activités réalisés par les lieux de concertation	
En conclusion et pour aller plus loin.	28
Bibliographie.	29



Introduction

Depuis quelques années, nous vivons dans une culture de concertation et de partenariat. L'idée que les organismes communautaires et les établissements publics d'un territoire travaillent ensemble n'est pas nouvelle. Cependant, ce qui a changé depuis les années 2000, c'est le recours de plus en plus fréquent à la concertation et la participation de nouveaux partenaires. En fait, la pratique de la concertation est devenue une caractéristique du fonctionnement actuel des communautés. Cependant, malgré la popularité grandissante de la concertation, « sur le terrain », les organisations locales ne disposent pas toujours des outils et des ressources nécessaires pour bien se concerter et pour répondre aux besoins de la population.

En 2007, différentes organisations de la MRC Les Moulins ont constaté la place grandissante prise par la concertation. Ces organisations ont aussi observé les impacts positifs et négatifs de la concertation sur leur travail de tous les jours. Ces réflexions ont été à l'origine de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Cette démarche a d'abord permis de dresser un portrait de la concertation sur le territoire. Par la suite, des moyens ont été identifiés pour mieux se concerter. Finalement, des outils pour les individus, les organisations, les lieux de concertation et le territoire ont été développés.

Le présent fascicule est l'un des outils développés dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Il porte sur les différents concepts en lien avec la concertation telle qu'elle se vit sur le territoire. Il vise à permettre le développement d'un langage commun sur la concertation.

Principales questions auxquelles souhaite répondre ce fascicule :

- De quoi parle-t-on lorsque l'on parle de concertation?
- Pourquoi se concerte-t-on autant?
- Quelle est l'importance de la notion de territoire dans la façon de se concerter?
- Qui sont les individus et les organisations qui participent à la concertation?
- Quelles sont les activités des lieux de concertation?

1. Qu'est-ce que la concertation?

Cette section clarifie les principaux termes utilisés dans les pratiques de concertation.

Les types de liens entre les organisations



Des questions qui se posent

Nous sommes invités à participer à toutes sortes de réunions et de comités. C'est parfois pour apprendre à mieux nous connaître entre partenaires. C'est parfois pour mettre sur pied des projets. À certaines de ces rencontres, il y a trois ou quatre personnes. À d'autres occasions, il y a plus de vingt participants.

- Est-ce que c'est toujours de la concertation?
- Est-ce que ça demande toujours la même implication de notre part?

Les liens qui unissent les organisations d'une communauté peuvent prendre des formes variées. Ce qui les distingue, ce sont les niveaux différents de participation, d'implication et d'engagement qu'elles impliquent.

Les formes les plus connues de liens entre les organisations sont :

- Le réseautage.
- La collaboration.
- La concertation.
- L'action concertée.
- Le partenariat.

Différentes définitions de ces termes ont été proposées au fil des années. Il arrive aussi que ces termes soient utilisés comme des synonymes, même s'ils réfèrent à des types de liens différents. C'est pourquoi il semble utile de présenter ici des définitions qui reflètent les différences de participation, d'implication et d'engagement entre ces types de liens.

	RÉSEAUTAGE (définition inspirée de Boutin et Le Cren, 2004)	COLLABORATION (définition inspirée de Bourque, 2008)
En résumé	Des organisations développent des relations entre elles pour connaître et pour mieux utiliser les ressources disponibles dans la communauté.	Une organisation met ses ressources à la disposition d'une autre organisation pour contribuer à la réalisation d'une activité ou d'un projet porté par une autre organisation.
Principe de base	Des organisations se rencontrent afin de mieux se connaître et de personnaliser les liens entre elles. Il s'agit pour les organisations de créer des occasions pour connaître les ressources, les services et les individus qui interviennent sur un territoire défini, dans un champ d'activités spécifique ou auprès d'une population donnée.	Une organisation a accès aux ressources d'une autre organisation qui s'avèrent utiles ou nécessaires pour réaliser l'une de ses activités courantes ou l'un de ses projets.
Buts visés	Développer un réseau. Mieux référer sa clientèle et mieux utiliser les ressources disponibles grâce à une plus grande connaissance de la communauté.	Mieux répondre aux besoins de sa clientèle en utilisant les ressources disponibles dans la communauté.
Types de liens et niveau d'engagement	Les rencontres peuvent être ponctuelles ou régulières. Le cadre est souvent peu structuré. Le réseautage n'implique pas la présence d'un projet commun, ni d'engagement de la part des individus et des organisations.	Les liens sont peu structurés et limités dans le temps. L'organisation impliquée accepte de contribuer de façon ponctuelle à la réalisation d'une activité ou d'un projet d'une autre organisation. Sa contribution se fait à partir des ressources qu'elle possède déjà.
Exemple	Au cours de ses premières années d'existence, le Comité de ressources pour les jeunes familles a organisé des déjeuners pour permettre aux membres d'échanger librement entre elles sur leurs organisations respectives.	Le CSSS accepte d'afficher dans ses locaux la publicité de la Maison de la Famille concernant sa programmation des prochains mois. La directrice de l'organisme est invitée à une réunion de l'équipe petite enfance du CSSS afin de présenter les activités offertes. Par la suite, les intervenants de l'équipe peuvent donner de l'information à leur clientèle et la référer au besoin à la Maison de la Famille.

CONCERTATION (définition inspirée de Bourque, 2008)	ACTION CONCERTÉE (définition inspirée de Bourque, 2008)	PARTENARIAT (définition inspirée de Larivière, 2001 et de Bourque, 2008)
Mise en commun des efforts de différentes organisations pour développer une compréhension partagée d'une problématique ou de la situation d'une population donnée ou pour convenir de réponses collectives à des problèmes vécus sur le territoire.	Des organisations travaillent ensemble, dans un cadre plus formel pour réaliser des actions concrètes et définies.	Des organisations s'engagent formellement pour élaborer et pour réaliser un projet commun.
Des organisations se réunissent afin de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques, de réaliser des analyses communes ou des actions plus ou moins ponctuelles. La concertation implique la présence d'au moins trois organisations de missions différentes.	Différentes organisations mettent en commun leurs idées et leurs ressources afin de réaliser une action ou un projet précis.	Deux ou plusieurs organisations portent collectivement l'élaboration et la réalisation d'un projet (activité, service, etc.) Ce projet dépasse ce que chacun fait ou peut faire seul de son côté.
Développer une lecture partagée d'un territoire, d'un domaine d'activités ou de la situation d'une population spécifique. S'entendre sur des objectifs communs et sur des actions pertinentes à mettre en place.	Réaliser un projet, une action ou mettre en place un service.	Planifier, réaliser et évaluer des activités ou des services.
Les liens sont réguliers, structurés, durables et souvent plus formels. La participation est volontaire et il est possible de se retirer du processus en tout temps.	Les liens sont réguliers et structurés. L'engagement des organisations dans la réalisation du projet n'est pas formalisé par un contrat.	Les liens sont formels et idéalement équitables (mutuellement convenus) dans la planification et la réalisation du projet ainsi que dans le niveau d'engagement. Le partenariat implique un engagement sous la forme d'un contrat ou d'une entente négociée qui comporte des obligations pour les organisations partenaires.
La Table de soutien à domicile a été mise en place pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées de la MRC en regard des problèmes de soutien à domicile, d'hébergement, de maltraitance, etc. dans un objectif global d'amélioration de la qualité de vie de ces personnes.	Un comité composé d'organismes communautaires et d'établissements publics se rencontre toute l'année afin d'organiser le Magasin Solidarité. Ce dernier a lieu à la fin de l'été. Il facilite l'accès à des fournitures scolaires pour des familles confrontées à des difficultés financières.	Différents partenaires du secteur de la petite enfance ont signé un protocole d'entente concernant l'offre de services psychosociaux et communautaires à des familles occupant un logement social. Le protocole d'entente précise les engagements de chacun des partenaires dans le soutien apporté aux familles.

Les types de concertation



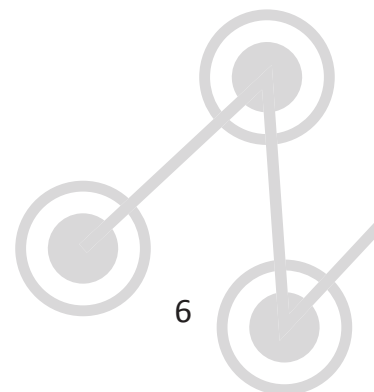
Des questions qui se posent

Notre organisme travaille avec des personnes âgées. La municipalité nous a invités à participer à un comité sur les environnements sécuritaires.

- Qui sera présent?
- Est-ce qu'il y aura seulement des organismes communautaires?
- Est-ce qu'un représentant du CSSS sera présent?
- Est-ce que l'on va parler seulement des questions qui concernent les personnes âgées?
- Est-ce que ce sont toujours les mêmes organisations qui sont invitées dans les concertations?

Il existe différents types de concertation. Pour distinguer les types de concertation, il faut préciser les termes « secteur » et « réseau ».

- Un **secteur** fait référence aux différents champs d'intervention tels que la santé et les services sociaux, l'éducation, le logement, l'emploi.
- Un **réseau** identifie la provenance des organisations impliquées (organismes communautaires, milieu institutionnel, élus, secteur privé).



À partir des concepts de « secteur » et de « réseau », Bourque (2008) identifie trois types de concertation :

La concertation sectorielle thématique

- Cette concertation est composée d'organisations provenant d'un seul secteur, mais le plus souvent de plusieurs réseaux (institutionnel, communautaire, etc.).
 - Les organisations se regroupent autour d'une thématique ou d'une problématique commune (exemples : la jeunesse, les abus faits aux aînés).
 - Par exemple, les membres d'une concertation pourraient tous travailler dans le secteur de la santé et des services sociaux, mais provenir de réseaux différents (organismes communautaires et établissements publics).
-

La concertation intersectorielle thématique

- Cette concertation est composée d'organisations provenant de secteurs et réseaux variés et ayant des missions souvent très différentes.
 - Les organisations se regroupent autour d'une thématique ou d'une problématique commune.
 - Ce type de concertation est le plus fréquent dans la MRC Les Moulins.
-

La concertation intersectorielle territoriale

- Cette concertation est composée d'organisations provenant de différents secteurs et réseaux.
- Les organisations se regroupent autour d'un territoire donné. Les préoccupations concernent le territoire considéré dans sa globalité.
- Par exemple, le Comité Concertation Vigie et Liaison est composé de membres provenant de secteurs (santé et services sociaux, éducation, économie, etc.) et de réseaux diversifiés (communautaire, économie sociale, institutionnel et municipal). Il a comme préoccupation le développement du territoire de la MRC Les Moulins à travers les pratiques de concertation.

2. Pourquoi se concerter?

La concertation : une pratique qui caractérise les communautés

Depuis plusieurs années, les organisations développent et entretiennent des liens entre elles. Le phénomène n'est pas nouveau. Toutefois, la présence plus importante de la collaboration entre les organisations et le recours plus systématique à la concertation et au partenariat sont devenus des caractéristiques de la dynamique actuelle des communautés. La MRC Les Moulins n'échappe pas à cette tendance.

La place de plus en plus grande prise par la concertation et le partenariat a forcément un impact sur l'organisation d'une communauté. Pour comprendre une communauté, on ne peut plus considérer seulement les ressources disponibles séparément. Il faut également tenir compte des liens qui existent entre ces organisations. Les tables de concertation et les comités d'action concertée sont des représentations concrètes de ces liens. Ils témoignent des préoccupations et de l'organisation de la communauté pour répondre aux besoins de la population. L'organisation de la communauté est très souvent le résultat d'initiatives collectives. Elle peut aussi découler de demandes, de commandes ou de propositions en provenance de l'extérieur (des programmes gouvernementaux par exemple).

La concertation : une pratique qui donne des résultats



Des questions qui se posent

Notre organisme est débordé. Les gens vivent des situations de plus en plus compliquées. Nous n'avons pas les moyens de répondre aux demandes. Ça dépasse souvent notre mandat, mais on ne sait pas où référer les gens. Ce serait sûrement plus simple si on connaissait mieux les autres organismes. Ça nous permettrait peut-être de mettre sur pied le service d'accompagnement que nous avons en tête. Il paraît qu'il y a d'autres organismes que ça pourrait intéresser. Peut-être que la concertation pourrait nous aider. Mais on manque de temps.

- Pourquoi enverrait-on notre seule intervenante à un comité quand il y a tellement à faire dans notre propre organisme?

Pourquoi la concertation est-elle si populaire?

La concertation offre des possibilités d'action quand les problèmes et les défis deviennent plus complexes.

Plusieurs intervenants mentionnent que les situations qu'ils rencontrent sont plus complexes qu'avant, que les problèmes vécus par la population deviennent plus lourds. La concertation est un moyen de faire face à cette complexité grandissante. Elle permet de mieux comprendre les différents aspects et enjeux d'une situation à partir d'angles et de points de vue différents. Elle offre également la possibilité de mettre en commun des compétences et des ressources pour mieux répondre aux besoins de la population.

La concertation permet de mettre en place des solutions originales et globales, difficilement accessibles aux organisations sur le plan individuel.

« (...) on ne peut régler des problèmes de plus en plus complexes en faisant appel à un seul champ de compétence » (Ouellet, Paiement, Tremblay, 1995). Les organisations ont généralement des champs d'action précis et bien délimités. Il devient plus difficile pour elles de développer des solutions globales dans un tel contexte. Elles peuvent davantage y parvenir en se concertant avec d'autres organisations. De plus, les solutions élaborées de façon concertée ont l'avantage de pouvoir tenir compte des particularités d'une communauté, dont ses forces, ses richesses et ses compétences. La concertation renforce le pouvoir d'agir collectif sur des enjeux importants pour la communauté.

La concertation permet la participation sociale.

La concertation est un outil grâce auquel les individus et les organisations de la communauté peuvent être impliqués dans la définition des problèmes et dans l'identification et la mise en place des solutions.

La concertation donne des résultats concrets.

Dans la MRC Les Moulins, le travail en concertation a permis, entre autres, la mise en place de logements sociaux, de jardins communautaires, du Magasin Solidarité (qui permet l'accès à des fournitures scolaires aux familles éprouvant des difficultés financières) et de la Coopérative de solidarité Le Chez-Nous du Communautaire. La concertation est un outil au service de la communauté. Elle favorise son développement. Parce que la concertation permet d'apporter de meilleures réponses aux besoins, c'est la population du territoire qui en bénéficie directement.

La concertation : une pratique populaire parfois victime de son succès



Des questions qui se posent

Cette année, nous avons été invités à participer à huit tables de concertation. C'est impossible d'être partout.

- Comment est-ce que les autres organismes font?

Il y a peut-être des tables où c'est moins utile pour nous d'être présents. Il y a deux comités qui semblent travailler sur le même sujet. Nous pourrions choisir un des deux. Il y a une table où il y a un budget disponible pour réaliser des projets; ça pourrait peut-être nous aider. Dans une autre table, les membres partagent des outils d'intervention et des contenus de formation. Ça peut être un bon moyen de rester à jour.

- Mais qui pourrait représenter notre organisme?
- Est-ce qu'il va falloir, en plus de participer aux réunions, accepter des tâches?
- Est-ce qu'on a vraiment le temps de se concerter?

La concertation offre de grandes possibilités. C'est ce qui explique sa popularité actuelle. On observe une multiplication des lieux de concertation. En 2009-2010, vingt-cinq lieux de concertation actifs sur le territoire des Moulins ont été répertoriés dans le cadre de la Recherche participative sur les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins (Côté, St-Louis et Bourque, 2010). La grande majorité de ces tables et comités ont été mis sur pied au cours des dix dernières années.

La popularité de la concertation ne semble pas diminuer. De nouvelles initiatives apparaissent. Par exemple, le PARSIS (Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale) a comme critère de financement la mise en place de projets concertés.

Le recours important à la concertation ne va pas sans poser de grands défis à la communauté.

Les trois principaux défis de la concertation sont :

Une très grande sollicitation à participer à la concertation.

L'augmentation du nombre de lieux de concertation provoque une grande sollicitation auprès des organisations pour qu'elles participent et qu'elles s'impliquent. La sollicitation est augmentée par l'arrivée de nouvelles organisations et de nouveaux programmes qui misent sur la concertation pour atteindre leurs objectifs. Pour les organisations, la sollicitation à participer peut être vécue comme une pression « à être là ». Lorsqu'elles ne participent pas aux concertations, les organisations peuvent craindre d'avoir l'air individualiste, de manquer des opportunités ou encore de compromettre leurs relations avec certains partenaires, entres autres avec des bailleurs de fonds.

Un manque de coordination dans le développement des concertations.

Quand les lieux de concertation se multiplient, cela pose le défi de la liaison et de la coordination entre eux. Les dangers de dédoublement sont bien réels.

Un manque de ressources pour se concerter.

Pour bien se concerter, il faut des ressources. Dans un contexte de rareté des ressources et de surcharge de travail, c'est souvent un défi pour les organisations de répondre adéquatement aux exigences de la concertation tout en poursuivant leur travail quotidien.

3. Les bénéfices et les exigences de la concertation

Les bénéfices de la concertation pour les organisations



Des questions qui se posent

Il y a une réunion du conseil d'administration ce soir. Un point à l'ordre du jour porte sur les représentations extérieures. Cela mène toujours aux mêmes discussions. Il y a trois administrateurs qui trouvent que la concertation est un luxe pour notre organisme et qu'il faut se concentrer sur notre clientèle. Pourtant, la concertation est très utile pour remplir notre mission et pour trouver des réponses aux besoins de notre clientèle.

- Est-ce que ce ne sont pas de bonnes raisons de participer?

L'augmentation du nombre de lieux de concertation provoque une grande sollicitation. La concertation permet aux organisations de s'impliquer et de contribuer à des projets communs. Elle est un outil de développement des communautés. Pour les organisations, il y a des avantages concrets à participer à la concertation. Dans le cadre de la *Recherche participative sur les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins (Côté, St-Louis et Bourque, 2010)*, les organisations du territoire ont identifié deux bénéfices principaux découlant de leur participation à la concertation.

Les principaux bénéfices de la concertation sont :

La concertation contribue à la réalisation de la mission des organisations.

La participation à la concertation donne accès à des connaissances, des outils, des compétences et des projets. Il s'agit là d'éléments que les organisations peuvent mettre à contribution afin d'accomplir leur mission et de mieux répondre aux besoins des populations qu'elles desservent. Il est donc souvent pertinent pour les organisations de se concerter afin de réaliser leur mission.

La concertation permet l'acquisition de connaissances.

La concertation permet aux organisations de développer ou de consolider leurs connaissances et d'approfondir leur analyse des problèmes sociaux de la communauté. L'acquisition de connaissances peut faire référence à la création de liens avec des individus et des organisations. C'est le réseautage. Les connaissances acquises à travers la concertation peuvent également concerner le territoire, des thématiques spécifiques ou encore les ressources disponibles. Les connaissances acquises permettent de mieux comprendre les causes des problèmes et de définir les interventions appropriées. Il est donc souvent utile pour les organisations de se concerter afin de mieux accomplir leur travail quotidien.

Les exigences de la concertation pour les organisations



Des questions qui se posent

Je viens de participer à ma première rencontre de concertation. Ça me motive beaucoup. J'ai rencontré plusieurs nouvelles personnes, j'ai trouvé un organisme qui peut venir animer un atelier chez nous et il y a un comité qui travaille sur la production d'outils de sensibilisation. Je me pose toutefois des questions.

- Est-ce que c'est toujours moi qui devrai participer au nom de mon organisme?
- Est-ce que je vais avoir le temps de participer à toutes les rencontres?
- Si je suis absente, qu'est-ce qui va arriver?
- Qu'est-ce que je vais faire quand ce sera mon tour de faire le compte rendu de la rencontre?

Une participation satisfaisante à la concertation peut être exigeante. Cette participation nécessite du temps, de la continuité et des connaissances. Se concerter implique, par exemple, de participer à des réunions de comités et de sous-comités, d'accomplir des mandats particuliers, de faire des lectures ou encore de rediffuser de l'information à l'intérieur de son organisation. Cela représente un investissement et demande une disponibilité qui doivent être évalués correctement par l'organisation.

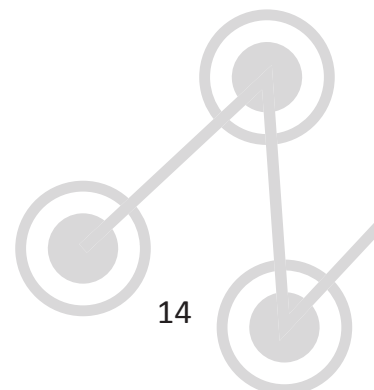
Le but visé n'est pas d'être présent partout. Il faut plutôt être présent là où cela est utile et pertinent à la fois pour l'organisation et pour la communauté.

Cela signifie de faire des choix et de mettre en place les moyens nécessaires pour participer adéquatement. C'est dans ces conditions que les bénéfices de la concertation deviennent plus importants que ses exigences. La concertation peut alors être un outil pertinent, utile et satisfaisant pour l'organisation.



Autres réponses à vos questions

- Fascicule 4 : Outils de concertation pour les individus et les organisations



4. Des éléments pour comprendre la concertation dans la MRC Les Moulins

Afin de comprendre comment se vit la concertation dans la MRC Les Moulins, il semble important de définir certains éléments.

Les définitions et les catégories proposées reflètent la situation actuelle dans la MRC Les Moulins. La réalité peut être différente ailleurs. Il est donc possible qu'en regard de la situation vécue sur un autre territoire, il manque certaines catégories ou encore que certaines catégories proposées ne s'appliquent pas. De plus, la concertation est un phénomène dynamique qui se modifie en fonction du contexte dans lequel il prend place. C'est pourquoi les catégories établies pour décrire la réalité de la concertation dans la MRC Les Moulins devront sans aucun doute être révisées au cours des années afin de tenir compte des changements qui surviendront sur le territoire.

Les définitions et les catégories proposées ici sont issues de trois sources principales :

- *Recherche participative sur les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins (Côté, St-Louis et Bourque, 2010).*
- Mise à jour des informations sur les différents lieux de concertation du territoire.
- Contenu des échanges tenus lors d'activités rassembleuses réalisées depuis 2009 dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ».

Le territoire



Des questions qui se posent

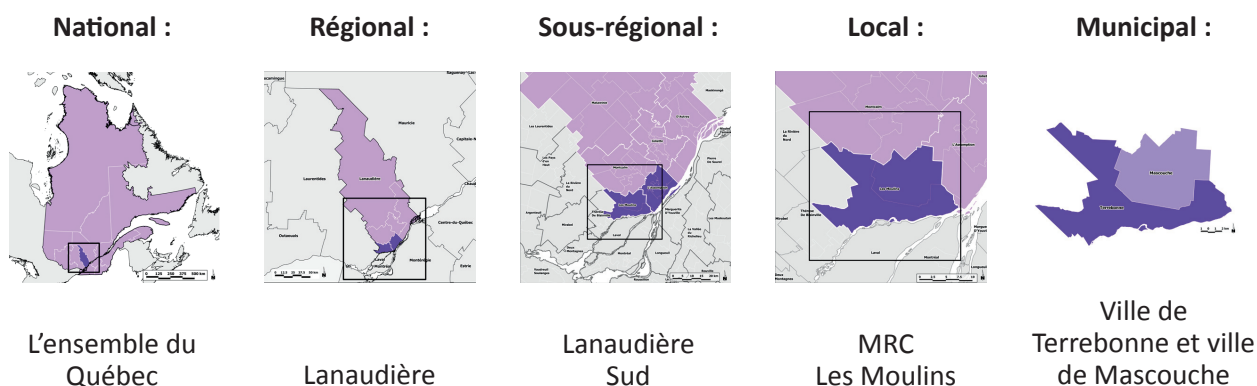
Notre organisme dessert un secteur de la municipalité. Notre principal partenaire pour la réalisation de nos activités est un organisme qui a une vocation MRC. Nous travaillons aussi beaucoup avec le CSSS dont le territoire comprend deux MRC. Finalement, les organismes qui travaillent sur la même thématique que nous ont mis sur pied une table de concertation régionale. Ça fait beaucoup de territoires différents et de lieux de concertation possibles.

- À quel territoire devons-nous nous identifier?
- Faut-il prioriser un territoire en particulier?

Le territoire est une notion significative dans la concertation. Toutes les concertations s'inscrivent sur un territoire, même lorsque ces concertations sont thématiques. Ces concertations, qui regroupent les organisations autour d'une population ou d'une problématique commune, doivent tenir compte du territoire. Par exemple, à cause de la situation économique, du profil démographique, des ressources disponibles, la pauvreté ne se vit pas de la même façon d'un territoire à l'autre. Une concertation qui a comme préoccupation la pauvreté doit donc aborder cette problématique à partir des caractéristiques et de la réalité du territoire où elle prend place.

Les territoires qui servent de base à la concertation sont variés. Ces territoires peuvent faire référence à des niveaux différents : le national, le régional, le sous-régional, le local, le municipal, etc. Les découpages territoriaux et les territoires des organisations elles-mêmes peuvent entraîner l'utilisation d'un même mot pour désigner des territoires de niveaux différents. Par exemple, un territoire local fait référence à une municipalité dans certains cas, à une MRC dans d'autres cas ou même à une sous-région comme dans le cas des CSSS. Cela met en évidence l'importance de s'entendre sur un langage commun à l'égard de la concertation.

Dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* », la désignation des différents niveaux territoriaux est la suivante :



Source : MRC Les Moulins

Il est important de souligner que la liste des niveaux territoriaux retenus n'est pas limitative. Il existe d'autres niveaux territoriaux qui ont un impact sur la MRC Les Moulins. On peut penser ici, par exemple, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Pourquoi avoir choisi le territoire de la MRC Les Moulins?

La démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* », comme son nom l'indique, s'intéresse au territoire de la MRC Les Moulins. Ce qui explique ce choix est le fait que la MRC Les Moulins est le territoire de référence des personnes ayant initié la démarche. C'est également le territoire d'intervention de plusieurs organisations et lieux de concertation. La MRC Les Moulins constitue une communauté ayant une histoire ainsi qu'une dynamique sociale, culturelle, environnementale, économique et politique qui lui sont propres.

Le choix de se concentrer sur la MRC Les Moulins ne doit pas faire oublier l'existence de nombreuses concertations visant des territoires plus larges ou plus petits. Depuis quelques années, on observe l'apparition de Lanaudière Sud comme territoire de concertation. Lanaudière Sud est également le territoire d'intervention d'organisations telles que le CSSS du Sud de Lanaudière et la Commission scolaire des Affluents. Il sera intéressant d'observer la place que prendra ce territoire dans l'avenir en ce qui concerne l'organisation de la concertation.

La présence de concertations sous-régionales, régionales et nationales augmente la sollicitation auprès des acteurs locaux. Ces concertations présentent également des opportunités de comprendre et d'agir sur des thématiques à partir de points de vue et de moyens différents. Cela présente des défis sur lesquels il sera pertinent de réfléchir. Comment les acteurs locaux prennent-ils leur place et sont-ils reconnus au sein de concertations dont le territoire est plus vaste?

Les initiateurs de la concertation



Des questions qui se posent

Nous avons reçu une invitation à participer à une table de concertation. Cette invitation est signée par l'organisateur communautaire du CSSS au nom du comité de suivi de la table de concertation. Pour une autre table de concertation, nous avons été invités pas la municipalité. Nous participons également à un comité qui est piloté par la Commission scolaire et par le CSSS.

- Qui met sur pied les concertations ?
- Est-ce que la concertation est le mandat d'une organisation en particulier ?

Les initiateurs désignent les organisations ou les groupes d'organisations qui sont à l'origine de la mise sur pied d'une concertation. Dans les années 1980, les concertations naissaient surtout de l'initiative collective d'un groupe d'organisations. Par exemple, différentes organisations intervenant auprès des jeunes (les maisons des jeunes, les écoles, le CSSS...) décidaient de se concerter entre elles. Depuis les années 2000, les initiateurs sont plutôt des organisations qui créent un lieu de concertation afin d'atteindre un but précis ou de réaliser un projet spécifique. Par exemple, sur le territoire, le Comité de ressources pour les jeunes familles a été mis sur pied par le CLSC Lamater dans le cadre d'un programme de santé publique.

Dans la MRC Les Moulins, les initiateurs de la concertation sont les suivants :

- Un groupe d'organisations du milieu.
- Un autre lieu de concertation ou un autre comité.
- Une initiative du CLSC/CSSS.
- Une initiative de la Commission scolaire.
- Une initiative d'une municipalité.
- Une initiative du Centre local de développement.
- Une initiative de la Fondation Lucie et André Chagnon ou de l'une de ses composantes Avenir d'Enfants ou Québec en Forme.
- Une initiative du Gouvernement du Québec via un programme de financement

Les participants à la concertation



Des questions qui se posent

Notre organisme travaille avec des jeunes. Quand nous recevons une invitation à participer à une table de concertation, nous sommes toujours curieux de savoir qui est membre de cette table. Pour certains sujets, il est important pour nous que toutes les organisations concernées par les jeunes soient représentées. Dans d'autres cas, pour aborder des thèmes plus pointus, nous préférons que les membres soient moins nombreux et que leurs activités se rapprochent des nôtres. Nous voulons aussi savoir si ce sont des gestionnaires ou des intervenants qui sont membres de la table. Cela nous aide à mieux choisir notre représentant. Souvent, c'est à travers les activités de la table que nous évaluons si c'est un gestionnaire ou un intervenant qui doit participer. Quand il y a des décisions à prendre qui engagent notre organisme, nous sommes représentés par un gestionnaire. Quand la table de concertation concentre ses activités sur le partage d'informations et de connaissances, nous sommes représentés par un intervenant.

Les participants à la concertation sont les individus qui participent aux concertations. Ils peuvent être regroupés de deux façons :

- Les catégories de participants à la concertation.
- Les fonctions des participants à la concertation.

Les catégories de participants à la concertation

Dans la MRC Les Moulins, les catégories de participants sont les suivantes :

Les représentants des organisations

Les représentants des organisations sont les individus qui représentent un organisme ou une institution lorsqu'ils participent à une concertation. Ces représentants proviennent de différents secteurs et réseaux. Voir l'encadré aux pages 22 et 23.

Les citoyens

Les citoyens sont des résidents de la communauté. Ils ne représentent pas une organisation. Leur participation à la concertation est basée sur leur expérience et leur compréhension personnelles des thématiques abordées ainsi que sur leur désir de participer à la vie de la communauté.

Les citoyens sont les premiers concernés par le développement de la communauté. Ils sont à l'origine des organismes communautaires et ils s'impliquent dans la vie démocratique de leur communauté. Ils font la promotion de projets ou de façons de faire qui amènent des changements et qui contribuent au bien-être collectif.

Les élus

Cette catégorie est composée de personnes démocratiquement choisies par la population aux niveaux scolaire, municipal, provincial ou fédéral. Les élus sont appelés à jouer un rôle dans le développement de la communauté. Ils sont présents dans des organisations telles que les Conférences régionales des élus (CRÉ), qui adoptent des plans d'action. Les élus sont issus du milieu et ils sont redevables politiquement à ce milieu.

Dans les concertations, certains élus sont présents personnellement, tandis que d'autres sont représentés par un attaché politique.

Les personnes ressources

Les personnes ressources ont le mandat de soutenir les démarches (processus) de concertation dans le cadre de leur travail. Quand elles participent à la concertation, ces personnes ne représentent généralement pas l'organisation pour laquelle elles travaillent. Les organisateurs communautaires du CSSS constituent un exemple de personnes ressources dans les pratiques de concertation.

Les fonctions des participants à la concertation

La fonction d'une personne est déterminée par les tâches qu'elle doit accomplir selon le poste ou le rôle qu'elle occupe dans son organisation ou dans la société. La fonction des participants à la concertation permet de définir, en partie, la composition des lieux de concertation. Par exemple, un lieu de concertation peut regrouper uniquement des intervenants ou encore des gestionnaires.

Sur le territoire de la MRC Les Moulins, les différentes fonctions des individus qui participent à la concertation sont les suivantes :

- Les attachés politiques.
- Les bénévoles.
- Les élus.
- Les gestionnaires ou les directeurs des organisations.
- Les intervenants ou les travailleurs.
- Les membres de conseils d'administration.

Les réseaux des représentants des organisations

Dans les lieux de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins, les représentants des organisations proviennent des réseaux suivants :

Le milieu communautaire

Le milieu communautaire est composé d'organismes de deux types :

- 1) Les organismes communautaires : de façon générale, un organisme communautaire doit répondre aux quatre critères de base suivants (Québec, 2001) :
 - Avoir un statut d'organisme à but non lucratif.
 - Démontrer un enracinement dans la communauté.
 - Entretenir une vie associative et démocratique.
 - Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ainsi que ses approches et ses pratiques.

- 2) Les organismes communautaires autonomes : pour sa part, un organisme communautaire autonome doit répondre aux quatre critères de base définis précédemment et posséder les quatre caractéristiques suivantes (Québec, 2001) :
 - Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté.
 - Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale;
 - Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée.
 - Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Les organismes communautaires sont présents dans toutes les sphères d'activités d'une communauté. On peut penser ici à l'éducation populaire, l'alphabétisation, l'employabilité, l'immigration, la défense de droits, les personnes handicapées, l'accompagnement des personnes en fin de vie, la santé mentale, la réinsertion sociale, les hommes, la petite enfance, les jeunes, les familles, l'homosexualité, la violence faite aux femmes, les victimes d'agressions sexuelles, les personnes âgées, les personnes à faible revenu, l'itinérance, l'aide alimentaire, l'hébergement, la toxicomanie...

Les organismes communautaires qui participent à la concertation peuvent être très différents les uns des autres. Il peut s'agir de groupes d'entraide, de groupes de pression, de groupes de service, de groupes de sensibilisation...

Le milieu institutionnel

Le milieu institutionnel est composé des institutions ou établissements mis en place par les pouvoirs publics de niveau municipal, provincial ou fédéral. Les représentants du milieu institutionnel qui participent à la concertation sont généralement des employés d'institutions publiques.

Cette catégorie inclut, dans la MRC Les Moulins, les organisations publiques et parapubliques liées à l'emploi, à la citoyenneté et à l'immigration, à la sécurité du revenu, au développement économique, aux personnes handicapées, aux services de santé et de services sociaux, aux services municipaux ainsi que les institutions d'enseignement et les commissions scolaires.

Le secteur privé

Cette catégorie est composée principalement d'entreprises et de fondations privées. Par exemple, c'est dans cette catégorie que l'on retrouve les garderies ou encore la Fondation Lucie et André Chagnon.

Les entreprises d'économie sociale (*Chantier de l'économie sociale, octobre 1996*)

Les entreprises d'économie sociale sont définies par les caractéristiques suivantes :

- Elles ont pour finalité de servir leurs membres ou la collectivité.
- Elles ont une autonomie de gestion par rapport à l'État.
- Elles intègrent dans leurs façons de faire un processus de décision démocratique.
- Elles défendent la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de leurs surplus et revenus.
- Elles fondent leurs activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Dans la MRC Les Moulins, des entreprises d'économie sociale bien connues sont les Caisses populaires Desjardins, les centres de la petite enfance (CPE) et le Chez-Nous du Communautaire des Moulins.

Les autres réseaux

Il existe d'autres participants à la concertation qui ne sont pas inclus dans les réseaux précédents. Leur classification dans la catégorie « autres réseaux » ne diminue en rien l'importance de leur contribution. Il s'agit, par exemple, des représentants de paroisses ou des représentants de d'autres regroupements ou lieux de concertation.

Les domaines d'activités des lieux de concertation



Des questions qui se posent

Notre organisme est un centre communautaire qui a comme mission de briser l'isolement des personnes de 0-100 ans. Nous sommes invités à de nombreuses tables de concertation qui concernent des populations variées. Il est difficile pour nous de faire des choix, car ces tables de concertation ont presque toujours un lien avec notre mission. D'autres tables de concertation travaillent sur des problématiques particulières. Enfin, il y a des lieux de concertation qui semblent avoir un domaine d'activités très large. Nous ne pouvons pas être partout.

- Est-ce que les domaines d'activités des tables de concertation peuvent guider nos choix?
- Sur notre territoire, quelles sont les populations ou les thématiques qui font l'objet de concertations?

Les domaines d'activités font référence aux thématiques, aux problématiques ou encore aux populations autour desquelles sont constitués les lieux de concertation.

Dans la MRC Les Moulins, les domaines d'activités des lieux de concertation sont les suivants :

Petite enfance / jeunesse / famille

Ce domaine d'activités englobe la population des enfants, des adolescents, des jeunes adultes ainsi que leurs familles.

Personnes âgées et/ou personnes handicapées

Ce domaine d'activités inclut les thématiques et les populations suivantes :

- Le soutien à domicile.
 - Les personnes dont la perte d'autonomie et le besoin de soutien sont en lien avec le vieillissement.
 - Les personnes handicapées.
-

Santé mentale

Ce domaine d'activités concerne spécifiquement la thématique de la santé mentale.

Développement global de la communauté

Ce domaine d'activités vise l'ensemble de la population. Il est de nature plus transversale. Par exemple, le Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins, qui se préoccupe du développement de la concertation sur le territoire, a un domaine d'activités en lien avec le développement global. La Table pauvreté et solidarité des Moulins constitue un autre exemple d'une concertation dont le domaine d'activités s'inscrit dans le développement global de la communauté. Ce lieu de concertation se préoccupe de la pauvreté vécue par les personnes de la MRC les Moulins dans ses différents aspects (alimentation, vêtements, logement, hébergement, transport, accompagnement, etc.)

Développement spécifique de la communauté

Ce domaine d'activités concerne des problématiques spécifiques pour lesquelles on souhaite trouver des solutions. Le Comité de logement social de la Ville de Terrebonne est un exemple de concertation dans le domaine du développement spécifique de la communauté.

Les types d'activités réalisés par les lieux de concertation



Des questions qui se posent

Le gestionnaire de notre équipe semble avoir une mauvaise perception de la concertation. Pour lui, les tables de concertation sont des lieux où les gens placotent sans but vraiment précis. Il hésite beaucoup à libérer des intervenants pour assister aux rencontres de concertation. Il n'est pas vraiment convaincu de l'utilité de se concerter.

- Est-ce qu'il a raison de réduire la concertation à des échanges plus ou moins productifs?
- Concrètement, que font les tables de concertation?
- Quelles sortes d'activités réalisent-elles?

Les types d'activités réalisés par un lieu de concertation ne sont pas exclusifs : un même lieu de concertation peut réaliser plusieurs types d'activités. De plus, toutes les activités réalisées n'ont pas la même importance pour un lieu de concertation. Finalement, les types d'activités réalisés par un même lieu de concertation peuvent varier dans le temps, en fonction du contexte et des besoins.

Dans la MRC Les Moulins, les types d'activités réalisés par les lieux de concertation sont les suivants :

Activités en lien avec la dimension des connaissances

La dimension des connaissances inclut quatre types d'activités :

- Le réseautage entre les personnes et les organisations.
 - La connaissance fine de la communauté et de ses besoins.
 - L'échange d'informations, que ce soit à l'égard de ressources et de services disponibles ou de thématiques.
 - L'analyse sociale de problématiques présentes dans la communauté.
-

Activités en lien avec la dimension des relations avec l'environnement

La dimension des relations avec l'environnement inclut quatre types d'activités :

- La promotion et la sensibilisation. Il pourrait s'agir, par exemple, de la production d'une affiche pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la tolérance face à la différence.
 - La représentation politique. Il pourrait s'agir, par exemple, de la production d'une lettre dénonçant les conséquences de la diminution du budget d'un programme gouvernemental.
 - Les recommandations. Il pourrait s'agir, par exemple, de la production d'un avis sur la situation d'une population spécifique de la communauté avec l'identification de pistes d'action à privilégier.
 - Le soutien à des initiatives du milieu. Il pourrait s'agir, par exemple, de la production d'une lettre d'appui à un nouveau projet en implantation sur le territoire.
-

Activités en lien avec la dimension budgétaire

La dimension budgétaire inclut toute activité en lien avec un budget ou un fonds, que ce soit en termes de recommandations, de répartition, de gestion ou de suivi de l'utilisation.

Activités en lien avec la dimension des actions et des services

La dimension des actions et des services inclut les activités en lien avec la planification, la mise en œuvre et la coordination de services ou de ressources dans la communauté.

En conclusion et pour aller plus loin

Travailler ensemble afin de mieux répondre aux besoins de la communauté. Ce principe est à la base de la concertation et il définit le contexte actuel du développement des communautés.

Dans la MRC Les Moulins, plusieurs organisations ayant expérimenté la pertinence et l'utilité de la concertation ont exprimé le souhait de mieux se concerter. C'est ainsi qu'est née la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ».

Mieux se concerter, c'est d'abord se donner une compréhension et un vocabulaire communs à propos de la concertation. C'est le but de ce premier fascicule, qui propose des définitions et des éléments de compréhension.

Mieux se concerter, c'est aussi comprendre comment se déroule la concertation, connaître les lieux de concertation d'un territoire et avoir accès à des outils. C'est pourquoi afin d'aller plus loin dans la pratique de la concertation, vous êtes invités à consulter les autres fascicules produits dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ».



- Fascicule 2 : Pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 3 : Recueil des lieux de concertation dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 4 : Outils de concertation pour les individus et les organisations.
- Fascicule 5 : Outils pour les lieux de concertation.

Les personnes intéressées par la concertation peuvent également consulter le site internet « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* » à l'adresse www.concertationlesmoulins.com.

Bibliographie

Fascicule 1

Bourque, Denis (2008). *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*, Presses de l'Université du Québec, 142 pages.

Boutin, Gérald et Frédéric Le Cren (2004). *Partenariat : entre utopie et réalité*, Éditions Nouvelles, 128 pages.

Chantier de l'économie sociale (1996). *Osons la solidarité! Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale*, 64 pages.

Côté, Nathalie, Marie-Pier St-Louis et Denis Bourque (2010). *Pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins : rapport de la démarche de recherche participative*, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, cahier 1003, Université du Québec en Outaouais, 78 pages.

Institut national de santé publique du Québec (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, 46 pages.

Larivière, Claude (2001). *Les réseaux intégrés de service : revue de la littérature*, Guide pour soutenir le partenariat dans le secteur Famille-enfance-jeunesse, Association des CLSC et des CHSLD et Association des Centres jeunesse du Québec, pages 24-62.

Ouellet, Francine, Marguerite Paiement et Pierre H. Tremblay (1995). *L'action intersectorielle, un jeu d'équipe*. Direction de la santé publique de Montréal-Centre et CECOM de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, 73 pages.

Québec (2001). *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Gouvernement du Québec.

MIEUX SE CONCERTEZ DANS LA MRC DES MOULINS

FASCICULE 2

PRATIQUES DE CONCERTATION

dans la MRC Les Moulins

FASCICULE 2

PRATIQUES DE CONCERTATION DANS LA MRC LES MOULINS



PRATIQUES DE CONCERTATION DANS LA MRC LES MOULINS

Introduction

1. Repères historiques pour mieux comprendre la concertation dans la MRC Les Moulins.	3
• Les années 1980 - 1990 - 2000	
• Le contexte actuel dans la MRC Les Moulins	
2. Ce qui caractérise la concertation dans la MRC Les Moulins.	9
• Tendances dans la concertation	
• Des défis à relever pour mieux se concerter	
3. Le modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins	17
• Pourquoi avoir un modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation?	
• Les attentes des individus et des organisations impliqués dans la concertation locale	
• Les éléments du modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation proposé	
En conclusion et pour aller plus loin.	23
Bibliographie.	24



Introduction

Depuis quelques années, nous vivons dans une culture de concertation et de partenariat. L'idée que les organismes communautaires et les établissements publics d'un territoire travaillent ensemble n'est pas nouvelle. Cependant, ce qui a changé depuis les années 2000, c'est le recours de plus en plus fréquent à la concertation et la participation de nouveaux partenaires. En fait, la pratique de la concertation est devenue une caractéristique du fonctionnement actuel des communautés. Cependant, malgré la popularité grandissante de la concertation, « sur le terrain », les organisations locales ne disposent pas toujours des outils et des ressources nécessaires pour bien se concerter et pour répondre aux besoins de la population.

En 2007, différentes organisations de la MRC Les Moulins ont constaté la place grandissante prise par la concertation. Ces organisations ont aussi observé les impacts positifs et négatifs de la concertation sur leur travail de tous les jours. Ces réflexions ont été à l'origine de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Cette démarche a d'abord permis de dresser un portrait de la concertation sur le territoire. Par la suite, des moyens ont été identifiés pour mieux se concerter. Finalement, des outils pour les individus, les organisations, les lieux de concertation et le territoire ont été développés.

Le présent fascicule est l'un des outils développés dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Il porte sur les pratiques de concertation sur le territoire. Il vise à permettre de connaître et de comprendre comment se déroule la concertation dans la MRC Les Moulins.

Principales questions auxquelles souhaite répondre ce fascicule :

- Comment s'est développée la concertation depuis les années 1980?
- Quelles sont les caractéristiques de la concertation sur le territoire des Moulins?
- Comment est organisée la concertation sur le territoire des Moulins?

Les lecteurs qui souhaitent avoir davantage d'informations sur les différents termes en lien avec la concertation sont invités à consulter le fascicule 1 produit dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* » : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins.

1. Repères historiques pour mieux comprendre la concertation dans la MRC Les Moulins

Les années 1980 - 1990 - 2000

La concertation est une pratique dynamique qui s’inscrit dans un contexte. Elle prend place dans un milieu de vie mettant en relation différentes organisations. Au cours des dernières années, la concertation est devenue une pratique significative dans le développement des communautés. Pour bien comprendre la façon dont se pratique aujourd’hui la concertation dans la MRC Les Moulins, il semble important d’identifier quelques repères historiques des années 1980, 1990 et 2000 qui ont influencé la vie de la communauté.

	AU NIVEAU NATIONAL	AU NIVEAU RÉGIONAL	AU NIVEAU LOCAL
Années 1980	<p>La modernisation de l’État dans les années 1960 et 1970 crée ce qui est aujourd’hui désigné comme une « révolution tranquille ».</p> <p>De nouvelles institutions voient le jour, dont les CLSC qui sont des acteurs clés dans le développement des communautés locales.</p> <p>Période très dynamique en ce qui concerne la création de services et d’organismes communautaires. Le gouvernement du Québec supporte ce développement à travers des programmes sociaux et des programmes de soutien aux organismes communautaires.</p> <p>Création en 1979 par le Gouvernement du Québec des municipalités régionales de comté (MRC). Les MRC sont des entités administratives qui assurent la gestion régionale des collectivités locales.</p>	<p>Reconnaissance, en 1989, de Lanaudière comme région administrative du territoire de la province de Québec. Elle porte le numéro 14.</p>	<p>Le Sud de Lanaudière connaît une forte croissance du volume de sa population. Cela crée de la pression sur les services, notamment de santé et services sociaux et d’éducation, qui ont de la difficulté à suivre le rythme de la croissance démographique. (Brouillette et coll., 2012)</p> <p>Plusieurs initiatives communautaires voient le jour dans la MRC Les Moulins.</p> <p>Les citoyens se mobilisent autour de problèmes vécus dans la communauté. Ils participent à la création d’organismes communautaires. Cela transforme l’image de la MRC Les Moulins qui était jusque là surtout connue comme une banlieue de Montréal.</p> <p>Création de la Table de concertation condition féminine (1976), de la Table de concertation jeunesse des Moulins (1984) et de la Table de soutien à domicile des Moulins (1987). Ces trois lieux de concertation sont des initiatives de groupes et d’organisations de la communauté.</p>

	AU NIVEAU NATIONAL	AU NIVEAU RÉGIONAL	AU NIVEAU LOCAL
Années 1990	<p>Les rapports entre le milieu communautaire et l'État deviennent plus formels.</p> <p>Création des Régies régionales de la santé et des services sociaux. Elles sont les nouvelles instances responsables du Programme de soutien aux organismes communautaires ainsi que du développement d'une régionalisation des services de santé dans le cadre d'une approche territoriale.</p> <p>Augmentation du financement associé à des projets où le partenariat et la concertation sont fortement encouragés. Cela se fait au détriment du financement accordé pour la réalisation de la mission de base des organismes communautaires (Jetté, 2008).</p> <p>Création, en 1998, du Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui réclame une loi pour éliminer la pauvreté.</p>	<p>Création du Conseil Régional de Développement (CRD) Lanaudière en 1992. Premier instrument pour penser et orienter le développement au niveau régional qui mise sur le partenariat et la mobilisation des divers acteurs d'une région. (Lévesque, 2001)</p> <p>La réorganisation administrative nationale amène les organismes communautaires de Lanaudière à se doter de nouvelles structures régionales. La Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) voit le jour en 1995. Elle a comme mission de développer, de promouvoir et de faire reconnaître l'importance de l'action communautaire autonome dans Lanaudière.</p> <p>Création, en 1999, de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL) à la suite de la tenue de forums locaux et régionaux et du Forum national sur le développement social en 1997. La TPDSL est une concertation inter et multisectorielle qui favorise le développement social et la participation citoyenne.</p> <p>Création, en 1999, de la Coalition des Citoyens et Citoyennes Tannés d'attendre. Il s'agit d'un regroupement de partenaires régionaux qui revendique l'équité interrégionale en matière de santé et de services sociaux.</p>	<p>En 1993, les organismes communautaires de la MRC Les Moulins organisent un colloque sous le thème « Partenaires au cœur de l'action communautaire ». Les objectifs de ce colloque sont de comprendre les différents changements qui s'effectuent et de faire valoir la contribution spécifique des organismes communautaires.</p>

	AU NIVEAU NATIONAL	AU NIVEAU RÉGIONAL	AU NIVEAU LOCAL
Années 2000	<p>Marche mondiale des femmes, en 2000, sous le thème de l'élimination de la pauvreté et de la violence faite aux femmes.</p> <p>Adoption par le Gouvernement du Québec, en 2001, de la politique « L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec ».</p> <p>Remplacement des Régies régionales par des Agences de la santé et des services sociaux.</p> <p>Création des Centres de santé et de services sociaux (CSSS). Ces derniers naissent de la fusion de CLSC, d'hôpitaux et de CHLSD. Les CSSS reçoivent le mandat de coordonner les réseaux locaux de services, ce qui a un impact sur la concertation et les dynamiques locales.</p> <p>Multiplication des initiatives de concertation et transformation des façons de se concerter. En plus des CSSS, d'autres organisations provenant du milieu institutionnel (les municipalités, les commissions scolaires) et du milieu privé (la Fondation Lucie et André Chagnon par exemple) sont plus présentes dans les concertations. Très souvent, ces organisations créent des concertations afin d'atteindre leurs objectifs en lien avec de nouvelles responsabilités qui leur ont été confiées et avec des financements dédiés à des programmes spécifiques.</p>	<p>Le 1^{er} avril 2004, les CDR deviennent les Conférences régionales des élus (CRÉ). La CRÉ Lanaudière est alors instituée comme l'interlocuteur privilégié de son territoire auprès du gouvernement. Un des mandats de cette nouvelle instance régionale est de favoriser la concertation des partenaires dans la région.</p> <p>Création, en 2000, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui est un organisme de gestion régionale des services à la population de la région urbaine de Montréal. Les municipalités de la MRC Les Moulins font partie de la CMM.</p>	<p>De 2006 à 2008, des organisations et des citoyens de la communauté participent à une démarche d'animation locale en développement durable pilotée par le Comité de développement social des Moulins. Les participants à cette démarche amorcent une première réflexion sur un projet de territoire. L'importance d'impliquer les citoyens est soulignée.</p> <p>Mise en place de la démarche « <i>Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins</i> ».</p>

Le contexte actuel dans la MRC Les Moulins

La communauté se donne des moyens pour mieux réussir la concertation

En 2007, préoccupé par l'ampleur que prend la concertation dans la communauté, le Comité de développement social des Moulins invite ses membres à une activité de réflexion. Les personnes présentes font différents constats sur la concertation :

- Se concerter est exigeant.
- Les lieux de concertation se multiplient.
- Les individus et les organisations qui participent à la concertation sont essoufflés.
- La participation importante de certaines organisations par rapport à d'autres crée un déséquilibre dans la concertation.

Pour le Comité de développement social des Moulins, se questionner sur la pratique de la concertation devient une priorité. C'est ce qui donne lieu à la naissance de la démarche « Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins ». La mise sur pied de la démarche est rendue possible par un financement obtenu dans le cadre d'une entente spécifique de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière avec la Conférence Régionale des Élus de Lanaudière.

Réalisation d'un portrait de la concertation dans la MRC Les Moulins

Une recherche participative sur la concertation débute à l'automne 2008. Elle a comme objectif de dresser un portrait de la concertation dans la MRC Les Moulins. Ce portrait s'intéresse aux liens entre les individus, les organisations et les lieux de concertation. Il comporte l'identification de tendances, de forces et d'irritants.

Le portrait est présenté publiquement au printemps 2010. La concertation est perçue de façon positive. Elle est une pratique pertinente pour le milieu. Il faut donc continuer à se concerter. Toutefois, le portrait réalisé met en lumière des irritants qu'il faut atténuer afin de profiter pleinement des bénéfices de la concertation.

La section 2 de ce fascicule présente les principaux éléments de ce portrait de la concertation dans la MRC Les Moulins.

Identification de solutions pour améliorer la concertation

En 2010, des activités rassembleuses sont organisées afin de présenter le portrait de la concertation et d'explorer des pistes de solutions pour atténuer les irritants. Ces activités rassembleuses permettent d'établir trois cibles de travail pour améliorer la concertation dans la MRC Les Moulins.

Les trois cibles identifiées pour améliorer les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins

- Les individus et les organisations qui participent à la concertation.
- Les lieux de concertation.
- Les lieux de concertation entre eux et le territoire.

Lors de ces activités rassembleuses, différents moyens pour améliorer le fonctionnement de la concertation sont identifiés. Ces moyens constituent l'ébauche d'un modèle de gouvernance des pratiques de concertation sur le territoire. Ce modèle, de nature expérimentale, vise principalement à :

- Soutenir les individus et les organisations appelés à participer à la concertation ainsi que les lieux de concertation.
- Assurer le lien entre les lieux de concertation de la MRC Les Moulins.
- Inscire les actions de concertation dans une vision globale du territoire.

Un comité provisoire, composé de partenaires, est mis sur pied. Il a comme mandat de trouver les ressources nécessaires pour mettre en place les différents moyens identifiés pour améliorer le fonctionnement de la concertation.

Lors des activités rassembleuses, les organisations présentes se questionnent sur l'instance la mieux placée pour accomplir un mandat de liaison entre les différents lieux de concertation. Le Comité de développement social des Moulins est alors identifié comme une instance possible. Toutefois, en février 2011, lors d'une rencontre spéciale du Comité de développement social des Moulins, les membres décident de mettre fin aux activités du Comité et de soutenir la mise en place d'un nouveau comité sur les pratiques de concertation. Ce nouveau comité prendra par la suite le nom de Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins.

Mise en place de solutions concrètes

À partir de 2011, l'obtention d'un financement du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et différentes contributions du milieu permettent de travailler à la mise en place de solutions concrètes identifiées lors des activités rassembleuses.

Le but visé demeure d'atténuer les irritants et d'avoir accès aux potentialités de la concertation. Cela se fait à travers les trois cibles de travail identifiées de façon collective en 2010.

Mise en place du Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins

Un élément central du modèle expérimental de gouvernance territoriale des pratiques de concertation est le Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins. Ce comité a comme rôle de soutenir la concertation et de mettre en place les différents éléments du modèle de gouvernance territoriale. Il est composé de représentants du milieu communautaire et de l'économie sociale, des deux municipalités du territoire, du Centre de santé et de services sociaux, de la Commission scolaire et du secteur de l'économie et de l'emploi.

Le Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins tient sa première rencontre le 9 novembre 2011.

Tenue d'un premier forum territorial sur la concertation

Le modèle expérimental de gouvernance territoriale des pratiques de concertation prévoit également la tenue de forums territoriaux sur la concertation. Ces forums ont pour but de réunir les individus et les organisations impliquées dans la concertation afin de partager sur la concertation ainsi que sur les besoins et les enjeux collectifs de la MRC Les Moulins.

Un premier forum a lieu le 30 mai 2012 sous le thème de « Mieux réussir la concertation dans la MRC Les Moulins ». Quatre-vingt trois personnes, provenant de quarante-neuf organisations, ont participé à ce forum portant sur les actions entreprises et les outils proposés à l'égard des trois cibles de travail.

La section 3 de ce fascicule présente de façon détaillée l'ensemble des éléments du modèle expérimental de gouvernance territoriale des pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins.

2. Ce qui caractérise la concertation dans la MRC Les Moulins

Le portrait des pratiques concertation dans la MRC Les Moulins, publié en 2010, a permis d'identifier les caractéristiques de ces pratiques. Ces caractéristiques ont été établies grâce à la contribution de nombreuses personnes et organisations concernées par la concertation sur le territoire.

Tout d'abord, il faut souligner que le portrait élaboré est généralement positif. Les personnes rencontrées dans le cadre de la recherche avaient une opinion plutôt favorable de la concertation. Ces personnes ont aussi identifié des limites et des irritants. Toutefois, les avantages et les retombées positives de la concertation semblaient plus importants que ces limites et ces irritants. Les personnes rencontrées ont manifesté la volonté de continuer à se concerter.

Les principaux éléments du portrait de la concertation dans la MRC Les Moulins sont présentés ici à travers :

- Neuf tendances.
- Cinq défis à relever pour mieux se concerter.

Il est possible de consulter les résultats complets de la Recherche participative sur les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins sur le site <http://www4.uqo.ca/crcoc/Publications.htm> ainsi que sur le site de la démarche Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins www.concertationlesmoulins.com.

Tendance dans la concertation

Neuf tendances caractérisent la concertation dans la MRC Les Moulins :

- Il y a de plus en plus de concertation.
- La façon de se concerter se transforme.
- La concertation, c'est avant tout un outil pour mieux accomplir son travail.
- La concertation, c'est une façon de mieux se connaître et de mieux travailler ensemble.
- Il y a une concentration de la participation dans la concertation.
- Il y a beaucoup d'initiatives personnelles dans la concertation.
- Il y a un manque de ressources pour répondre aux exigences de la concertation.
- Les lieux de concertation ne se concertent pas entre eux.
- Il y a peu de citoyens qui participent à la concertation.

Il y a de plus en plus de concertation.

Dans la MRC Les Moulins, en 2009, il y avait vingt-cinq lieux de concertation locaux actifs. Dix-sept de ces vingt-cinq lieux avaient été créés aux cours des dix années précédentes.

La concertation a gagné en popularité parce qu'elle offre aux organisations de nouvelles possibilités pour répondre à des besoins qui émergent et à des problèmes de plus en plus complexes et intersectoriels. C'est ce qui amène les organisations à mettre leurs efforts en commun.

Les raisons qui peuvent également expliquer pourquoi il y a de plus en plus de concertation se trouvent dans la transformation des façons de se concerter depuis les années 2000.

La façon de se concerter se transforme.

Les changements observés dans la façon de se concerter concernent les organisations qui sont à l'origine des concertations, les cibles des lieux de concertation ainsi que le fonctionnement et les activités des lieux de concertation.

- Les organisations à l'origine de la concertation : Avant les années 2000, les lieux de concertation étaient généralement mis sur pied par un groupe d'organisations du milieu partageant des préoccupations communes pour une population ou une thématique. Depuis les années 2000, il y a de plus en plus de lieux de concertation qui sont initiés par une organisation spécifique, du milieu institutionnel ou privé, afin de réaliser un mandat précis. On peut penser ici aux programmes de santé publique ou encore aux initiatives de fondations privées.
- Les cibles des lieux de concertation : Les cibles sont devenues plus « spécialisées » dans la mesure où les populations visées ou les thématiques abordées sont de plus en plus précises. Par exemple, une concertation portera sur la pauvreté chez les enfants de 0-5 ans dont la mère est faiblement scolarisée plutôt que sur la problématique de la pauvreté dans sa globalité.
- Le fonctionnement et les activités des lieux de concertation : Les activités réalisées par les lieux de concertation sont contrastées. Les concertations issues d'initiatives collectives (les plus anciennes) ont des démarches moins « balisées ». La marge de manœuvre est souvent plus importante. Ces concertations sont généralement axées davantage sur le réseautage, l'identification des besoins, l'arrimage entre les ressources. Pour leur part, les concertations mises sur pied par une organisation spécifique (les plus récentes) sont plus encadrées. Elles sont plutôt orientées vers l'atteinte d'objectifs prédéterminés et l'application de programmes.

La concertation, c'est avant tout un outil pour mieux accomplir son travail.

La concertation est perçue avant tout comme un outil qui permet aux organisations et aux individus de mieux accomplir leur travail. Les organisations se concertent principalement pour les raisons suivantes :

- Obtenir des résultats concrets pour elles et favoriser la réalisation de leur mission.
- Mieux desservir leur clientèle, leurs membres et les participants à leurs activités.
- Faciliter ou améliorer l'accomplissement du travail quotidien : mieux référer grâce à une meilleure connaissance des ressources, développer une vision plus globale, avoir accès aux connaissances et aux outils des autres organisations.

La concertation, c'est une façon de mieux se connaître et de mieux travailler ensemble.

L'acquisition de connaissances est au cœur de la concertation. Concrètement, cela se traduit de différentes façons :

- La possibilité de diffuser de l'information sur son organisation lors des rencontres de concertation.
- La consolidation de son réseau : mieux connaître les ressources du milieu et les individus qui y travaillent.
- L'augmentation de la connaissance des enjeux, des problématiques et des besoins du milieu.

La concertation permet aussi de mieux travailler ensemble, notamment à travers l'élaboration de projets concertés pour répondre aux besoins de la population.

Il y a une concentration de la participation dans la concertation.

En 2009, la majorité des organisations (60%) et des individus (73%) membres ne participaient qu'à un seul lieu de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins. Toutefois, un petit nombre d'organisations et d'individus, surtout en provenance du milieu institutionnel, étaient membres de plusieurs lieux de concertation. Il y a donc une certaine concentration de la participation.

Il y a possiblement un lien à faire entre la concentration de la participation et le phénomène d'essoufflement souvent associé à la concertation.

La présence constante des mêmes individus et des mêmes organisations dans les lieux de concertation peut devenir un irritant. Certains considèrent que ces individus et ces organisations monopolisent la concertation et qu'ils ont une trop grande influence sur elle.

Il y a beaucoup d'initiatives personnelles dans la concertation.

La concertation semble souvent être une affaire d'individus plutôt que d'organisations. Cela se traduit concrètement par les tendances suivantes :

- Des individus choisissent eux-mêmes les lieux de concertation auxquels ils participent.
- Des individus se délèguent eux-mêmes dans les lieux de concertation et ils définissent leur mandat.
- Des individus choisissent l'information qu'ils retransmettent au sein de leurs organisations.

Les liens entre les individus, les organisations et les lieux de concertation n'ont donc pas toujours un caractère formel ou structuré. Cela peut devenir un problème si les individus ne peuvent pas prendre de décisions dans les concertations et si les organisations ne s'engagent pas suffisamment.

Il y a un manque de ressources pour répondre aux exigences de la concertation.

La concertation est exigeante. Elle nécessite, entre autres, du temps, de l'implication, de la continuité, des connaissances et une marge de manœuvre. Il y a souvent un manque de ressources pour répondre à ces exigences. Ce manque de ressources s'observe à deux niveaux :

- Les individus et les organisations manquent de ressources (temps, financement, etc.) pour participer à la concertation. Il devient alors difficile, sinon impossible, d'être présents dans les lieux de concertation et d'assurer une qualité de participation satisfaisante.
- Les lieux de concertation manquent de ressources pour bien fonctionner ou mettre en œuvre les projets issus de la concertation. Plusieurs lieux de concertation comptent uniquement sur la bonne volonté et l'implication de leurs membres pour fonctionner. Cependant, l'implication des membres est elle-même limitée en raison d'un manque de ressources des organisations.

Les lieux de concertation ne se concertent pas entre eux.

En 2009, lorsque le portrait de la concertation a été élaboré, il n'existait pas de mécanismes pour assurer le lien entre les différents lieux de concertation de la MRC Les Moulins. Les liens entre les lieux de concertation reposaient sur la présence de mêmes personnes dans différents lieux de concertation.

L'augmentation du nombre de lieux de concertation a provoqué un besoin de « concerter les concertations ». Dans un tel contexte, le manque de liens entre les lieux de concertation peut avoir des conséquences négatives.

- Il favorise une multiplication des lieux de concertation.
- Il contribue au dédoublement des objets et des actions de concertation.
- Il peut entraîner un manque de cohérence et d'efficacité.

Le dédoublement et la redondance sont des situations que l'on cherche à éviter en se concertant et en travaillant ensemble.

Il y a peu de citoyens qui participent à la concertation.

La concertation est conçue et vécue comme un outil pour les organisations. Elle fait peu de place réelle aux citoyens. En 2009, les citoyens représentaient moins de 10 % des membres officiels des lieux de concertation dans la MRC Les Moulins, indépendamment du fait que dans la concertation, les organismes communautaires représentent leurs membres qui sont aussi des citoyens de la MRC.

La structure et le fonctionnement des lieux de concertation ne favorisent pas la participation citoyenne directe parce qu'ils n'ont pas été conçus à cette fin; ils ne sont pas issus d'une démarche citoyenne. Ce sont des organisations qui ont mis sur pied les lieux de concertation du territoire afin de répondre à leurs propres besoins : mieux se connaître entre organisations et intervenants afin de mieux travailler ensemble et répondre plus adéquatement à la complexité accrue des situations et des besoins rencontrés par les personnes faisant appel à leurs services.

Des défis à relever pour mieux se concerter

Les défis de la concertation dans la MRC Les Moulins sont :

- Vouloir améliorer la concertation même si le portrait est plutôt positif.
- Mettre en place des solutions souples qui maintiennent le dynamisme actuel.
- Trouver un équilibre entre les besoins des organisations et les besoins de la communauté.
- Augmenter l'efficacité et l'impact de la concertation.
- Concerter les lieux de concertation.

Vouloir améliorer la concertation même si le portrait est plutôt positif.

Dans le portrait de la concertation locale sur le territoire de la MRC Les Moulins, la perception de la concertation est positive. Des irritants ont toutefois été identifiés. Il faut donc améliorer la concertation locale avant que ces irritants ne deviennent trop importants. C'est ce qui risque d'arriver si les lieux de concertation continuent à se multiplier et à être peu coordonnés entre eux.

Mettre en place des solutions souples qui préservent le dynamisme actuel.

La concertation est dynamique dans le MRC Les Moulins. Les solutions mises en place pour améliorer la concertation locale et atténuer les irritants doivent préserver ce dynamisme. Il ne faut pas alourdir la concertation locale par l'ajout de structures ou de mécanismes trop rigides. Cela pourrait freiner la concertation au lieu de lui donner de l'élan.

Le meilleur moyen de maintenir le dynamisme et d'améliorer la concertation est de mettre à contribution les individus et les organisations concernés. Ce sont ces individus et ces organisations qui sont les mieux placés pour identifier et mettre en œuvre les solutions appropriées pour le territoire. Ils sont à l'origine du dynamisme de la concertation locale et ils connaissent et vivent les irritants qui y sont associés.

Trouver un équilibre entre les besoins des organisations et ceux de la communauté.

La concertation est d'abord perçue comme un outil au service des organisations du territoire. La participation à la concertation repose largement sur les bénéfices que peuvent en retirer les organisations.

La concertation locale doit proposer des priorités et des objectifs rassembleurs. La détermination des priorités et des objectifs de concertation comporte différents enjeux.

- Les priorités et les objectifs doivent être assez proches des préoccupations des organisations pour susciter leur participation.
- Les priorités et les objectifs doivent être suffisamment larges pour ne pas multiplier les lieux de concertation.
- Dans certains cas, les priorités et les objectifs doivent être plus transversaux, inclure plus d'un champ d'activités ou encore être communs à plusieurs concertations. Cela permet de travailler sur des problématiques ou des besoins plus complexes.

La recherche d'un équilibre entre les intérêts des organisations et ceux de la communauté est un défi. Ces intérêts ne sont pas forcément les mêmes ou ils ne se traduisent pas de la même façon pour chacune des organisations.

Augmenter l'efficacité et l'impact de la concertation.

La concertation, lorsqu'elle est pratiquée adéquatement, est un outil qui donne des résultats. Améliorer la concertation, c'est donc augmenter son efficacité et son impact.

Concier les lieux de concertation.

Il faut assurer la liaison entre les différents lieux de concertation. Cette liaison comporte les avantages suivants :

- Elle augmente l'impact ou l'efficacité de la concertation.
- Elle favorise l'innovation dans la réponse aux besoins.
- Elle permet à la concertation d'être un levier de développement de la communauté.

3. Le modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins

Pourquoi avoir un modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation?

La gouvernance, c'est l'ensemble des moyens que l'on se donne pour bien fonctionner.

La gouvernance territoriale des pratiques de concertation, ce sont les mécanismes et modalités que les individus et les organisations mettent en place afin de mieux se concerter sur un territoire donné.

À la lumière du portrait de la concertation présenté en 2010, des organisations de la MRC Les Moulins ont exprimé le souhait de se doter d'une gouvernance territoriale de la concertation.

Raisons pour mettre en place une gouvernance territoriale des pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins

- Avoir des solutions concrètes pour améliorer la concertation locale et atténuer les irritants identifiés dans le portrait de la concertation.
- S'appuyer sur les spécificités et les besoins de la communauté.
- Assurer une plus grande cohérence des efforts de concertation déployés sur le territoire.
- Avoir des outils transversaux et des mécanismes de liaison pour la concertation locale.
- Développer une vision territoriale et globale de la concertation locale.
- Disposer de moyens concrets pour faire de la concertation un véritable levier du développement de la communauté.

Les attentes des individus et des organisations impliqués dans la concertation locale

D'autres territoires se sont donné une gouvernance de la concertation locale. Dans certains cas, la gouvernance est très souple, peu contraignante. Elle comporte peu de procédures et de règlements. Dans d'autres cas, le modèle est très organisé et propose un mode de fonctionnement très précis.

À partir des discussions menées dans la MRC Les Moulins, une vision et des buts de la gouvernance territoriale des pratiques de concertation ont été dégagés.

Vision de la gouvernance territoriale des pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins

- La gouvernance doit être souple.
- La gouvernance ne doit pas être hiérarchique.
- Le modèle de gouvernance est évolutif. Il devra s'adapter aux besoins actuels et à venir de la communauté.
- La gouvernance repose sur l'adhésion des organisations et des individus concernés. Elle a un caractère volontaire plutôt qu'obligatoire.
- La gouvernance ne vise pas à uniformiser la concertation sur le territoire.

Les buts de la gouvernance territoriale des pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins sont :

- Offrir un espace d'échange et d'analyse.
- Permettre le développement d'une vision globale de la concertation locale et l'identification de préoccupations communes.
- Favoriser la mise en commun de pistes de solutions pour répondre aux besoins de la communauté.
- Soutenir et outiller les individus, les organisations et les lieux de concertation.

Pour prendre tout son sens et fonctionner, la gouvernance territoriale des pratiques de concertation doit être inclusive et viser à intégrer l'ensemble des individus et des organisations concernés.

Les éléments du modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation proposé

Un modèle en implantation et en expérimentation

Le modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation proposé a été élaboré à partir du contenu des échanges qui ont eu lieu depuis 2010 lors de différentes activités rassembleuses. Ce modèle est présentement en implantation et en expérimentation. Cela signifie qu'à partir des résultats obtenus, il devra être évalué et rediscuté de façon collective. Il faudra alors se questionner sur les différents éléments du modèle, leur appellation, leur définition et leur mode de fonctionnement. Ces questionnements seront nécessaires afin de s'assurer que le modèle permet véritablement de mieux se concerter dans la MRC Les Moulins.

Les éléments du modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation proposé dans la MRC Les Moulins sont :

- Le Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins
- Le Comité de personnes ressources
- Un forum territorial sur la concertation
- Des mécanismes et des outils de liaison

L'ordre de présentation des différents éléments du modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation ne traduit en aucun cas la préséance d'un élément du modèle sur un autre élément.

Le Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins

- Il s'agit d'un comité intersectoriel dont la composition est représentative des organisations de la MRC Les Moulins impliquées dans la concertation.
- C'est ce comité qui a la responsabilité de s'assurer de la mise en œuvre du modèle de gouvernance territoriale de la concertation.
- Le but principal de ce comité est de soutenir les pratiques de concertation sur le territoire.
- Le comité est un soutien et une ressource pour les lieux de concertation du territoire. Il n'est pas conçu comme une instance en autorité sur les lieux de concertation.

Mandat du Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins

- Trouver les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du modèle de gouvernance territoriale des pratiques de concertation locale.
- Mobiliser les organisations du territoire autour des besoins de la communauté et de la concertation.
- Travailler sur les trois cibles identifiées pour améliorer la concertation : les individus et les organisations, les lieux de concertation et les lieux de concertation entre eux.
- Soutenir un processus collectif d'identification d'enjeux, d'orientations et de priorités en lien avec la concertation.
- Soutenir un processus collectif d'identification de préoccupations communes sur le territoire et dans les différents lieux de concertation.
- Soutenir les lieux de concertation pour qu'ils intègrent dans leurs actions les préoccupations communes identifiées.
- Établir des liens entre une vision globale du territoire, les besoins de la communauté et les différents domaines d'activités qui font l'objet de concertations.
- Prévenir les dédoublements dans la concertation.
- Identifier les tendances, les forces et les irritants de la concertation sur le territoire.
- Émettre des recommandations portant sur des façons d'améliorer la concertation

Le Comité de personnes ressources

- C'est un comité consultatif qui a comme rôle de transmettre au Comité Concertation Vigie et Liaison des éléments de connaissance et d'analyse de la concertation développés à partir d'une expérience « terrain ».
- Ce comité est composé de personnes ressources. Ce sont des personnes qui s'intéressent au processus de concertation (qualité de la participation et du fonctionnement démocratique, etc.) et qui n'ont généralement pas le mandat de représenter leur employeur lors de leur participation à la concertation. Actuellement, les organisateurs communautaires du CSSS du Sud de Lanaudière qui interviennent dans la MRC Les Moulins et les régisseurs des municipalités de Mascouche et de Terrebonne participent au comité.
- Les personnes ressources mettent à contribution leur expertise relative à la concertation afin de transférer les connaissances, expérimenter et créer de nouveaux outils et maximiser les services offerts.
- Les personnes ressources ne représentent pas et ne parlent pas au nom des lieux de concertation.

Mandat du Comité de personnes ressources

- Contribuer au succès de la démarche sur les pratiques de concertation en soutenant le Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins et en alimentant les lieux de concertation.
- Partager l'expertise développée en regard des trois cibles de travail identifiées dans le cadre de la démarche.
- Travailler sur des enjeux communs en lien avec le mandat de personnes ressources.

Un forum territorial sur la concertation

- Le forum réunit les individus et les organisations concernés par les besoins de la communauté et par la concertation.
 - Il permet un partage et une analyse des façons de se concerter et des enjeux collectifs de la MRC Les Moulins.
 - Il permet d'identifier des préoccupations et des priorités communes pour le territoire.
 - Il est un outil pour maintenir l'intérêt pour la concertation locale.
 - Il favorise l'adhésion et la participation des individus et des organisations au modèle de gouvernance territoriale proposé.
 - Le forum a lieu au moins une fois à tous les deux ans.
-

Des mécanismes et des outils de liaison

Différents mécanismes et outils doivent être mis en place et rendus disponibles afin de soutenir la concertation et de lui permettre de se bonifier. Un répertoire des lieux de concertation, des animations sur la concertation ainsi qu'un site web sont les principaux outils de liaison prévus.

En conclusion et pour aller plus loin

Travailler ensemble afin de mieux répondre aux besoins de la communauté. Ce principe est à la base de la concertation et il définit le contexte actuel du développement des communautés.

Dans la MRC Les Moulins, plusieurs organisations ayant expérimenté la pertinence et l'utilité de la concertation ont exprimé le souhait de mieux se concerter. C'est ainsi qu'est née la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ».

Mieux se concerter, c'est comprendre comment se déroule la concertation sur un territoire. C'est le but de ce second fascicule, qui présente les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins.

Mieux se concerter, c'est aussi se donner un vocabulaire commun, connaître les lieux de concertation du territoire et avoir accès à des outils. C'est pourquoi afin d'aller plus loin dans la pratique de la concertation, vous êtes invités à consulter les autres fascicules produits dans le cadre de la démarche *Mieux se concerter dans le MRC Les Moulins*.



- Fascicule 1 : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 3 : Recueil des lieux de concertation dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 4 : Outils de concertation pour les individus et les organisations.
- Fascicule 5 : Outils pour les lieux de concertation.

Les personnes intéressées par la concertation peuvent également consulter le site internet « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* » à l'adresse www.concertationlesmoulins.com.

Bibliographie

Fascicule 2

Actes du Colloque des organismes communautaires de la MRC Des Moulins (1993). 15 mai 1993, 99 pages.

Bourque, Denis (2008). *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*, Presses de l'Université du Québec, 142 pages.

Brouillette, Normand et coll. (2012). *Histoire de Lanaudière*, 2ième édition. Presses de l'Université Laval, 838 pages.

Côté, Nathalie, Marie-Pier St-Louis et Denis Bourque (2010). *Pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins : rapport de la démarche de recherche participative*, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, cahier 1003, Université du Québec en Outaouais, 78 pages.

Institut national de santé publique du Québec (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, 46 pages.

Jetté, Christian (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État Providence*, Presses de l'Université du Québec, 438 pages.

Lévesque, Benoît (2001). *Le développement régional et local, avant et après la mondialisation*, Conférence prononcée à l'occasion de l'Assemblée générale du Conseil régional de développement (CRD) des Laurentides, 7 juin 2001, 30 pages.

MIEUX SE CONCERTER DANS LA MRC DES MOULINS

FASCICULE 3

RECUEIL DES LIEUX DE CONCERTATION

dans la MRC Les Moulins



RÉPERTOIRE DES LIEUX DE CONCERTATION DANS LA MRC LES MOULINS

Introduction

1. Critères utilisés pour répertorier les lieux de concertation de la MRC Les Moulins.	3
2. Présentation des lieux de concertation selon le domaine d'activités	4
3. Les informations disponibles sur les lieux de concertation	5
4. Liste des concertations selon le domaine d'activités	7
5. Fiches descriptives des lieux de concertation	9

- Concertations – petite enfance / jeunesse / famille
- Concertations – personnes âgées et/ou handicapées
- Concertation – santé mentale
- Concertations – développement global de la communauté
- Concertations – développement spécifique de la communauté

En conclusion et pour aller plus loin

Bibliographie



Introduction

Depuis quelques années, nous vivons dans une culture de concertation et de partenariat. L'idée que les organismes communautaires et les établissements publics d'un territoire travaillent ensemble n'est pas nouvelle. Cependant, ce qui a changé depuis les années 2000, c'est le recours de plus en plus fréquent à la concertation et la participation de nouveaux partenaires. En fait, la concertation est devenue une caractéristique du fonctionnement actuel des communautés. Cependant, malgré la popularité grandissante de la concertation, « sur le terrain », les organisations locales ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour bien se concerter et pour répondre aux besoins de la population.

En 2007, différentes organisations de la MRC Les Moulins ont constaté la place grandissante prise par la concertation. Ces organisations ont observé les impacts positifs et négatifs de la concertation sur leur travail de tous les jours. Ces réflexions ont été à l'origine de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Cette démarche a d'abord permis de dresser un portrait de la concertation sur le territoire. Par la suite, des moyens ont été identifiés pour mieux se concerter. Finalement, des outils pour les individus, les organisations, les lieux de concertation et le territoire ont été développés.

Le présent fascicule est l'un des outils développés dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Il est un recueil des lieux de concertation du territoire.

Principales questions auxquelles souhaite répondre ce fascicule :

- Quels sont les lieux de concertation sur le territoire?
- Quelle est leur mission et leurs objectifs actuels?
- De qui sont-ils composés?
- Quelles sont leurs activités?

Les lecteurs qui veulent avoir davantage d'informations sur les différents termes en lien avec la concertation ainsi que sur l'organisation de la concertation dans la MRC Les Moulins sont invités à consulter:



Autres réponses à vos questions

- Fascicule 1 : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins
- Fascicule 2 : Pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins

1. Critères utilisés pour répertorier les lieux de concertation de la MRC Les Moulins

Le présent fascicule est un recueil des lieux de concertation et des comités d'action concertée. Il est à noter que le fascicule 1 : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins propose des définitions de ces deux types de liens spécifiques entre les organisations. Seuls les lieux ayant comme territoire de référence la MRC Les Moulins ou une partie de cette MRC (une municipalité par exemple) ont été retenus.

Les objectifs poursuivis par la présentation des lieux de concertation et des comités d'action concertée de la MRC Les Moulins sont :

- Faire connaître l'ensemble des lieux de concertation et des comités d'action concertée du territoire de la MRC Les Moulins.
- Permettre aux individus et aux organisations intéressés par la concertation de faire des choix éclairés sur leur participation.
- Favoriser le développement de liens entre les lieux de concertation.

Critères utilisés pour répertorier les lieux de concertation et les comités d'action concertée de la MRC Les Moulins

- Être un processus durable dans le temps (sans fin prédéterminée).
- Regrouper au moins trois organisations ayant des missions différentes et une liberté dans leurs faits et gestes.
- Avoir déterminé collectivement la mission et les objectifs du lieu de concertation.
- Pouvoir prendre des décisions.
- Ne pas avoir un contrat qui régit le lieu de concertation.
- Avoir un territoire de référence qui fait partie de la MRC Les Moulins.

2. Présentation des lieux de concertation selon le domaine d'activités

La façon retenue pour présenter les lieux de concertation et les comités d'action concertée est selon leur domaine d'activités. Le domaine d'activités fait référence à la thématique, à la problématique ou encore à la population autour de laquelle une concertation est constituée.

En regard de la situation actuelle dans la MRC Les Moulins, les lieux de concertation et les comités d'action concertée ont été répartis selon les cinq domaines d'activités suivants :

- Petite enfance / jeunesse / famille.
- Personnes âgées / personnes handicapées.
- Santé mentale.
- Développement global de la communauté.
- Développement spécifique de la communauté.

Site internet - Voir la section Nos concertations

Le site internet Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins, à l'adresse www.concertationlesmoulins.com, vous permettra de :

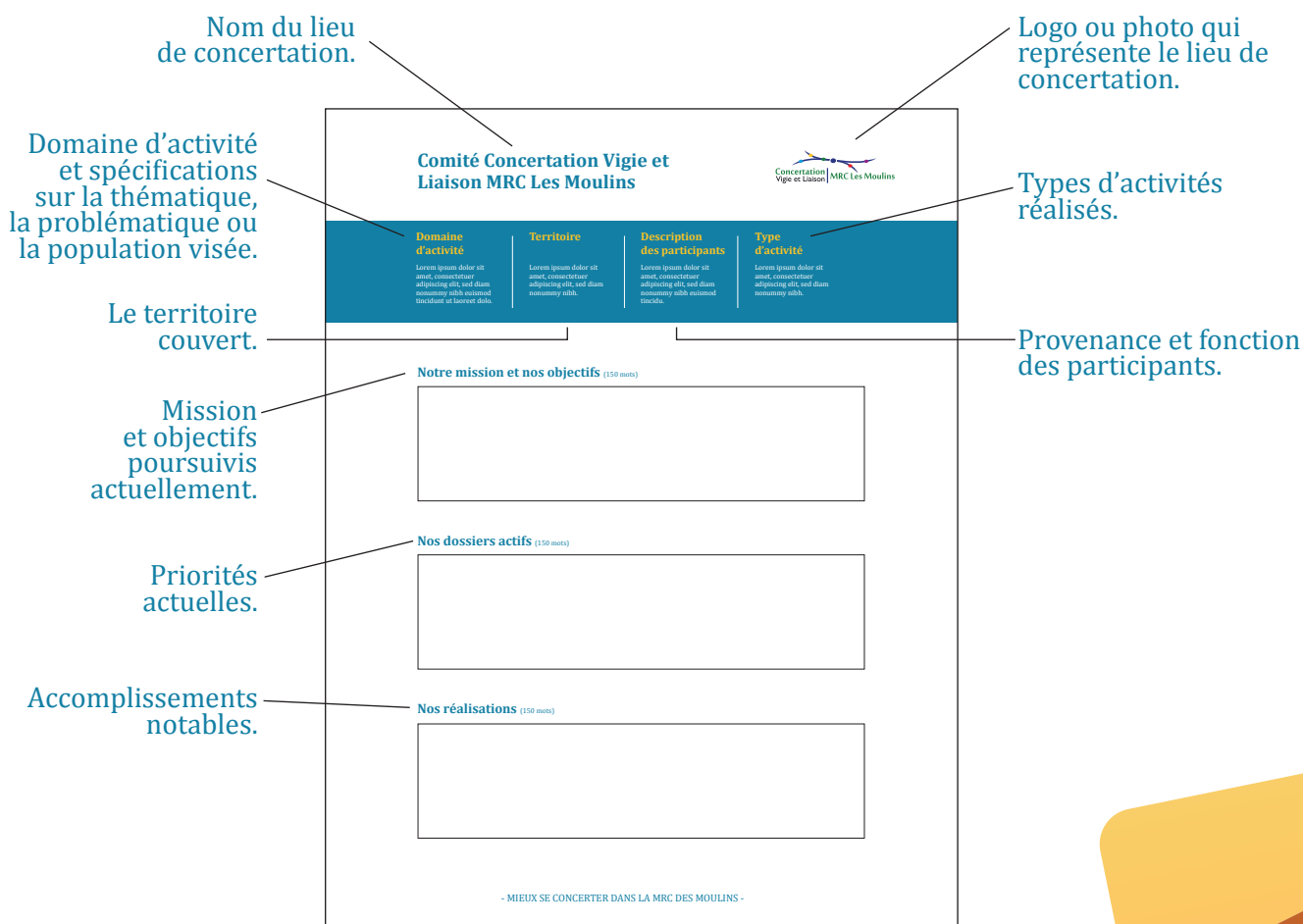
- Faire une recherche avancée sur les lieux de concertation à l'aide des critères suivants : selon le territoire desservi, par types d'activités, selon les catégories de participants ou selon la fonction des membres.
- Garder votre recueil des lieux de concertations à jour. Des mises à jour périodiques de la liste des lieux de concertation et du contenu des fiches descriptives seront effectuées. Vous pourrez insérer ces mises à jour dans votre exemplaire du présent fascicule.

3. Les informations disponibles sur les lieux de concertation

Pour chacun des lieux de concertation et des comités d'action concertée répertoriés, une fiche descriptive a d'abord été complétée par une personne ressource. Par la suite, les membres de chacune des concertations ont été invités à approuver le contenu de la fiche descriptive.

Il importe de souligner que les informations sur les lieux de concertation se modifient dans le temps. Certaines informations, par exemple la liste des membres et les dossiers actifs, peuvent changer durant une même année d'activités. L'information présentée dans ce recueil est mise à jour périodiquement. La date des dernières modifications apportées est inscrite sur chacune des fiches descriptives.

Les informations contenues dans les fiches descriptives sont les suivantes :



Exigences pour devenir membre.

Ressources financières pour des projets ou pour le fonctionnement et ressources humaines.

Événements qui ont marqué ou qui ont transformé ce lieu de concertation.

Éléments essentiels pour avoir du succès.

Nom et coordonnées d'une personne-contact.

Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins



Liste des sous-comités.

Exigences pour devenir membre

Les conditions de...
admission etc. et dans...
incumbent of interest data.

Ressources disponibles

Les conditions de...
admission etc. et dans...
incumbent of interest data.

Description des rencontres

Les conditions de...
admission etc. et dans...
incumbent of interest data.

Liste des sous-comités

Les conditions de...
admission etc. et dans...
incumbent of interest data.

Notre petite histoire (250 mots)

[Empty text box for 'Notre petite histoire']

Nombre de rencontres par année, la durée des rencontres et, s'il y a lieu, le moment spécifique des rencontres.

Nos conditions de succès (150 mots)

[Empty text box for 'Nos conditions de succès']

Date des dernières modifications apportées.

Pour nous joindre

Prénom :
Nom :
Titre :
Organisation :
Téléphone :
Adresse courriel :

Dernière mise à jour : 00/00/2013

- MIEUX SE CONCERTER DANS LA MRC DES MOULINS -

4. Liste des concertations selon le domaine d'activités

Domaine d'activités	NOM (ANNÉE DE CRÉATION)	SPÉCIFICATIONS (SUR LA CLIENTÈLE VISÉE, LE GROUPE D'ÂGE, LA PROBLÉMATIQUE OU LE CHAMP D'ACTIVITÉS)
PETITE ENFANCE / JEUNESSE / FAMILLE	*Campfiance (2005)	Les jeunes de sixième année (12 ans) qui ont de la difficulté à entrer en relation avec les autres.
	Comité de prévention de la violence et des abus faits aux enfants et les jeunes – MRC Les Moulins (2010)	La prévention de la violence et des abus fait aux enfants et aux jeunes.
	Comité de ressources pour les jeunes familles (Table des partenaires des SIPPE) (2003)	Les familles où on retrouve une femme enceinte ou des enfants 0-5 ans vivant en contexte de vulnérabilité.
	Comité PCNP (Programme canadien de nutrition prénatale) (2000)	Les femmes enceintes et les jeunes parents.
	Jeunes Actifs Les Moulins (2008)	Les saines habitudes de vie (activité physique et saine alimentation) chez les 0-17 ans.
	*L'arbre de joie (2001)	Les bébés, les enfants et les adolescents des familles défavorisées.
	*Magasin-Solidarité (2005)	Les étudiants des écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire des Affluents provenant de familles à faible revenu et ayant de la difficulté à payer les articles scolaires.
	Table de concertation en petite enfance de la MRC Les Moulins (2002)	Enfants 0-5 ans et leurs familles.
	Table de concertation jeunesse des Moulins (1984)	Les jeunes de 6 à 21 ans.

* = Projet concerté

Domaine d'activités	NOM (ANNÉE DE CRÉATION)	SPÉCIFICATIONS (SUR LA CLIENTÈLE VISÉE, LE GROUPE D'ÂGE, LA PROBLÉMATIQUE OU LE CHAMP D'ACTIVITÉS)
PERSONNES ÂGÉES / PERSONNES HANDICAPÉES	Comité d'usagers du transport adapté de la MRC Les Moulins (2010)	Les personnes utilisatrices du transport adapté.
	Comité de suivi de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale de la Ville de Terrebonne (2005)	Les personnes handicapées au sens large.
	Table de soutien à domicile des Moulins (1987)	Le soutien à domicile aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux adultes en perte d'autonomie temporaire ou permanente et à leur entourage.
SANTÉ MENTALE	Table clinique santé mentale adulte (2005)	Adultes de 18 ans et plus.
DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE LA COMMUNAUTÉ	Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins (2011)	Les pratiques de concertation de la MRC Les Moulins.
	Table des organismes communautaires autonomes Les Moulins (TOCAM) (1995)	Les organismes communautaires et bénévoles autonomes.
	Table pauvreté et solidarité des Moulins (1998)	Les personnes et les familles confrontées aux problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale.
DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE DE LA COMMUNAUTÉ	*Bécik Jaune (2011)	Le transport actif.
	Comité d'économie sociale (1998)	L'économie sociale.
	Comité logement social de la Ville de Terrebonne (2002)	Les projets de logement pour les personnes à faible revenu et les personnes handicapées; clientèle défavorisée.
	Comité Persévérance Scolaire Les Moulins (CPSLM) (2010)	La persévérance scolaire.
	*Nuit des sans-abris (2004)	La sensibilisation de la population et des élus au phénomène de l'itinérance.

5. Fiches descriptives des lieux de concertation

Concertations - Petite enfance / jeunesse / famille

Ce domaine d'activités englobe la population des enfants, des adolescents, des jeunes familles ainsi que leurs familles.



Campfiance

Domaine d'activité

Petite enfance / jeunesse / famille. Les jeunes de sixième année qui ont de la difficulté à entrer en relation avec les autres.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires et intervenants. Milieux communautaire et institutionnel, secteur privé et paroisse.

Type d'activité

Comité d'action concertée. Activités en lien avec la dimension actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Offrir un lieu à des jeunes de sixième année ayant des difficultés relationnelles leur permettant de faciliter le passage du niveau primaire au niveau secondaire et de développer leur capacité à entrer en relation avec les autres.
Objectifs : Organiser un camp d'une durée de deux jours pour des jeunes ayant des difficultés relationnelles; Créer un lien avec le milieu (Maisons des jeunes).

Nos dossiers actifs (150 mots)

Amener le jeune à se donner des objectifs réalistes afin d'améliorer ses relations avec les autres; Travailler avec les symboles de « Jeunes en santé » afin de déterminer comment le jeune prend sa place dans un groupe; Mieux impliquer les adultes qui réfèrent ces jeunes. Le technicien en éducation spécialisé, le professeur ou la direction remplit une grille de référence permettant d'indiquer des objectifs à atteindre pour chaque jeune et la raison de la référence.

Nos réalisations (150 mots)

Avoir réalisé 12 camps depuis 2005; Avoir aidé 196 jeunes.

Campfiance

Exigences pour devenir membre

Aucune exigence.

Ressources disponibles

Financement provenant des membres pour la réalisation du projet.

Description des rencontres

3-4 rencontres par année de 2-3 h chacune.

Liste des sous-comités

Rencontres d'équipe d'animation pour chacun des trois camps (Mascouche, Lachenaie-Terrebonne, La Plaine).

Notre petite histoire (250 mots)

Durant l'année scolaire 2005-2006, s'inspirant d'un projet de la MRC de L'Assomption, deux animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) de la Commission scolaire des Affluents proposent à leurs collègues de travailler à monter le même genre de projet dans la MRC Les Moulins. Ils invitent alors deux animatrices des Maisons des jeunes de Terrebonne et de La Plaine pour débiter le Campfiance dans la MRC Les Moulins. Ce projet, issu des écoles, offre la possibilité à des jeunes ayant des difficultés relationnelles à développer leur capacité à entrer en relation avec les autres pendant un camp d'une durée de deux jours. Au départ, les animatrices des Maisons des jeunes ne jouaient qu'un rôle de soutien dans le projet. En 2008, la Maison des Jeunes La Barak de Mascouche et la maison des jeunes de Lachenaie Action jeunesse se joignent au projet. Avec la baisse d'effectifs des AVSEC sur le territoire de la MRC Les Moulins, la participation des intervenants des Maisons de jeunes devient de plus en plus importante. Pour la première fois durant l'année scolaire 2011-2012, une psychoéducatrice de la communauté éducative de Mascouche et une autre de Terrebonne participent activement à la planification et à l'animation des Campfiances. Ayant des répercussions senties dans le milieu scolaire, les écoles souhaitent que ces camps aient lieu à chaque année.

Nos conditions de succès (150 mots)

Une plus grande implication des animateurs et des gestionnaires des Maisons des jeunes dans le projet. Aujourd'hui, l'ensemble des Maisons des jeunes du territoire de la MRC Les Moulins sont impliquées dans le projet Campfiance; La collaboration des intervenants dans les écoles pour découvrir les jeunes qui pourraient bénéficier du Campfiance, les inscrire et les encourager à y participer; Les bilans à chaque année avec l'équipe d'animation (tous les collaborateurs) ainsi que les ajustements qui suivent; Le fait de tenir compte des commentaires des parents et des intervenants scolaires pour faire des ajustements.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Comité de prévention de la violence et des abus faits aux enfants et les jeunes – MRC Les Moulins

Domaine d'activité

Petite enfance / jeunesse / famille. Prévention de la violence et des abus faits aux enfants et aux jeunes.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires et intervenants. Milieux communautaire et institutionnel et secteur de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions connaissances et relations avec l'environnement.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Être un lieu de réseautage et de partenariat pour les acteurs de la MRC Les Moulins préoccupés par la violence et les abus faits aux enfants et aux jeunes dans le respect et la reconnaissance du mandat de chacun; Affirmer des valeurs communes et assumer un rôle de vigie à l'égard de la violence et des abus faits aux enfants et aux jeunes; Outiller les acteurs du territoire pour l'intervention en lien avec la violence et les abus faits aux enfants et aux jeunes. Objectifs : Répertoire les outils de prévention et d'intervention utilisés sur le territoire en lien avec la violence et les abus faits aux enfants et aux jeunes; Organiser une activité annuelle de partage d'outils de prévention et d'intervention; Identifier des moyens pour diffuser plus largement les outils répertoriés.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Mise à jour du répertoire d'outils; Organisation d'une activité de partage d'outils.

Nos réalisations (150 mots)

Recension des outils de prévention de la violence et des abus faits aux enfants et aux jeunes utilisés sur le territoire; Organisation d'activités rassembleuses sur une base annuelle.

Comité de prévention de la violence et des abus faits aux enfants et les jeunes – MRC Les Moulins

Exigences pour devenir membre

Partager la mission du comité.

Ressources disponibles

Pour réaliser son mandat, le comité compte sur l'implication de ses membres.

Description des rencontres

Environ 6 rencontres par année de 2 h chacune.

Liste des sous-comités

Aucun sous-comité.

Notre petite histoire (250 mots)

Une démarche régionale, issue du Comité régional de prévention en matière d'agression sexuelle, a permis, dans la MRC Les Moulins, la mobilisation des acteurs autour de la prévention de la violence et des abus faits aux enfants et aux jeunes ainsi que la tenue de deux journées annuelles sur cette thématique. Lorsque la fin de la démarche régionale a été annoncée, des partenaires de la MRC Les Moulins ont entrepris une réflexion afin de s'approprier la démarche et de la poursuivre au niveau local. Cette réflexion a mené à la précision du mandat du Comité ainsi qu'à l'identification de priorités d'action. Depuis 2011, le Comité répertorie les outils de prévention et d'intervention utilisés sur le territoire et organise une activité de partage de ces outils à chaque printemps.

Nos conditions de succès (150 mots)

Motivation des membres et croyance dans la mission du comité; Pertinence de la thématique en regard des activités régulières des membres du comité; Comité qui demeure proche de la réalité vécue sur le terrain; Possibilité de créer des liens avec les partenaires de la communauté qui partagent des préoccupations communes; Possibilité d'avoir accès à de nouveaux outils.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-25

Comité de ressources pour les jeunes familles (Table des partenaires des SIPPE)

Domaine d'activité

Petite enfance / jeunesse / famille. Familles où on retrouve une femme enceinte ou des enfants 0-5 ans vivant en contexte de vulnérabilité.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires et intervenants. Milieux communautaire et institutionnel et secteur de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions connaissances, relations avec l'environnement, gestion budgétaire et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Travailler à la création d'environnements favorables et apporter des éléments de réponse aux besoins des familles vivant en contexte de vulnérabilité. Il s'agit d'un lieu significatif d'échanges sur les différents aspects de la réalité vécue par les jeunes familles. Objectifs : Les priorités actuelles du Comité sont d'apporter des réponses concrètes aux besoins identifiés chez les jeunes familles et de renforcer la collaboration entre les partenaires concernés. Les préoccupations retenues par le Comité sont les suivantes : Améliorer les conditions de vie des jeunes familles (thématiques associées : le logement, l'alimentation); Favoriser la collaboration et le partenariat (thématique associée : la confidentialité et le partenariat); Faire connaître davantage les ressources disponibles; Soutenir les compétences parentales (thématiques associées : la stimulation, l'alimentation); Briser l'isolement des jeunes familles.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Le plan d'action du Comité est articulé autour de la réponse à des besoins identifiés chez des jeunes familles confrontées à des situations de vulnérabilité : Participer à la réalisation d'un projet de logements pour les jeunes familles (priorité pour 2012-2013); Renforcer la collaboration et le partenariat entre les organismes travaillant avec les jeunes familles vivant en contexte de vulnérabilité; Faire connaître davantage les ressources disponibles aux jeunes familles et aux intervenants qui les côtoient (notamment par la création et la diffusion d'outils de promotion); Renforcer l'offre de services directs aux jeunes familles; Maintenir des préoccupations en lien avec les jeunes familles et l'alimentation.

Nos réalisations (150 mots)

Offre des services directs aux jeunes familles : ateliers de stimulation, café rencontre, ateliers de cuisine; Organisation de journées d'échanges et de réflexion pour les intervenants sur les thématiques suivantes : les besoins des jeunes familles, la scolarisation, l'alimentation; Production et diffusion d'outils de promotion pour les jeunes parents : tournée des ressources et bottin des ressources; Participation à l'élaboration d'un projet de logements pour les jeunes familles; Soutien au développement et à la réalisation d'un projet sur la scolarisation.

Comité de ressources pour les jeunes familles (Table des partenaires des SIPPE)

Exigences pour devenir membre

Intérêt ou implication auprès des jeunes familles vivant dans un contexte de vulnérabilité.

Ressources disponibles

Financement pour la réalisation de projets et le soutien au fonctionnement par une organisatrice communautaire.

Description des rencontres

Environ 6 rencontres par année de 3 h chacune.

Liste des sous-comités

Comité sur le logement pour les jeunes familles.

Notre petite histoire (250 mots)

Le Comité de ressources pour les jeunes familles a été mis sur pied dans le cadre du Programme de santé publique de soutien aux jeunes parents (P.S.J.P.), devenu depuis les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité (SIPPE). Les objectifs généraux des SIPPE consistent à maximiser le potentiel de santé et de bien-être des parents et des enfants, ainsi qu'à inclure la naissance et le développement des enfants dans un projet de vie porteur de réussite pour les parents. Dans la poursuite de ces objectifs, les SIPPE s'articulent autour de deux composantes : l'accompagnement des familles et la création d'environnements favorables à la santé et au bien-être. C'est en regard de cette dernière composante que le Comité a été créé. Au fil des années, les partenaires se sont approprié la démarche et les orientations du Comité ont dépassé le strict cadre du programme afin de traduire des préoccupations plus larges pour l'ensemble des jeunes familles qui rencontrent des difficultés, notamment en raison d'une situation de pauvreté économique et sociale ou encore du jeune âge des parents.

Nos conditions de succès (150 mots)

Un milieu pour lequel le programme de santé publique à l'origine du Comité faisait du sens en regard de préoccupations déjà existantes; Des acquis à l'égard de la concertation dans le secteur de la petite enfance au moment de la mise sur pied du Comité; Une démarche qui met en évidence et s'appuie sur les forces et le dynamisme du milieu; Un esprit convivial au sein du Comité; La stabilité des partenaires impliqués conjuguée à une ouverture à réviser la composition du Comité; La réalisation d'actions et de projets concrets; Un sentiment de fierté d'être associé à la démarche; Une implication concrète des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action, à la mesure de leurs disponibilités et de leurs moyens; Un intérêt à participer à la démarche qui va au-delà de l'obtention éventuelle d'une partie du budget disponible.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Comité PCNP (Programme canadien de nutrition prénatale)

Domaine d'activité

Petite enfance / jeunesse / famille. Les femmes enceintes et les jeunes parents.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants et membres d'un C. A. Milieux communautaire et institutionnel.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec la dimension gestion budgétaire.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Convenir de l'utilisation et de la répartition du budget disponible pour les organismes et projets de la communauté dans le cadre du Programme canadien de nutrition prénatale. Le comité soutient des actions et des activités destinées à des clientèles à risque. Ces actions et activités visent : l'amélioration des habitudes de vie des femmes enceintes (alimentation, tabagisme, consommation de drogues et d'alcool); le soutien à l'allaitement maternel; le rehaussement des compétences et du savoir-faire culinaire des nouveaux parents. Objectifs : Convenir, sur une base annuelle, de l'utilisation du budget disponible pour la communauté dans le cadre du PCNP; Faire un suivi, sur une base annuelle, de l'utilisation des montants accordés; Consolider les liens entre les organismes famille du territoire de la MRC Les Moulins.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Répartition et suivi de l'utilisation du montant disponible pour la communauté dans le cadre du PCNP.

Nos réalisations (150 mots)

Reconnaissance et soutien des activités réalisées dans la communauté qui s'inscrivent dans le cadre du PCNP; Consolidation des liens entre les organismes communautaires famille du territoire.

Comité PCNP (Programme canadien de nutrition prénatale)

Exigences pour devenir membre

Être un organisme communautaire famille œuvrant sur le territoire de la MRC Les Moulins.

Ressources disponibles

Financement pour la réalisation de projets et le soutien au fonctionnement par une organisatrice communautaire.

Description des rencontres

1 rencontre annuelle de 2 h généralement en mai ou en juin.

Liste des sous-comités

Aucun sous-comité.

Notre petite histoire (250 mots)

Ce comité a été mis sur pied par le CLSC Lamater dans le cadre du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP), qui comporte un volet communautaire. Ce comité réunit les organismes communautaires famille du territoire, qui conviennent collectivement de la façon d'utiliser le montant disponible pour la communauté dans le cadre du PCNP. Au fil des années, le comité a soutenu la réalisation de projets partenariaux spécifiques ainsi que les activités des organismes membres qui répondent aux objectifs du PCNP.

Nos conditions de succès (150 mots)

Reconnaissance et respect de l'expertise et des actions des organismes communautaires famille; Pouvoir collectif de convenir de l'utilisation d'un budget; Souplesse du processus; Convivialité des rencontres.

Pour nous joindre

Prénom : Ariane
Nom : Godbout
Titre : Chef d'administration de programmes jeunes en difficulté 0-5 ans
Organisme : CSSS du Sud de Lanaudière
Téléphone : 450 471-2881, poste 4238
Adresse courriel : ariane.godbout@cssssl.ca

Dernière mise à jour :

2013-04-26



Domaine d'activité

Petite enfance / jeunesse / famille. Les saines habitudes de vie (activité physique et saine alimentation) chez les 0-17 ans.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants et élus. Milieux communautaire et institutionnel et secteur de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions connaissances, relations avec l'environnement, gestion budgétaire et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Contribuer à favoriser l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes de la MRC Les Moulins, de la naissance à 17 ans inclusivement, par la concertation des acteurs de la communauté et la bonification, la création et la mise en valeur de projets, d'actions et d'activités. Objectifs : Mobiliser et impliquer la communauté autour des saines habitudes de vie, en tenant compte des réalités familiales; Maximiser l'utilisation des infrastructures et des services déjà en place, favorisant l'adoption de saines habitudes de vie par la population; Promouvoir, informer et influencer la population sur les saines habitudes de vie.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Instaurer le projet Bécik Jaune : projet de vélos communautaires pour une clientèle d'adolescents; Animer des activités dans les parcs pour les services de garde durant l'été pour la clientèle petite enfance; Pour chaque école primaire, créer un comité qui regroupe du personnel enseignant afin d'instaurer un système d'animation et d'offrir des activités dans les cours d'école pour chaque école primaire.

Nos réalisations (150 mots)

En 2011, organisation d'une ligue de hockey inter-école primaires à La Plaine. Les arbitres étaient des jeunes des écoles secondaires; En 2010, l'animation dans les parcs pour les services de garde; En 2011, l'instauration du projet Bécik Jaune; En 2011, les ateliers de cuisine de la SODAM à Mascouche avec les fermiers des marchés publics à l'été et à l'IGA à l'automne; L'Escouade santé avec le Carrefour jeunesse emploi où des jeunes ont organisé des séances d'animation portant sur de saines habitudes de vie pendant les camps de jour et dans des événements publics.



Exigences pour devenir membre

Compléter le document d'engagement d'un partenaire et participer activement aux rencontres.

Ressources disponibles

Financement pour le fonctionnement et la réalisation de projets. Contribution des membres. 1 coordonnateur et plusieurs intervenants.

Description des rencontres

1-2 rencontres régulières des membres et 7-8 rencontres du comité de coordination de 3 h par année.

Liste des sous-comités

Comité de coordination;
Comité local La Plaine;
Comité local de Mascouche.

Notre petite histoire (250 mots)

En juin 2008, le CSSS du Sud de Lanaudière invite les partenaires de la MRC Les Moulins à une rencontre afin d'explorer les possibilités offertes par le Fonds pour la promotion sur les saines habitudes de vie et Québec en Forme. Lors de cette rencontre, des partenaires du territoire de La Plaine ont exprimé leur intérêt à collaborer ensemble pour élaborer et réaliser un projet. En décembre 2008, Québec en Forme décide de soutenir le projet avec un budget de démarrage de 20 000 \$ permettant l'amorce du plan d'action. En mars 2009, un coordonnateur est embauché afin de soutenir les partenaires dans l'élaboration de leur premier plan d'action. Le plan d'action est accepté par Québec en Forme le 16 juin 2009. Un comité de démarrage est mis sur pied à Mascouche en janvier 2010 dans le but d'intégrer le Regroupement local des partenaires (RLP) des Moulins. Un état de situation est réalisé par les partenaires dans le but de déposer des projets au prochain plan d'action. En avril 2010, un plan d'action commun, regroupant 59 actions de La Plaine et de Mascouche, est déposé à Québec en forme. Un comité de gestion commun regroupant des partenaires de La Plaine et Mascouche est formé en novembre 2010. Le dépôt du 3e plan d'action qui prévoit la réalisation de 25 actions est déposé à Québec en Forme en avril 2011. En juillet 2011, le RLP des Moulins devient Jeunes Actifs Les Moulins.

Nos conditions de succès (150 mots)

Réaliser des actions concertées qui touchent plus d'un partenaire; Maintenir la mobilisation des partenaires; Connaître et comprendre la réalité de chacun des partenaires.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-25

L'arbre de joie

Domaine d'activité

Petite enfance / jeunesse / famille. Les bébés, les enfants et les adolescents des familles défavorisées.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Intervenants. Milieu institutionnel, secteur privé et paroisse.

Type d'activité

Comité d'action concertée. Activités en lien avec la dimension actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Permettre à tous les enfants de familles défavorisées de la MRC Les Moulins de recevoir un cadeau de Noël et de vivre la magie de Noël comme les autres enfants de leurs âges. Objectif : Rejoindre l'ensemble des enfants des familles démunies des niveaux scolaires primaire et secondaire.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Les priorités ne changent pas d'une année à l'autre.

Nos réalisations (150 mots)

Avoir réalisé 11 années de suite le projet Arbre de joie; En 2011, 579 cadeaux ont été distribués aux enfants de familles défavorisées. Plusieurs contributions importantes sont à mentionner : En 2009, l'école Sablière a ramassé 540 \$ d'argent Canadian Tire; En 2010, le personnel de l'école La Mennais a ramassé 1 800 \$; En 2011, un passant au centre d'achats a pigé 25 noms dans l'arbre de joie et il a offert des cadeaux à 25 jeunes.

L'arbre de joie

Exigences pour devenir membre

L'intérêt pour que ce projet se poursuive.

Ressources disponibles

Financement provenant des donateurs qui achètent les cadeaux ou qui offrent de l'argent pour permettre l'organisation du projet.

Description des rencontres

4 rencontres de 2 h 30 chacune par année.

Liste des sous-comités

Aucun sous-comité.

Notre petite histoire (250 mots)

En 1999, paraît un petit livre de conte intitulé « L'arbre de joie », écrit par Alain M. Bergeron et illustré par Stéphane Poulin, qui raconte l'histoire d'un arbre de Noël un peu spécial permettant à des enfants de recevoir des cadeaux grâce au bon cœur des gens. En 2001, deux agentes de pastorale des écoles primaires de la MRC Les Moulins, la Sablière de Terrebonne et du Rucher de Mascouche, décident de faire de cette histoire une réalité. Elles démarrent conjointement un projet qui permet aux enfants démunis de vivre la magie de Noël. En 2004, les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire de la Commission scolaire des Affluents reprennent l'organisation de ce projet. Ils décident alors d'impliquer toutes les écoles de la MRC Les Moulins. Deux sapins de Noël sont depuis placés aux Galeries de Terrebonne dans lesquels sont accrochés des cartes avec des prénoms de jeunes, leur âge et leur sexe. Lorsqu'un passant au centre d'achats prend une carte, les lumières dans l'arbre s'allument. La personne s'engage alors à acheter un cadeau d'une valeur d'au moins 20 \$ à cet enfant. En 2005, l'agence de personnel Beaudry débute la distribution directement chez les enfants par le biais d'un service de Pères Noël durant une fin de semaine précédant Noël. Depuis 2010, ce sont des bénévoles qui font la distribution des cadeaux aux enfants.

Nos conditions de succès (150 mots)

Une fidélisation des personnes qui offrent les cadeaux aux enfants; L'esprit de générosité des 200 bénévoles qui reviennent à chaque année pour aider à réaliser le projet.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-25

Magasin-Solidarité

Domaine d'activité

Petite enfance / jeunesse / famille. Les étudiants des écoles primaires et secondaires provenant de familles à faible revenu.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants et bénévoles. Milieux communautaire et institutionnel.

Type d'activité

Comité d'action concertée. Activités en lien avec les dimensions relations avec l'environnement, gestion budgétaire et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Venir en aide à des familles dans le besoin dans un esprit de partage, de respect, de dignité, de prise en charge personnelle et de solidarité du milieu. Le projet s'inscrit dans une intervention qui vise à offrir aux enfants les meilleures conditions possibles lors de la rentrée scolaire dans le but de prévenir l'abandon scolaire. Objectifs : Permettre aux familles dans le besoin d'avoir accès à des articles scolaires, frais scolaires et cahiers d'exercices à moindre coût pour faciliter le début de l'année scolaire; Sensibiliser à des choix responsables par un budget préétabli; Promouvoir et encourager la prise en charge personnelle dans le respect et la dignité; Accueillir les participants dans un climat chaleureux, d'entraide, d'écoute et festif; Favoriser la concertation entre les organismes du milieu; Faire connaître les ressources qui offrent de l'aide toute l'année.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Pour l'année 2012, l'objectif est de recueillir 40 000 \$ et d'aider 350 jeunes.

Nos réalisations (150 mots)

Avoir organisé sept Magasin-Solidarité depuis 2005; Avoir aidé plus de 1 800 jeunes depuis le début du projet; Avoir une augmentation constante du nombre de jeunes aidés à chaque année depuis le début du projet.

Magasin-Solidarité

Exigences pour devenir membre

Croire aux objectifs et avoir envie de s'impliquer dans le projet.

Ressources disponibles

Financement du projet provenant d'une campagne de financement annuelle.

Description des rencontres

6-7 rencontres de jour de 2 h 30 surtout entre les mois de mars à novembre.

Liste des sous-comités

Aucun sous-comité.

Notre petite histoire (250 mots)

Les membres du Comité prévention de l'abandon scolaire (PAS) des Moulins ont mené une évaluation de l'opération sacs d'école à l'automne 2004. L'idée a alors été lancée de transformer cette opération en un Magasin-solidarité, projet qui reviendrait à chaque année. En janvier 2005, une visite est faite au Regroupement des magasins-partage de Montréal afin de se documenter sur cette intervention originale mise sur pied par divers groupes communautaires. En février et mars de cette même année, une grande tournée auprès de diverses tables de la MRC Les Moulins est effectuée dans le but d'informer d'autres partenaires du milieu et de les consulter. Suite à cette vaste consultation et à la rencontre de la responsable d'un projet similaire dans la MRC de L'Assomption, un comité est mis sur pied en vue de réaliser un Magasin-solidarité pour la rentrée scolaire 2005-2006.

Nos conditions de succès (150 mots)

Forte crédibilité du projet; Stabilité des partenaires; Exemple réussi de concertation et une grande convivialité entre les membres; Facilité de se rallier à la mission.

Pour nous joindre

Prénom :
Nom :
Titre :
Organisme :
Téléphone :
Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-25

Table de concertation en petite enfance de la MRC Les Moulins

Domaine d'activité

Petite enfance / jeunesse / famille. Enfants 0-5 ans et leur famille.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants et attachés politiques. Milieux communautaire et institutionnel, secteurs privé et de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec la dimension connaissances.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : La Table de concertation vise à mieux identifier les besoins des enfants de moins de cinq ans et de leurs parents en facilitant la sensibilisation, la mobilisation, la collaboration, la coordination, la concertation, la consolidation et la création de ressources et de services complémentaires dans le milieu. La Table de concertation est un lieu d'échange et d'information orienté vers l'action concertée au niveau local. Elle permet une réflexion sur les problématiques en lien avec la petite enfance et une mise en commun des connaissances. Objectifs : L'objectif actuel de la Table de concertation est d'offrir un lieu d'information et de réflexion sur les préoccupations, les actions et les services en lien avec le secteur de la petite enfance.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Favoriser les échanges d'information entre les ressources existantes; Consolider les liens de partenariat et de collaboration; Identifier les préoccupations communes des acteurs du secteur de la petite enfance.

Nos réalisations (150 mots)

Être un lieu actuel et près de la réalité à travers la mise en commun des préoccupations et des connaissances; Diversité des intervenantes qui composent la Table de concertation; Dynamisme : la Table de concertation est un lieu d'échange vivant; Implication des membres dans le fonctionnement et dans le déroulement des rencontres.

Table de concertation en petite enfance de la MRC Les Moulins

Exigences pour devenir membre

Cœuvrer dans une organisation préoccupée par le secteur de la petite enfance sur le territoire de la MRC Les Moulins.

Ressources disponibles

Ressources basées sur l'implication des membres.

Description des rencontres

4 rencontres de 3 h chacune en alternance l'avant-midi et l'après-midi et le mardi et le jeudi.

Liste des sous-comités

Comité de suivi. Selon les préoccupations exprimées par les membres, des comités de travail peuvent être mis sur pied.

Notre petite histoire (250 mots)

La Table de concertation en petite enfance de la MRC des Moulins est un regroupement d'organismes provenant de divers secteurs d'activités concernés par les besoins des familles du territoire ayant des enfants de moins de cinq ans. Cette Table de concertation a vu le jour en janvier 2002 alors qu'une quarantaine de personnes ont répondu à l'invitation d'un comité composé d'organismes du milieu désireux d'accroître la concertation entre les intervenants en petite enfance. Au fil des années, la Table de concertation est devenue un lieu privilégié d'échange d'information pour les intervenants du secteur de la petite enfance. En 2012, la Table de concertation a célébré son dixième anniversaire.

Nos conditions de succès (150 mots)

Production du Bottin de ressources pour les intervenants en petite enfance; Production du Guide d'accompagnement des parents dans l'annonce d'une difficulté concernant un enfant (guide destiné aux intervenants); Maintenir vivante la préoccupation pour la petite enfance auprès des organismes et dans la communauté; Permettre aux intervenants de demeurer « branchés », d'être au courant des actions et des services; Permettre la réflexion commune sur des thématiques en lien avec la petite enfance; Soutenir l'implantation de Gymneau sur le territoire de la MRC Les Moulins.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Table de concertation jeunesse des Moulins

Domaine d'activité

Petite enfance / jeunesse / famille. Les jeunes de 6 à 21 ans.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants et attachés politiques. Milieux communautaire et institutionnel et secteur de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec la dimension connaissances.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Favoriser la concertation et la participation des intervenants jeunesse du territoire de la MRC Les Moulins autour de l'identification des besoins et la promotion de la santé et du bien-être des jeunes. Objectifs : Favoriser la communication entre les organismes jeunesse du territoire de la MRC Les Moulins; Connaître et promouvoir les services à la jeunesse; Échanger sur des problématiques touchant les jeunes; Faire connaître les projets et les comités qui constituent des exemples de travail de partenariat et de concertation; Sensibiliser les instances concernées ainsi que la communauté moulinoise à la réalité jeunesse; Favoriser le partage de nos expertises communes et d'outils (comme intervenants); Voir au bon fonctionnement de la Table.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Parmi les derniers thèmes abordés : Les besoins des jeunes des communautés culturelles / des nouveaux arrivants; L'implication des jeunes dans les activités culturelles; Comment rejoindre les parents?

Nos réalisations (150 mots)

En 1991, une journée d'étude portant sur les jeunes en difficulté a réuni quelques 200 personnes à l'école Léopold-Gravel; Entre 1996 et 1997, plusieurs activités ont été réalisées visant la prévention de problématiques associées à la jeunesse (pièce de théâtre, émission de télévision, sondage auprès des municipalités); En 2000, une demi-journée de formation est organisée sur la dépression chez les jeunes; En 2004, une journée de formation est organisée au Cégep de Lanaudière à Terrebonne sur les thèmes du taxage et de l'intimidation, le travail de policier communautaire et les plans d'intervention dans les écoles secondaires; En 2011, une journée de formation est organisée sur la créativité.

Table de concertation jeunesse des Moulins

Exigences pour devenir membre

Être en accord avec les objectifs de la table, être délégué par son organisme, remplir le formulaire d'adhésion et payer une cotisation.

Ressources disponibles

Financement provenant des membres ou des députés provinciaux pour le fonctionnement de la table.

Description des rencontres

5 rencontres de 3 h le jeudi matin.

Liste des sous-comités

Comité de suivi; Comité ponctuel pour préparer une animation.

Notre petite histoire (250 mots)

À l'été 1984, se crée une structure provisoire de la Table de concertation jeunesse Les Moulins. Plusieurs intervenants de la MRC Les Moulins ressentent le besoin de se réunir afin de discuter de diverses problématiques communes aux jeunes de Terrebonne, Mascouche, La Plaine et Lachenaie. Ils manifestent le besoin de se connaître, de créer des liens, d'échanger sur les services et les besoins des jeunes. La création de cette table de concertation a lieu cette même année.

Nos conditions de succès (150 mots)

Une belle concertation structurée où ils réussissent à réunir une grande quantité de partenaires; Prise en compte des idées de thèmes que les membres souhaitent discuter lors de la planification annuelle.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Concertations - Personnes âgées / personnes handicapées

Ce domaine d'activités inclut les thématiques et les populations suivantes :

- Le soutien à domicile.
- Les personnes dont la perte d'autonomie et le besoin de soutien sont en lien avec le vieillissement.
- Les personnes handicapées.



Comité d'usagers du transport adapté de la MRC Les Moulins (CUTAM)

Domaine d'activité

Personnes âgées / personnes handicapées. Les personnes utilisatrices du transport adapté.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants, membres d'un C. A., bénévoles et attachés politiques. Milieux communautaire et institutionnel et secteur privé.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions connaissances et relations avec l'environnement.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Le CUTAM se veut le « moteur » d'une démarche collective d'amélioration du transport adapté dans la MRC Les Moulins. Objectifs : Être un lieu de concertation et d'information spécifiques au niveau du transport adapté dans la MRC Les Moulins qui regroupe différents acteurs du réseau préoccupés par ce dossier; Identifier des problématiques collectives et proposer des solutions; Interpeller les partenaires concernés par ce sujet.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Améliorer l'accès à l'information sur le transport adapté; Normaliser et améliorer la qualité du service; Améliorer l'utilisation et la sécurité des aménagements; Améliorer l'accessibilité.

Nos réalisations (150 mots)

Rejoindre divers acteurs « clé » dans ce dossier et les convaincre de la nécessité de se concerter sur ce sujet; Avoir créé collectivement un mode de fonctionnement inclusif qui encadrera les travaux à long terme; Mise en place d'un courrier électronique permettant au public d'émettre leurs questionnements, commentaires et souhaits d'amélioration (cutalesmoulins@hotmail.com); Conférence de presse pour le lancement officiel du comité; Promotion : article paru dans les journaux annonçant l'existence du CUTAM.

Comité d'usagers du transport adapté de la MRC Les Moulins (CUTAM)

Exigences pour devenir membre

Avoir un intérêt pour l'amélioration du transport adapté, l'approbation des membres du CUTAM et une délégation officielle.

Ressources disponibles

Financement provenant des membres pour le fonctionnement du comité et la réalisation de projets.

Description des rencontres

5-6 rencontres de 2 h 30 le jeudi avant-midi.

Liste des sous-comités

Aucun sous-comité.

Notre petite histoire (250 mots)

Le Comité d'usagers du Transport Adapté de la MRC Les Moulins, que l'on appelle CUTAM, a tenu officiellement sa première rencontre le 25 février 2010. La création de ce comité est la suite logique à une réflexion amorcée par les membres de l'Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord (APHRN) sur la nécessité d'implanter une table de concertation en matière de transport adapté dans la MRC Les Moulins. Le 8 avril 2009, l'APHRN a organisé un café-rencontre ayant pour thème le transport adapté. À cette occasion, Natalie Savard, coordonnatrice du Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), est venue présenter son organisme et les services offerts. Plusieurs membres de l'APHRN étaient présents ainsi que quelques représentants de Parrainage Civique Lanaudière (PCL). Lors de cette rencontre et par la suite également, les membres de l'APHRN ont manifesté le désir de créer un comité d'utilisateurs du transport adapté dans la MRC Les Moulins. Le conseil d'administration de l'APHRN a interpellé le conseil d'administration du RUTAL au cours de l'automne 2009 pour concrétiser la mise en place de ce comité. Ils ont ainsi procédé à une rencontre exploratrice le 8 décembre 2009 pour définir les bases de ce comité et pour déterminer les acteurs clés à convoquer pour les prochaines rencontres. Le lancement officiel de ce comité a eu lieu le 12 octobre 2011.

Nos conditions de succès (150 mots)

La participation de plusieurs organismes au comité; Reconnaissance de ce lieu de concertation par les utilisateurs du transport adapté; Le comité s'est doté d'un Mode de fonctionnement; Le comité s'est doté d'un Plan d'action.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Comité de suivi des droits des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne

Domaine d'activité

Personnes âgées / personnes handicapées. Les personnes handicapées au sens large.

Territoire

Ville de Terrebonne.

Description des participants

Gestionnaires, bénévoles et élus. Milieux communautaire et institutionnel.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions connaissances, relations avec l'environnement et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Permettre une étroite collaboration des partenaires à l'élaboration, la réalisation et au suivi du plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant des attributions municipales (transport, loisir et culture, tourisme, sécurité, habitation, circulation, soutien communautaire, communication et emploi). Objectifs : Identifier les besoins de la clientèle visée par la mission du comité; Alimenter les réflexions municipales à l'égard du plan d'action; Participer à la réalisation de certaines actions en collaboration de certains organismes.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Promouvoir l'inscription au Programme d'enregistrement des personnes à mobilité réduite ou à incapacité majeure pouvant nuire à une évacuation; Identifier les fonctionnalités du site WEB à modifier afin d'en améliorer l'accessibilité; Favoriser et permettre le maintien ou le retour des personnes handicapées dans leur milieu de vie naturel; Rehausser la signalisation dans les corridors facilitateurs de déplacements identifiés; Élaborer une politique d'accessibilité; Favoriser l'accès des personnes handicapées aux immeubles municipaux; Collaborer à la mise en place d'un plan de développement en transport afin de rendre accessible le réseau régulier.

Nos réalisations (150 mots)

L'évaluation de l'accessibilité des bâtiments municipaux; Programme d'enregistrement des personnes à mobilité réduite ou à incapacité majeure pouvant nuire à une évacuation; Mise en place du logiciel Zoom Text dans les bibliothèques municipales; L'installation de modules de jeux pour enfants handicapés; Amélioration de la signalisation piétonnière dans le secteur du Vieux-Terrebonne.

Comité de suivi des droits des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne

Exigences pour devenir membre

Organismes offrant des services pour les personnes handicapées sur le territoire de la Ville de Terrebonne ou citoyens concernés par cette problématique.

Ressources disponibles

Un employé à temps partiel.

Description des rencontres

2 rencontres de 3 h chacune le jeudi avant-midi.

Liste des sous-comités

Aucun sous-comité.

Notre petite histoire (250 mots)

Depuis l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale le 17 décembre 2004, la Ville de Terrebonne réalise annuellement un plan d'action et implique, de façon accrue, tous les partenaires afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société au même titre que tous les citoyens.

Nos conditions de succès (150 mots)

La mission du comité s'appuie sur les énoncés d'une loi; Volonté politique pour que la Ville de Terrebonne s'assoie deux fois par année avec des partenaires du milieu pour développer un plan d'action et pour faire le suivi; Appui important de la Ville de Terrebonne dans le Comité : un élu, un membre de la direction générale et le coordonnateur du Service de soutien à la vie associative de la Ville de Terrebonne font partie du comité.

Pour nous joindre

Prénom :
Nom :
Titre :
Organisme :
Téléphone :
Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

Table de soutien à domicile des Moulins (SAD)



Domaine d'activité

Personnes âgées / personnes handicapées. Le soutien à domicile à toutes personnes en perte d'autonomie et à leur entourage.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants, membres d'un C. A. et attachés politiques. Milieu communautaire et institutionnel et secteur de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions connaissances et relations avec l'environnement.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Favoriser l'accessibilité et la continuité des services à la clientèle pour les personnes en perte d'autonomie et/ou en quête d'autonomie de la MRC des Moulins. Objectifs : Réussir à améliorer l'intervention pour contrer l'abus envers les aînés; Prévenir et dépister des situations d'abus envers les aînés; Informer et sensibiliser sur la problématique de l'abus et les facteurs de vulnérabilité; Offrir le soutien nécessaire au Réseau des proches aidants MRC Les Moulins; Afin de refléter la réalité et les besoins des proches aidants de notre MRC, participer à l'Appui Lanaudière; Développer une meilleure connaissance mutuelle des interventions des différents organismes; Développer une culture de cohérence, de complémentarité et de collaboration entre le CSSSSL et les organismes membres de la Table SAD; Participer au projet de Maison des aînés de Terrebonne; Partager et augmenter notre connaissance de la réalité, des besoins et des ressources en lien avec les personnes handicapées.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Contre l'abus envers les aînés; Proches aidants; Liens entre le CSSSSL et les organismes membres de la table soutien à domicile; Maison des aînés de Terrebonne; Personnes handicapées.

Nos réalisations (150 mots)

Élaboration et mise à jour du bottin des ressources en soutien à domicile; Création du Réseau des proches aidants en 2003 qui offre un service d'aide et de répit aux proches aidants; Création du Comité abus envers les aînés en 1989 qui développe différentes activités de sensibilisation.

Table de soutien à domicile des Moulins (SAD)



Exigences pour devenir membre

Payer une cotisation annuelle de 25 \$ et être concerné par les besoins et les préoccupations de personnes en perte ou en quête d'autonomie.

Ressources disponibles

Financement provenant des membres ou des députés provinciaux pour le fonctionnement de la table.

Description des rencontres

5-6 rencontres de 3 h chacune le jeudi après-midi.

Liste des sous-comités

Réseau des proches aidants; Comité abus envers les aînés.

Notre petite histoire (250 mots)

Au mois de mai 1987, les organismes en soutien à domicile de la MRC des Moulins sentent le besoin de se rencontrer afin d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble sur différents dossiers pour mieux répondre aux besoins de la clientèle. La Table soutien à domicile des Moulins est créée à l'automne 1987. À l'hiver 1989, la Table forme le Comité sur la violence faite aux aînés. Plusieurs membres participent à un colloque sur la violence faite aux aînés à l'été 1990. En septembre 1994, la Table met en place son mode de fonctionnement et elle élabore son premier plan d'action à l'automne 2000. S'ensuit la création d'un dépliant dans lequel il a été regroupé les différentes ressources autant communautaires que publiques qui offrent des services de soutien à domicile. De plus, la Table réalise une recherche s'intitulant « L'hébergement par alternance – Le point de vue d'informateurs clés et d'utilisateurs » en collaboration avec la Direction de Santé Publique de la Régie régionale de Lanaudière en juin 2001. Cette même année a lieu la réactivation du comité transport accessible et l'organisation de cafés rencontres pour les proches aidants. En 2003, la Table crée un comité afin de travailler sur le réseau des proches aidants.

Nos conditions de succès (150 mots)

Mettre en commun les enjeux liés au soutien à domicile.

Pour nous joindre

Prénom :
Nom :
Titre :
Organisme :
Téléphone :
Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-25

Concertation - Santé mentale

Ce domaine d'activités concerne spécifiquement la thématique de la santé mentale.



Table clinique santé mentale adulte

Domaine d'activité

Santé mentale. Adultes de 18 ans et plus.

Territoire

Sud de Lanaudière.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants et citoyens bénévoles. Milieux communautaire et institutionnel.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions connaissances, relations avec l'environnement, gestion budgétaire et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Coordonner le réseau local en santé mentale adulte. Objectifs : Offrir à la population du sud de Lanaudière des services en santé mentale adulte accessibles, continus et de qualité et développer le partenariat.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Développer des ressources d'habitation pour diversifier; Mieux répondre aux besoins de la clientèle; Déstigmatiser.

Nos réalisations (150 mots)

Comité fluidité des services à la clientèle dans le réseau local des services permettant la résolution de problèmes vécus par le client; Avoir réalisé l'étude sur les préférences résidentielles des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale grave dans la région de Lanaudière Sud; Avoir complété l'étude sur le parc des ressources en hébergement actuel au sud de Lanaudière; Mise sur pied d'un comité habitation et qualité de vie; Mise sur pied d'un comité visite.

Table clinique santé mentale adulte

Exigences pour devenir membre

Tous les organismes œuvrant auprès des adultes ayant des problèmes de santé mentale et leur famille.

Ressources disponibles

Financement pour la réalisation de projets et pour le fonctionnement de la table. Service de secrétariat offert.

Description des rencontres

4 rencontres de 3 h chacune.

Liste des sous-comités

Comité de suivi; Comité habitation; Comité fluidité des services à la clientèle dans le réseau local des services; Comité visite du territoire.

Notre petite histoire (250 mots)

Dix rencontres ont eu lieu entre 3 mai 2005 et le 5 juin 2006 afin de mettre sur pied ce comité. Ces rencontres réunissaient 23 personnes, des représentants de tous les organismes œuvrant en santé mentale adulte dans le sud de Lanaudière ainsi que quelques personnes utilisatrices et des proches. Plusieurs étapes ont alors été franchies lors de ces rencontres : faire un portrait des problèmes de santé mentale, déterminer l'offre de services de chaque organisme du territoire, identifier les principales lacunes par rapport au Plan d'action national 2005-2010, déterminer une vision du réseau local, identifier les cibles prioritaires et finalement, développer de façon consensuelle le plan de mise en œuvre. Le CSSS se donne la responsabilité d'animer le réseau local de services. La création de la direction Programmes et services –santé mentale adulte donne un nouveau départ pour cette table en rejoignant d'autres partenaires (Galop, organisateur communautaire, agence de santé et des services sociaux). La table crée le comité coco (comité de coordination composé de la directrice, d'un représentant du communautaire et d'un usager (Impact Lanaudière).

Nos conditions de succès (150 mots)

Volonté des partenaires à participer et à s'engager. Ils ont réuni divers acteurs des services de 1re, 2e lignes ainsi que des organismes communautaires en santé mentale adulte; Présence de personnes utilisatrices et des membres de l'entourage; Excellente connaissance mutuelle à tous les niveaux et reconnaissance de l'expertise de chacun; Évaluation annuelle du réseau.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-25

Concertations - Développement global de la communauté

Ce domaine d'activités vise l'ensemble de la population. Il est de nature plus transversale.



Domaine d'activité

Développement global de la communauté. Les pratiques de concertation de la MRC Les Moulins.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires et intervenants. Milieux communautaire et institutionnel et secteur de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions connaissances, relations avec l'environnement, gestion budgétaire et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Soutenir les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins. Objectifs : Mettre en place un modèle de gouvernance territoriale dont les principales composantes sont un forum territorial sur la concertation, un comité de vigie et de liaison, un comité consultatif de personnes ressources impliquées dans les pratiques de concertation et des mécanismes et outils de liaison; Soutenir les individus et les organisations dans le choix des lieux de concertation et les outiller à l'égard des conditions de participation adéquates; Soutenir le fonctionnement des lieux de concertation à travers la formation et des outils de planification, de fonctionnement, de participation et d'évaluation; Soutenir le développement d'une vision territoriale par le biais de l'organisation d'activités rassembleuses.

Nos dossiers actifs (150 mots)

L'accompagnement des individus, des organisations et des lieux de concertation; La mise en chantier d'une vision territoriale par des activités rassembleuses.

Nos réalisations (150 mots)

Mise en place du Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins et du Comité de personnes ressources; Tenue d'un premier forum sur les pratiques de concertation le 30 mai 2012; Lancement du coffre à outils et du site web le 29 avril 2013.

Exigences pour devenir membre

La composition du Comité représente les différents secteurs et réseaux présents dans la MRC Les Moulins.

Ressources disponibles

Financement et contributions pour la réalisation de projets. Soutien au fonctionnement du comité par une agente de concertation.

Description des rencontres

6 rencontres de 3 h chacune les jeudis après-midi.

Liste des sous-comités

Comité de personnes ressources; Comité opérationnel.

Notre petite histoire (250 mots)

En 2007, en s'appuyant sur le constat que les pratiques de concertation sont exigeantes et que les acteurs souffrent d'un essoufflement occasionné par une multiplication des lieux de concertation, les participants à une activité «Lac à l'épaule», organisée par le Comité de développement social des Moulins, expriment l'importance de se questionner sur les pratiques de concertation. Afin de donner suite aux préoccupations des participants, il est alors proposé de réaliser une démarche participative visant à faire le point sur les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins et à identifier des pistes de solutions pour bonifier les pratiques de concertation. Cette démarche donne lieu à la publication, en mai 2010, par la Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire du rapport Pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins : rapport de la démarche de recherche participative. Elle permet également d'ébaucher un modèle de gouvernance qui permettrait de mieux « concerter la concertation ». Par la suite, un comité avisé, composé d'acteurs du milieu, travaille à la mise en place des solutions identifiées lors de la démarche de recherche participative. Un financement obtenu du Ministère du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation permet, en 2012-2013, de mettre en place le Comité de vigie et de liaison qui pilote la démarche Mieux réussir la concertation dans la MRC Les Moulins.

Nos conditions de succès (150 mots)

L'aspect participatif de la démarche; La mobilisation des acteurs de la concertation autour de la thématique de la concertation; L'implication d'acteurs de provenance variée au sein des comités prévus dans la gouvernance territoriale; La proposition d'outils concrets; La pérennisation de la démarche à travers une prise en charge par la communauté.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Table des organismes communautaires autonomes Les Moulins (TOCAM)



Domaine d'activité

Développement global de la communauté. Les organismes communautaires et bénévoles autonomes.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires et membres d'un C. A.
Milieu communautaire.

Type d'activité

Lieu de concertation.
Activités en lien avec les dimensions connaissances, relations avec l'environnement et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Le développement, la promotion et la reconnaissance de l'importance de l'action communautaire et bénévole autonome dans la MRC Les Moulins par la concertation, la mise en commun des ressources, le partage de services et des outils, la formation, l'échange et la solidarité. Objectifs : Regrouper les organismes communautaires et bénévoles autonomes de la MRC Les Moulins intéressés à participer au développement de leur milieu, à promouvoir leurs intérêts économiques et sociaux ainsi que le bien commun par la concertation, la mise en commun des ressources, le partage de services et d'outils, la formation, l'échange, la solidarité.; Promouvoir et défendre les intérêts communs de ses membres auprès des instances gouvernementales ou de tout autre organisme relié de près ou de loin à son développement par l'élaboration et la mise en place de politiques communes, de stratégies et de représentations politiques; Accroître la visibilité et la reconnaissance de ses membres en faisant connaître leurs besoins, leurs ressources et leurs réalisations.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Consolidation de la Table à partir des outils présentés par le Comité Concertation Vigie et Liaison MRC Les Moulins; Actualiser la mission et les actions de la TOCAM à partir des membres qui la composent et de leurs préoccupations et intérêts; Se doter d'outils de communication afin de nous faire connaître dans le milieu communautaire (dépliant de la TOCAM, guide du nouveau, dépliant « Délégué de la TOCAM », etc.); Actualiser notre image par la refonte de notre logo et en faire le lancement à l'AGA; Inviter les lieux où nous sommes délégués pour venir nous informer sur leur organisation; Monter et remettre un guide d'accueil pour les nouveaux membres; Continuer le partenariat avec le CSSSSL pour les capsules santé.

Nos réalisations (150 mots)

En 2005, les jardins collectifs; En mai 2005, la création de deux trophées : Louise Auger et Andrée Martel – Remis à un employé et un bénévole s'étant démarqués; Cinq salons des ressources communautaires; En 2010-2011, la relance de la TOCAM; En novembre 2012, la mobilisation des organismes de la MRC afin de préserver les postes des organisateurs communautaires.

Table des organismes communautaires autonomes Les Moulins (TOCAM)



Exigences pour devenir membre

Payer une cotisation annuelle de 10 \$ et être un organisme communautaire autonome ayant un point de service dans la MRC Les Moulins.

Ressources disponibles

Financement provenant des membres pour le fonctionnement de la table.

Description des rencontres

4-5 rencontres de 3 h chacune en avant-midi.

Liste des sous-comités

Conseil d'administration.

Notre petite histoire (250 mots)

La TOCAM a tenu sa première réunion officielle le 6 avril 1995. À l'époque, la Table portait le nom de Table régionale des organismes communautaires de la MRC Les Moulins (TROCL-M) pour faire le lien avec la TROCL. Au début, les objectifs étaient de permettre une libre circulation d'information entre les deux instances et les organismes communautaires étaient invités à prendre position dans différents dossiers régionaux ou locaux. Quelques années plus tard, la Table a actualisé ses objectifs, entre autres, de regrouper les organismes communautaires et les bénévoles de la MRC Les Moulins intéressés à participer au développement de leur milieu et à promouvoir leurs intérêts économiques et sociaux. En février 1999, la table s'est dotée d'une politique de fonctionnement. Le 25 mai 2005, la TOCAM tient sa première assemblée générale comme table incorporée. C'est à cette occasion qu'il y a l'élection des officiers du comité exécutif. Tous les membres qui payent leur cotisation annuelle font partie du conseil d'administration. En 2007, importante modification des règlements généraux : le nombre de membres du conseil d'administration est passé à cinq personnes. En juin 2010, la TOCAM décide d'entreprendre une démarche de réflexion sur sa mission. En avril 2011, les organismes-membres de la TOCAM décidaient de poursuivre la mission de la TOCAM en allégeant la structure légale et les activités avec moins de réunions. De l'étape de réflexion, la TOCAM entame une étape de planification et de réalisation. Le 27 octobre 2011, les membres de la TOCAM adoptaient une proposition d'orientation 2011-2013.

Nos conditions de succès (150 mots)

Le soutien de deux agents de liaison engagés par la TOCAM (1998-1999 et 2004-2005).

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Table pauvreté et solidarité des Moulins

Domaine d'activité

Développement global de la communauté. Les personnes et les familles confrontées aux problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants et attachés politiques. Milieux communautaire et institutionnel et secteur de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions connaissances, relations avec l'environnement, gestion budgétaire et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Rassembler les partenaires de la communauté préoccupés par la situation de pauvreté vécue par des personnes de notre milieu afin de favoriser la concertation, l'information et l'entraide entre nous et une sensibilisation collective plus efficace. Objectifs : Poursuivre et consolider les projets en cours tels que le fonds d'inclusion sociale, les billets d'autobus et le Programme en sécurité alimentaire et saine alimentation; Poursuivre et consolider les liens de réseautage entre les intervenants par la liste des membres, le point babillard, la présentation d'organismes, la collaboration de références et de ressources; Favoriser une meilleure connaissance du problème de la pauvreté et des stratégies de lutte à la pauvreté par l'invitation de personnes-ressources impliquées et expertes; Informer les intervenants des ressources existantes pour aider les personnes; Soutenir les différentes initiatives des organismes du milieu qui contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes et des familles en situation de pauvreté telles que le Comité de logement social de Terrebonne, le projet Bonne Boîte Bonne Bouffe avec la Table des partenaires en développement social de Lanaudière, le Magasin de solidarité des Moulins, etc.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Le programme de sécurité alimentaire et saine alimentation; Le transport dépannage pour les personnes à faible revenu; La gestion du fonds d'inclusion sociale; Le Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale Les Moulins - PARSIS.

Nos réalisations (150 mots)

La création d'un lieu de réseautage (rapprochement) et de mise en commun des problématiques; Le programme sécurité alimentaire et saine alimentation (jardin communautaire, réseau moulinois de cuisines autonomes et transformation alimentaire, Bonne Boîte Bonne Bouffe, ateliers de formation, etc.); Le PARSIS (démarche locale d'identification des problématiques et priorisation des projets de lutte à la pauvreté).

Table pauvreté et solidarité des Moulins

Exigences pour devenir membre

Les membres sont des partenaires préoccupés par la situation de pauvreté.

Ressources disponibles

Financement provenant de contributions du milieu et des recherches de financement. 4 employés pour la réalisation des projets.

Description des rencontres

4 rencontres de 4 h 30 le mardi après-midi.

Liste des sous-comités

Comités : de suivi; transport dépannage; gestion du fonds d'inclusion sociale; sécurité alimentaire et saine alimentation.

Notre petite histoire (250 mots)

En 1997, s'amorce les premières rencontres initiées par la paroisse St-Louis-de-France. Le Forum sur le développement social des Moulins en 1998 favorise, cette même année, l'implantation de la Table Pauvreté et Solidarité des Moulins. En mai 2003, la Table présente à plusieurs organisations et au député provincial un projet de sensibilisation sur la pauvreté et l'inclusion sociale. Ces organisations acceptent d'appuyer financièrement le projet. Ce projet rassembleur porté par plusieurs organismes de la MRC Les Moulins démarre officiellement en mars 2004. Un portrait qualitatif et quantitatif sur la pauvreté permet d'aller au-delà de ce qui se passe dans les organisations. Une agente est engagée pour faire une démarche participative et renforcer les liens entre les organismes. En 2008, la Table effectue une étude de faisabilité d'un projet d'épicerie solidaire et élabore un programme de sécurité alimentaire et saine alimentation avec plusieurs partenaires. En 2011, dans le cadre de son plan d'orientation, les membres de la Table revalident et complètent le document portant sur le Portrait de la pauvreté et des interventions en ce domaine. Le 13 avril 2011, la Table collabore avec la Conférence régionale des élus Lanaudière et la Table des partenaires en développement social de Lanaudière à l'organisation d'une vaste consultation sur les actions à prioriser dans le cadre du PARSIS Les Moulins. En avril 2012, la Table a été désignée pour être le lieu d'atterrissage et de décollage des projets PARSIS pour la MRC Les Moulins. Huit projets sont en cours de réalisation.

Nos conditions de succès (150 mots)

Le portrait sur la pauvreté et les ressources impliquées, et sa revalidation; La réalisation de projets d'action émanant des membres de la Table; L'intérêt, la préoccupation et la motivation des membres au problème de la pauvreté.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Concertations - Développement spécifique de la communauté

Ce domaine d'activités concerne des problématiques spécifiques pour lesquelles on souhaite trouver des solutions.





Domaine d'activité

Développement spécifique de la communauté. Le transport actif.

Territoire

Ville de Mascouche.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants, bénévoles et élus. Milieux communautaire et institutionnel, secteur privé et autres regroupements.

Type d'activité

Comité d'action concertée. Activités en lien avec les dimensions connaissances, relations avec l'environnement, gestion budgétaire et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Encourager le transport actif par l'accessibilité de vélos gratuits et récupérés sur le territoire de la ville de Mascouche. Objectifs : Fournir à l'ensemble de la population de la MRC Les Moulins un moyen de transport actif, écologique et gratuit, soit l'accès à des vélos communautaires; Offrir la possibilité pour les personnes plus démunies d'avoir accès à des vélos sécuritaires pour leurs déplacements et ainsi, briser l'isolement et augmenter leur autonomie; Promouvoir l'implication bénévole et l'action communautaire auprès des jeunes; Permettre aux jeunes impliqués dans le projet d'acquérir de nouvelles compétences, habiletés et de favoriser leur développement; Favoriser l'achat de proximité dans les secteurs où des supports à vélo seront disposés.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Installer les ateliers de travail pour les vélos à l'école l'Impact; Trouver d'autres vélos; Faire des demandes de subvention.

Nos réalisations (150 mots)

La mise sur pied du projet Bécik Jaune à Mascouche.



Exigences pour devenir membre

Aucune exigence.

Ressources disponibles

Financement provenant des membres et de la recherche de partenaires financiers pour la réalisation du projet.

Description des rencontres

12 rencontres de 2 h chacune les mardis ou mercredis en soirée.

Liste des sous-comités

Aucun sous-comité.

Notre petite histoire (250 mots)

Porté par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), Bécik Jaune constitue l'un des trois volets du projet régional Transport actif-éco responsable (TAER) de la région de Lanaudière propulsé par Québec en Forme. Il a déjà fait ses preuves à Joliette, qu'il dessert depuis trois ans. Une première rencontre concernant le projet Bécik Jaune a eu lieu en mai 2011 entre plusieurs acteurs de Mascouche : la Maison des jeunes de Mascouche, la Ville de Mascouche, la Sécurité publique, Jeunes Actifs Les Moulins, l'école l'Impact, Vélo Mascouche, l'éco boutique Un monde à vie, des bénévoles retraités et des jeunes de 15-16 ans. Une première collecte de vélos usagés est organisée en août 2011. Le lancement du projet a lieu le premier samedi de juin 2012. Pour sa première année, plus de 150 vélos ont été mis à disposition de la population de Mascouche.

Nos conditions de succès (150 mots)

Avoir trouvé du financement pour le projet; Récupération de 120 vélos usagés; Installation des ateliers de travail pour faire la réparation des vélos usagés avec l'école l'Impact; Engagement des partenaires envers ce projet.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Comité d'économie sociale

Domaine d'activité

Développement spécifique de la communauté.
L'économie sociale.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires et intervenants. Milieu institutionnel, autres regroupements et secteurs privé et de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation.
Activités en lien avec les dimensions connaissances, relations avec l'environnement et gestion budgétaire.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Soutien financier et technique pour les entreprises d'économie sociale en phase de démarrage, de consolidation et d'expansion. Objectifs : Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat social; Soutenir financièrement les entreprises d'économie sociale en phase de démarrage, de consolidation et d'expansion; Être à l'affut des priorités locales en matière de développement de l'économie sociale; Soutenir les entreprises existantes et, ensuite, développer de nouvelles entreprises.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Pour les quatre prochaines années, l'octroi de places subventionnées en services de garde éducatif à l'enfance dans les Centres de la Petite Enfance; Suivre les plans de développement des partenaires du CLDEM.

Nos réalisations (150 mots)

Le Chez-Nous du Communautaire; L'établissement des CPE dans la région de la MRC Les Moulins; Le Pavillon de l'Harmonie; La Coop d'aide de services à domicile (CSAD); L'entreprise d'insertion sociale ASM, la seule entreprise d'insertion sociale dans la MRC Les Moulins.

Comité d'économie sociale

Exigences pour devenir membre

Chaque secteurs d'activités peut être représenté afin d'avoir une vue d'ensemble de l'économie du territoire et permettre une gouvernance stratégique.

Ressources disponibles

Financement pour la réalisation de projets et le soutien au fonctionnement du comité par une conseillère en entrepreneuriat.

Description des rencontres

3 rencontres de 2-3 h chacune.

Liste des sous-comités

Aucun sous-comité.

Notre petite histoire (250 mots)

En 1998, le plan d'action du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) spécifiait qu'il devait y avoir une planification stratégique pour le développement de l'économie sociale. Une étude publiée en décembre 1998 a permis de dégager les principales forces et faiblesses de la réalité de l'économie sociale de la MRC Les Moulins ainsi que d'en identifier les risques et les opportunités. Cette étude a permis de déterminer les domaines de l'économie sociale sur lesquels le comité d'économie sociale devait travailler. Tous les trois ans, une nouvelle réflexion stratégique comme celle de 1998 est faite pour déterminer les domaines prioritaires de développement. Le premier financement dans la MRC Les Moulins a été possible en 1999. Depuis, les financements se trouvent dans des domaines très variés : la culture, le tourisme et les loisirs, l'environnement, les milieux de garde, le transport, le logement social, l'aide à domicile, une maison de convalescence, un édifice communautaire, les vêtements de seconde main, la dynamique communautaire et les regroupements, la rénovation de l'habitat, la restauration de meubles, l'entretien des édifices, la messagerie et les services de restauration dans les parcs industriels. Entre les années 2000 et 2003, le comité a principalement travaillé à la mise en place des Centres de la Petite Enfance, un besoin très important dans le milieu.

Nos conditions de succès (150 mots)

Forte implication des partenaires; Chaque partenaire est responsable d'un volet de l'économie sociale.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Comité logement social de la Ville de Terrebonne

Domaine d'activité

Développement spécifique de la communauté. Les projets de logement pour les personnes à faible revenu et les personnes handicapées.

Territoire

Ville de Terrebonne.

Description des participants

Gestionnaires, élus, attachés politiques et membres d'un C. A. Milieux communautaire et institutionnel et secteur de l'économie sociale.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions relations avec l'environnement et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Réfléchir et élaborer des projets de logement social sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne.
Objectifs : Construire 182 unités afin d'atteindre l'objectif indiqué dans le Plan de développement de la Ville de Terrebonne.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Réaliser un projet de 73 logements sociaux dans le secteur de La Plaine.

Nos réalisations (150 mots)

Inauguré en 2005, la construction des habitations Marguerite-Lachapelle à Terrebonne a offert 30 logements pour les familles et les personnes seules, à revenu faible ou modeste; Un nouveau projet a été confirmé : Symphonie du boisée à La Plaine offrira 73 logements abordables.

Comité logement social de la Ville de Terrebonne

Exigences pour devenir membre

Avoir un intérêt en lien avec le développement de logements sociaux.

Ressources disponibles

Le financement pour la réalisation de projets est variable.

Description des rencontres

Les rencontres sont tenues lorsqu'il y a des besoins au niveau des membres.

Liste des sous-comités

Aucun sous-comité.

Notre petite histoire (250 mots)

Plusieurs organismes communautaires qui offrent des services aux personnes vulnérables ont démontré leur intention de collaborer avec la Ville de Terrebonne en ce qui concerne le logement social. Le Comité de logement social a été mis sur pied en 2002.

Nos conditions de succès (150 mots)

Participation active des membres; Appui politique, la présidente de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine est membre du comité; Clarté dans la finalité de ce comité.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :



Comité Persévérance Scolaire Les Moulins (CPSLM)

Domaine d'activité

Développement spécifique de la communauté. La persévérance scolaire.

Territoire

MRC Les Moulins.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants et attachés politiques. Milieux communautaire et institutionnel et autres regroupements.

Type d'activité

Lieu de concertation. Activités en lien avec les dimensions relations avec l'environnement, gestion budgétaire et actions et services.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : Valorise l'éducation et reconnaît l'importance de celle-ci dans le développement de la personne; Contribue sans cesse à l'amélioration de la qualification des jeunes Moulinois en assurant une mobilisation des actions adaptées aux différents milieux; Soutient le leadership de ses membres en matière de valorisation de l'éducation et de prévention du décrochage scolaire et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la qualification de la main-d'œuvre.
Objectifs : L'amélioration continue du soutien offert aux élèves en matière de persévérance scolaire en agissant en partenariat avec les autres acteurs de la communauté moulinoise; La mobilisation du milieu et les actions communes des établissements et partenaires de la réussite éducative; Le leadership des différents acteurs de la communauté en matière de valorisation de l'éducation et de prévention au décrochage scolaire; La sensibilisation du public à l'importance de la valorisation de la persévérance scolaire et ses effets bénéfiques sur l'avenir de notre population.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Faire un portrait de la situation en persévérance scolaire et faire un plan action; Soutenir les jeunes et développer des outils concrets pour aider les jeunes à persévérer; Mobiliser les acteurs autour des Journées de la persévérance scolaire.

Nos réalisations (150 mots)

Trois galas de la persévérance scolaire; Conférences Parents motivés à motiver; Tournées de sensibilisation en persévérance scolaire dans les écoles secondaires et postsecondaires.

Comité Persévérance Scolaire Les Moulins (CPSLM)

Exigences pour devenir membre

Avoir un intérêt pour la persévérance scolaire et être nommé par l'établissement.

Ressources disponibles

Financement pour la réalisation de projets et le soutien au fonctionnement par une agente de concertation.

Description des rencontres

6 à 10 rencontres de 2-3 h chacune.

Liste des sous-comités

Comité de suivi; CPSLM secondaire-postsecondaire.

Notre petite histoire (250 mots)

Afin de travailler sur la persévérance scolaire, le Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins crée le Comité de persévérance scolaire Les Moulins (CPSLM). La première année, le comité réussit à rejoindre plusieurs écoles secondaires. Il se donne alors comme objectifs de réunir les forces vives de la région et d'œuvrer à la persévérance scolaire. Le Comité mobilise davantage d'acteurs de la réussite éducative pendant l'année 2010 – 2011. Le Comité est alors formé des représentants de neuf écoles secondaires, le Centre de Formation Professionnelle des Moulins, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et le Centre de formation aux adultes. L'année 2011-2012 est marquée par la stratégie de soutien Réunir Réussir (R2) qui est une initiative conjointe du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec et de la Fondation Lucie et André Chagnon. Le Comité s'élargit et crée une cellule multisectorielle. Celui-ci a le mandat de faire un portrait de la situation et un plan d'action. L'ancien comité, composé du milieu scolaire secondaire et post-secondaire poursuit ses actions et devient un sous-comité du comité élargi.

Nos conditions de succès (150 mots)

Partenariat avec le CRÉVALE; Avoir rassemblé toutes les écoles secondaires et postsecondaires dans un même comité.

Pour nous joindre

Prénom :
Nom :
Titre :
Organisme :
Téléphone :
Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

Nuit des sans-abris

Domaine d'activité

Développement spécifique de la communauté. La sensibilisation de la population et des élus au phénomène de l'itinérance.

Territoire

Sud de Lanaudière.

Description des participants

Gestionnaires, intervenants et membres d'un C. A. Milieux communautaire et institutionnel et autres regroupements.

Type d'activité

Comité d'action concertée. Activités en lien avec les dimensions connaissances et relations avec l'environnement.

Notre mission et nos objectifs (150 mots)

Mission : La Nuit des sans-abris vise à sensibiliser la population à l'itinérance et aux personnes à risque d'itinérance. C'est une nuit pour vivre symboliquement dans la rue et pour prendre conscience des inquiétudes des milliers de personnes face à leur situation vécue. La Nuit des sans-abris est un événement de solidarité citoyenne pour exprimer notre refus de voir se poursuivre cette situation. Objectifs : Sensibiliser la communauté à l'itinérance et à assurer la vigile de solidarité avec les sans-abris; Sensibiliser les villes et les maires au phénomène de l'itinérance et de l'exclusion sociale.

Nos dossiers actifs (150 mots)

Sensibiliser la communauté à l'itinérance et à assurer la vigile de solidarité avec les sans-abris; Sensibiliser les villes et les maires au phénomène de l'itinérance et de l'exclusion sociale; D'autres objectifs plus spécifiques peuvent être ajoutés en mars de chaque année lors de l'organisation du projet.

Nos réalisations (150 mots)

Réalisation de neuf événements Nuit des sans-abris; Sensibilisation réussie en partie auprès de certains élus municipaux à la problématique.

Nuit des sans-abris

Exigences pour devenir membre

Croire en la cause, avoir un intérêt marqué et être disponible pour organiser et exécuter des tâches.

Ressources disponibles

Financement pour la réalisation de projets.

Description des rencontres

6-7 rencontres de jour de 3 h entre les mois de mars à novembre.

Liste des sous-comités

Comité de financement;
Comité déroulement.

Notre petite histoire (250 mots)

En 1989, se tenait la première Nuit des sans-abri à Montréal qui portait alors le nom de «Nuit des jeunes sans-abri». C'était une initiative du Regroupement des Auberges du coeur. Après quelques années, les Auberges ont élargi leur partenariat afin de témoigner de cette réalité qui touche jeunes et moins jeunes. Depuis 1997, cet événement se tient simultanément dans de nombreuses villes du Québec. Un nombre croissant de partenaires travaillent ensemble pour organiser cet événement de solidarité et de dénonciation. En 2004, Travail de rue de Terrebonne répond à l'annonce et crée une première Nuit des sans-abri à Terrebonne. La Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière et des organismes du milieu se joignent à Travail de rue de Terrebonne afin de faire connaître leurs actions et leurs revendications en lien avec l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale vécues dans Lanaudière. 2012 est la 9^e année consécutive que Terrebonne participe à cette vigile de solidarité.

Nos conditions de succès (150 mots)

Collaboration importantes des Services de loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Terrebonne; Participation des personnes exclues (empowerment) par des témoignages ou des performances artistiques.

Pour nous joindre

Prénom :

Nom :

Titre :

Organisme :

Téléphone :

Adresse courriel :

Dernière mise à jour :

2013-04-26

En conclusion et pour aller plus loin

Travailler ensemble afin de mieux répondre aux besoins de la communauté. Ce principe est à la base de la concertation et il définit le contexte actuel du développement des communautés.

Dans la MRC Les Moulins, plusieurs organisations ayant expérimenté la pertinence et l'utilité de la concertation ont exprimé le souhait de mieux se concerter. C'est ainsi qu'est née la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ».

Mieux se concerter, c'est connaître les lieux de concertation d'un territoire. C'est le but de ce troisième fascicule, qui présente les lieux de concertation et les comités d'action concertée de la MRC Les Moulins.

Mieux se concerter, c'est aussi comprendre comment se déroule la concertation, se donner un vocabulaire commun et avoir accès à des outils. C'est pourquoi afin d'aller plus loin dans la pratique de la concertation, vous êtes invités à consulter les autres fascicules produits dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ».



- Fascicule 1 : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 2 : Pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 4 : Outils de concertation pour les individus et les organisations.
- Fascicule 5 : Outils pour les lieux de concertation.

Les personnes intéressées par la concertation peuvent également consulter le site internet « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* » à l'adresse www.concertationlesmoulins.com.

Bibliographie

Fascicule 3

Bourque, Denis (2008). Concertation et partenariat. *Entre levier et piège du développement des communautés*, Presses de l'Université du Québec, 142 pages.

Côté, Nathalie, Marie-Pier St-Louis et Denis Bourque (2010). *Pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins : rapport de la démarche de recherche participative*, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, cahier 1003, Université du Québec en Outaouais, 78 pages.



MIEUX SE CONCERTER DANS LA MRC DES MOULINS

FASCICULE 4

OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

FASCICULE 4

OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS



OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

Introduction

OUTIL 1 : Définir les besoins, les attentes et les ressources de notre organisation à l'égard de la concertation

OUTIL 2 : Choisir les lieux de concertation

OUTIL 3 : Déléguer des représentants de notre organisation dans les lieux de concertation

OUTIL 4 : Établir des mécanismes de suivi de la participation et de partage de l'information à l'intérieur de notre organisation

OUTIL 5 : Les connaissances de base et les attitudes favorables à la concertation

OUTIL 6 : Évaluer la participation de notre organisation à la concertation

En conclusion et pour aller plus loin

Bibliographie

Introduction

Depuis quelques années, nous vivons dans une culture de concertation et de partenariat. L'idée que les organismes communautaires et les établissements publics d'un territoire travaillent ensemble n'est pas nouvelle. Cependant, ce qui a changé depuis les années 2000, c'est le recours de plus en plus fréquent à la concertation et la participation de nouveaux partenaires. En fait, la concertation est devenue une caractéristique du fonctionnement actuel des communautés. Cependant, malgré la popularité grandissante de la concertation, « sur le terrain », les organisations locales ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour bien se concerter et pour répondre aux besoins de la population.

En 2007, différentes organisations de la MRC Les Moulins ont constaté la place grandissante prise par la concertation. Ces organisations ont observé les impacts positifs et négatifs de la concertation sur leur travail de tous les jours. Ces réflexions ont été à l'origine de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Cette démarche a d'abord permis de dresser un portrait de la concertation sur le territoire. Par la suite, des moyens ont été identifiés pour mieux se concerter. Finalement, des outils pour les individus, les organisations, les lieux de concertation et le territoire ont été développés.

Le présent fascicule est l'un des outils développés dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Il propose des outils destinés aux individus et aux organisations qui souhaitent participer à la concertation.

Principales questions auxquelles souhaite répondre ce fascicule :

- Comment définir les besoins, les attentes et les ressources de notre organisation à l'égard de la concertation?
- Comment choisir les lieux de concertation auxquels participer?
- Comment déléguer des représentants de notre organisation dans les lieux de concertation?
- Comment établir des mécanismes de suivi de la participation et de partage de l'information à l'intérieur de notre organisation?
- Quelles sont les connaissances de base et les attitudes favorables à la concertation?
- Comment évaluer la participation de notre organisation à la concertation?

Comment utiliser les outils proposés dans ce fascicule?

- Les outils proposés n'ont pas comme but d'uniformiser les pratiques de concertation. Ils visent plutôt à développer des réflexes qui permettront aux individus et aux organisations de mieux se concerter. Les outils ne doivent donc pas être considérés comme des procédures qui doivent être suivies à la lettre. Ces outils doivent, au contraire, être adaptés aux besoins et à la réalité des individus et des organisations qui les utiliseront.
- Les outils proposés ne doivent pas alourdir les pratiques de concertation, mais plutôt les soutenir. Selon la situation, le contexte et l'expérience des individus et des organisations, certains outils seront plus pertinents ou plus utiles.

OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

Outil 1 : Définir les besoins, les attentes et les ressources de notre organisation à l'égard de la concertation



Des questions qui se posent

Marie-Claude est coordonnatrice d'un organisme communautaire. Julie, la seule intervenante de l'organisme, vient de lui parler avec enthousiasme d'une nouvelle table de concertation à laquelle elle voudrait participer. Marie-Claude hésite. Elle sait que ce serait une occasion pour Julie de demeurer informée sur les services offerts dans la communauté. De plus, cette nouvelle table de concertation dispose d'un budget pour réaliser des projets, ce qui pourrait être intéressant pour l'organisme. Par contre, Julie participe déjà à un autre comité. L'organisme a mis sur pied une nouvelle activité récemment, qui obtient beaucoup de succès. Julie manque de temps pour répondre à toutes les nouvelles demandes, qui sont nombreuses. Marie-Claude sait également que le conseil d'administration n'est pas toujours convaincu de l'utilité de la concertation.

Les employées ne devraient-elles pas consacrer tout leur temps aux activités de l'organisme?

À qui s'adresse cet outil?

Aux personnes appelées à prendre des décisions relatives à la participation de l'organisation à la concertation :

- Les membres du conseil d'administration.
- Les gestionnaires.

Thèmes abordés dans cet outil

- Positionnement général de l'organisation à l'égard de la concertation.
- Besoins et attentes face à la concertation.
- Ressources de l'organisation pour participer à la concertation.

Pourquoi définir nos besoins, nos attentes et nos ressources à l'égard de la concertation ?

La concertation est une pratique qui donne des résultats mais qui comporte des exigences. Il est donc nécessaire de savoir pourquoi nous souhaitons participer à la concertation et de quelles ressources nous disposons pour le faire.

Quelle est notre position face à la concertation?

La popularité de la concertation peut créer une certaine pression sur les organisations qui sentent alors une obligation à participer. L'organisation doit donc se donner des lignes directrices pour être en mesure de faire des choix.

Pistes de réflexion

- Notre connaissance de la concertation.
- Notre croyance dans l'importance et l'utilité de la concertation.
- Notre ouverture à nous faire influencer et à nous remettre en question à travers notre participation à la concertation.
- Le partage d'une vision de la concertation par les différentes instances de notre organisation.

Des moyens pour soutenir la réflexion

La connaissance et l'opinion sur la concertation peuvent être très variées au sein de l'organisation. Il est nécessaire de partager la connaissance entre les différentes instances. C'est pourquoi il faut prévoir une discussion au sein de l'organisation sur la concertation. Cette discussion peut d'abord être faite par les instances décisionnelles (conseil d'administration, gestionnaires). Par la suite, la vision de la concertation doit être partagée. Le fascicule 1 « Concertation 101 dans la MRC Les Moulins », qui propose des définitions de la concertation, peut servir de base pour une telle discussion.

Quels sont nos besoins et nos attentes face à la concertation?

La concertation est un outil de développement de la communauté. Elle est donc utilisée pour apporter des réponses aux besoins de la population. Notre organisation doit établir pourquoi elle veut se concerter et ce qu'elle attend de sa participation.

Pistes de réflexion

- Nos raisons de vouloir participer à la concertation.
- Les bénéfices et les retombées attendus de notre participation à la concertation pour notre organisation, notre clientèle, notre communauté.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- La définition des besoins et des attentes peut se faire en même temps que la définition de la position de l'organisation.
- Il est important de réviser les besoins et les attentes sur une base annuelle. Le contexte change ainsi que la réalité de la clientèle, de l'organisation et de la communauté.
- Les questions relatives à la concertation devraient être incluses dans la planification annuelle de l'organisation.

Des raisons pour vouloir se concerter

- Faire connaître l'organisation.
- Mieux connaître les partenaires et se réseauter.
- Obtenir de l'information sur des ressources, des thématiques et la communauté.
- Avoir accès à l'expertise des autres partenaires, à de nouveaux outils et à de nouvelles façons de faire.
- Apporter une expertise.
- Participer à la définition d'enjeux et à des prises de décisions.
- Participer à la réalisation de projets et à la mise en place de nouvelles solutions pour notre clientèle.
- Avoir accès à des sommes d'argent disponibles.
- Faire acte de présence.

Des raisons pour vouloir se concerter:

Les raisons pour se concerter ne sont pas mutuellement exclusives. L'organisation peut donc avoir plus d'une raison pour se concerter.

Quelles sont nos ressources pour participer à la concertation?

- Parce que la concertation est exigeante, elle nécessite des ressources. Il est donc important d'identifier les ressources dont nous disposons pour participer à la concertation.
- Une mauvaise évaluation des ressources dont nous disposons peut entraîner une participation peu satisfaisante : impossibilité de maintenir nos engagements, absences fréquentes aux rencontres du lieu de concertation, manque de continuité à l'égard de la personne qui nous représente, manque d'informations pour comprendre pleinement les travaux du lieu de concertation.

Pistes de réflexion

Identification des ressources humaines, du temps, des connaissances et de l'expertise dont nous disposons pour participer à la concertation.

Des moyens pour soutenir la réflexion

Les ressources disponibles pour la concertation devraient être déterminées lors de la planification annuelle de notre organisation. Réalistement et en fonction de notre vision de la concertation, quelles ressources souhaitons-nous et pouvons-nous y consacrer?

Il est souhaitable que les besoins, les attentes et les ressources de l'organisation soient discutés à travers un processus collectif et participatif. Cela permet de répartir la connaissance au sein de l'organisation. Cependant, il est également judicieux qu'une personne ou une instance ait la responsabilité de la concertation dans le sens où elle s'assure que cette question soit réfléchie et discutée au sein de l'organisation.

En résumé

Outil 1 : Nos besoins, nos attentes et nos ressources à l'égard de la concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Notre positionnement à l'égard de la concertation			
Notre organisation a-t-elle une bonne connaissance de la concertation, des défis posés par cette pratique et des gains que cela peut apporter?			
La connaissance de la concertation est-elle partagée par les différentes instances de notre organisation (conseil d'administration, direction, intervenants, bénévoles)?			
Nos besoins et nos attentes face à la concertation			
Pourquoi notre organisation veut-elle participer à la concertation? À quels besoins cela répond-il?			
Quels bénéfices notre organisation espère-t-elle tirer de sa participation à la concertation?			
Quelles sont les retombées attendues de la participation de notre organisation à la concertation?			
Nos ressources pour participer à la concertation			
De quelles ressources notre organisation dispose-t-elle pour participer adéquatement aux pratiques de concertation?			

OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

Outil 2 : Choisir les lieux de concertation



Des questions qui se posent

Le centre communautaire Une Place pour chacun est un organisme reconnu pour son implication dans le milieu. Sa directrice, Lucie, est une femme dynamique et engagée, qui comprend rapidement les situations et qui est toujours prête à donner un coup de main. Les partenaires du milieu aiment travailler avec elle. L'organisme a une mission large. Plusieurs tables de concertation peuvent donc le concerner. Par conséquent, les invitations à participer sont nombreuses. Souvent, les responsables des tables de concertation souhaitent également que Lucie s'implique dans différents comités de travail. La plupart du temps, les invitations sont intéressantes et la participation aux différentes tables de concertation pourrait contribuer à la réalisation de la mission du centre communautaire. Mais les ressources manquent et il n'est pas possible d'être partout. Lucie trouve de plus en plus difficile de faire des choix. Il y a tellement de besoins dans la communauté! Elle a peur de passer à côté d'opportunités intéressantes si elle ne participe pas. De plus, elle craint que son absence à certaines tables de concertation ne soit jugée de façon négative par d'autres organismes du milieu.

À qui s'adresse cet outil?

Aux personnes appelées à prendre des décisions relatives à la participation de l'organisation à la concertation :

- Les membres du conseil d'administration.
- Les gestionnaires.

Thèmes abordés dans cet outil

- Le choix des lieux de concertation
- Le choix d'un lieu de concertation en particulier

L'importance de choisir les lieux de concertation

Les organisations sont de plus en plus sollicitées à participer à des pratiques de concertation.

- Cette sollicitation peut augmenter en raison des populations ou des thématiques de plus en plus précises qui font l'objet de concertation. Quand les thématiques sont très « pointues », cela peut être intéressant pour une organisation parce que le lien avec la mission apparaît plus direct et l'obtention de résultats semble plus immédiate. Par contre, plus les thématiques sont spécialisées, plus cela crée des occasions de participer.
- Les organisations doivent composer avec une certaine pression « à être là » engendrée par la popularité de la concertation.
- Il n'est pas possible, ni nécessaire d'être partout.
- Tout ce qui est intéressant n'est pas forcément pertinent pour l'organisation.
- Il faut faire des choix pour être en mesure de participer adéquatement. La participation et l'implication dans la concertation requièrent du temps et de l'énergie. Il vaut mieux être présent dans moins de lieux de concertation mais se donner les conditions pour participer adéquatement.
- Le contexte, les préoccupations et les priorités d'une organisation se modifient dans le temps. C'est pourquoi le choix des lieux de concertation doit être révisé de façon périodique, idéalement sur une base annuelle.

Le choix des lieux de concertation

- Le choix des lieux de concertation doit s'inscrire dans une perspective plus globale de l'ensemble des représentations de l'organisation. On s'assure ainsi que la participation est pertinente pour l'organisation et la communauté et qu'elle répond aux besoins et aux attentes. On s'assure également que l'organisation dispose des ressources nécessaires pour participer adéquatement.
- Il faut éviter les décisions prises « à la pièce ». Pour éviter cette situation, il faut d'abord se donner une vision globale de la concertation.
- Le choix des lieux de concertation implique également une réflexion sur les différents niveaux de territoire où notre organisation trouve pertinent de s'impliquer.

Pistes de réflexion

- Notre connaissance de l'ensemble des lieux de concertation du territoire.
- Les domaines d'activités prioritaires pour notre organisation. (Voir les fascicules 1 et 3 pour les domaines d'activités des lieux de concertation de la MRC Les Moulins.)
- Notre participation à la concertation locale, sous-régionale, nationale.
- Nos mécanismes pour choisir les lieux de concertation auxquels nous participons.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Pour faire des choix plus globaux sur la concertation, il faut d'abord que l'organisation ait une vision claire de sa participation. L'outil 1 du présent fascicule peut être utilisé pour y parvenir.
- Les décideurs de l'organisation (conseil d'administration, gestionnaires) doivent de façon périodique réviser leurs orientations relatives à la concertation, idéalement sur une base annuelle.

Comment choisir un lieu de concertation en particulier?

Il faut se donner des critères pour guider le choix des lieux de concertation.

Exemples de critères pour choisir de participer à un lieu de concertation

- Concordance entre les objectifs du lieu de concertation et ceux de notre organisation.
- Compétence de notre organisation par rapport aux objectifs du lieu de concertation.
- Attentes du lieu de concertation par rapport à notre organisation.
- Exigences du lieu de concertation envers ses membres. / Ressources et disponibilités de notre organisation pour répondre à ces exigences.
- Avantages et gains à participer à ce lieu de concertation. Ces avantages peuvent concerner l'organisation, la clientèle et la communauté.
- Désavantages pour notre organisation à ne pas participer à ce lieu de concertation.
- Temps requis pour participer.
- Niveau hiérarchique des participants.
- Horaire des rencontres.
- Répartition entre la réflexion et l'action dans les travaux du lieu de concertation.

Pistes de réflexion

- Nos critères pour choisir un lieu de concertation.
- Notre connaissance du lieu de concertation : mandat, objectifs, actions, mode de fonctionnement, exigences.
- Les liens entre notre organisation et le mandat et les objectifs du lieu de concertation.
- Les compétences de notre organisation par rapport à ce lieu de concertation.
- Les avantages pour notre organisation de participer à ce lieu de concertation.
- Les désavantages pour notre organisation de ne pas participer à ce lieu de concertation.
- Nos ressources pour participer à ce lieu de concertation.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Avoir un plan d'ensemble de la participation de l'organisation à la concertation : inclure la concertation dans la planification annuelle des activités de l'organisation.
- Convenir des ressources de l'organisation dédiées à la concertation (temps disponible par exemple).
- Réviser la participation à des lieux de concertation sur une base annuelle.
- Utiliser le fascicule 3 : « Recueil des lieux de concertation dans la MRC Les Moulins » pour mieux connaître la concertation sur le territoire.

En résumé

Outil 2 : Le choix des lieux de concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Avant de choisir les lieux de concertation			
Notre organisation a-t-elle une vue d'ensemble des lieux de concertation du territoire?			
Notre organisation a-t-elle une vue d'ensemble de ses différentes implications dans la concertation?			
Quelle instance de notre organisation choisit les lieux de concertation auxquels nous participons?			
Sur quels critères notre organisation s'appuie-t-elle pour choisir les lieux de concertation auxquels nous participons?			
Critères pour choisir un lieu de concertation spécifique			
Quel est le lien entre le travail de ce lieu de concertation et la mission, les activités et la clientèle de notre organisation?			
Quelle contribution notre organisation peut-elle apporter à ce lieu de concertation?			
Quelles sont les attentes de ce lieu de concertation par rapport à notre organisation?			
Quels sont les désavantages pour notre organisation à ne pas participer à ce lieu de concertation?			
Notre organisation a-t-elle les ressources et la disponibilité nécessaire pour participer adéquatement à ce lieu de concertation?			

OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

Outil 3 : Déléguer des représentants de notre organisation dans les lieux de concertation



Des questions qui se posent

Louise est une nouvelle intervenante au CSSS. Elle travaillait auparavant sur un autre territoire. Le gestionnaire de son équipe lui propose de participer à une table de concertation. Cela lui permettra de connaître les autres organismes et les services offerts dans le milieu. Après avoir assisté à une première rencontre, Louise se pose des questions. La table de concertation organise un kiosque au centre d'achats et on lui a demandé d'être présente le vendredi soir. Elle ne sait pas si elle peut accepter. La table de concertation a également produit une lettre d'appui à une demande de subvention de l'un de ses membres. Les délais sont courts et Louise ne connaît pas la procédure de son employeur dans une telle situation. Finalement, la table de concertation a un comité de travail sur le partage d'outils d'intervention. Louise aimerait y participer car cela serait utile pour elle et elle pourrait transmettre l'information aux autres membres de son équipe. Par contre, cela augmenterait le temps qu'elle doit consacrer à la concertation. Afin d'obtenir des réponses à ses questions et de clarifier son mandat, Louise sollicite une rencontre avec le gestionnaire de son équipe.

À qui s'adresse cet outil?

Aux personnes appelées à prendre des décisions relatives à la participation de l'organisation à la concertation :

- Les membres du conseil d'administration.
- Les gestionnaires.

Thèmes abordés dans cet outil

- Portrait général des représentants de l'organisation dans la concertation.
- La délégation d'un représentant dans un lieu de concertation en particulier.

L'importance de bien déléguer les représentants de notre organisation dans les lieux de concertation

- Pour avoir accès aux pleines potentialités de la concertation et pour y participer et y contribuer de façon satisfaisante, l'organisation doit s'appuyer sur le principe de la bonne personne à la bonne place avec les bons outils.
- La mauvaise délégation d'un représentant dans un lieu de concertation peut engendrer plusieurs problèmes : participation ponctuelle, manque de continuité dans les individus qui représentent l'organisation, compréhension insuffisante des objets ou des enjeux du lieu de concertation, impossibilité de répondre aux exigences de lieux de concertation. De telles situations peuvent rapidement devenir des irritants autant pour le représentant que pour les autres membres du lieu de concertation.

La délégation de représentants de notre organisation dans les lieux de concertation

Se questionner sur les façons de faire actuelles de notre organisation :

- Avant de déléguer un représentant, il est important de se questionner sur nos pratiques actuelles en matière de délégation. Il est nécessaire de faire cet exercice : on observe beaucoup d'initiatives personnelles, ce qui peut rendre plus difficile d'obtenir de la cohérence dans la participation de notre organisation à la concertation.
- Quand cela est possible, il est intéressant de répartir la participation à la concertation et de ne pas concentrer cette participation dans les mains d'une seule personne. Les liens avec la communauté deviennent une responsabilité partagée. Cela facilite la circulation de l'information dans l'organisation. Cela pose aussi le défi de la cohérence.

Les aspects à considérer de notre façon actuelle de déléguer des représentants :

- Les représentants actuels et potentiels.
- Le choix des représentants.
- La définition et la communication des mandats de représentation.

Pistes de réflexion

- Répartition actuelle de la participation à la concertation entre les différentes instances et personnes au sein de notre organisation.
- Choix et délégation des représentants de notre organisation dans les lieux de concertation.
- Définition du mandat et de la marge de manœuvre des représentants.
- Communication des mandats sont-ils communiqués aux représentants.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Faire un portrait de la participation de notre organisation à la concertation.
- Mettre un point sur la concertation à l'ordre du jour des rencontres du conseil d'administration.

La délégation d'un représentant de l'organisation dans un lieu de concertation en particulier

- Il est nécessaire d'assurer un lien entre l'organisation et son représentant. Le représentant ne devrait pas porter seul la pression de la concertation, d'où l'intérêt d'avoir un mandat clair et une vision partagée.
- Un mandat de représentation dans une concertation ne devrait pas être donné unilatéralement et sans discussion.
- Le mandat d'un représentant peut comporter à la fois des éléments en lien avec les besoins de la clientèle et de l'organisation et une contribution au fonctionnement du lieu de concertation.

La délégation d'un représentant porte sur les aspects suivants :

- Compétence, intérêt et disponibilité du représentant.
- Définition du mandat et de la marge de manœuvre.
- Transmission de l'information nécessaire avant de participer à la concertation.

Pistes de réflexion

À propos de la compétence, de l'intérêt et de la disponibilité du représentant :

- Intérêt et familiarité du représentant avec la concertation en général et avec le lieu de concertation spécifique auquel on lui demande de participer.
- Expertise et connaissances du représentant à l'égard de la mission et des activités du lieu de concertation.
- Disponibilité du représentant pour participer à la concertation.

À propos du mandat et de la marge de manœuvre du participant :

- Mandat et marge de manœuvre du représentant.
- Nature de la participation et implication attendues de la part du représentant.
- Instance de notre organisation qui soutient le représentant dans sa participation à la concertation.

Des exemples de mandat

- Faire connaître notre organisation auprès des membres du lieu de concertation.
- Recueillir de l'information sur les ressources du milieu.
- Mieux connaître les défis et les enjeux d'un territoire ou d'un secteur d'activités.
- Créer des contacts avec des partenaires.
- Fournir une expertise professionnelle.
- Participer à l'élaboration et à la réalisation de projets concrets.
- Participer au fonctionnement du lieu de concertation.

Des illustrations concrètes de la marge de manœuvre

- Participer à des prises de décisions du lieu de concertation.
- Donner un appui au nom de son organisation.
- Engager des ressources de son organisation.
- Accepter des mandats ou des responsabilités qui dépassent la simple participation aux rencontres du lieu de concertation.
- S'impliquer dans des comités de travail ou dans des activités du lieu de concertation.

À propos de l'information nécessaire avant de participer à la concertation

- Nature des informations dont doit disposer le représentant avant de participer pour une première fois à un lieu de concertation.
- Instance de l'organisation qui s'assure que le représentant dispose des informations nécessaires.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Prévoir une rencontre entre la personne qui délègue et la personne qui est déléguée. / Permettre l'échange sur les besoins et les attentes respectives.
- Utiliser le fascicule 1 si le représentant choisi a besoin de se familiariser davantage avec la concertation.
- Utiliser le fascicule 3 pour permettre au représentant de mieux connaître un lieu de concertation en particulier.
- Conserver tous les documents en provenance d'un lieu de concertation dans un dossier papier ou informatique.

En résumé

Outil 3 : La délégation de représentants

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Avant de déléguer des représentants dans des lieux de concertation			
Dans notre organisation, comment est répartie la participation à la concertation entre les différentes instances et personnes?			
Qui dans notre organisation pourrait participer à la concertation?			
Qui dans notre organisation choisit et délègue des représentants à la concertation et définit leurs mandats? De quelle façon?			
Sur quels critères notre organisation s'appuie-t-elle pour choisir ses représentants dans des lieux de concertation?			
Pour déléguer un représentant dans un lieu de concertation spécifique			
Le représentant est-il familier avec la concertation et le lieu de concertation spécifique où on lui demande de participer? A-t-il l'expertise nécessaire? Le niveau hiérarchique requis?			
Le représentant a-t-il de l'intérêt pour le lieu de concertation?			
Le représentant a-t-il la disponibilité nécessaire pour participer? Est-il en mesure d'être présent aux rencontres et d'assurer une continuité dans sa participation?			
Quel est le mandat du participant? Quelle doit être la nature de sa participation?			
Quelle est la marge de manœuvre du représentant? Quel est son pouvoir de représentation de notre organisation?			
De quelles informations doit disposer le représentant avant de participer pour la première fois au lieu de concertation? Qui s'assure que le représentant dispose de ces informations?			

OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

Outil 4 : Établir des mécanismes de suivi de la participation et de partage de l'information à l'intérieur de notre organisation



Des questions qui se posent

Paul est éducateur dans une école secondaire. Il participe régulièrement aux rencontres de la table de concertation jeunesse. Lors de ces rencontres, Paul obtient de nombreuses informations sur les activités et les services des autres organismes. Il ne sait pas toujours comment faire profiter ses collègues de toutes ces informations. Il ne veut pas les « inonder » de courriels, ni remplir leurs boîtes vocales. Il craint qu'à la longue, s'il envoie trop d'informations, ses collègues ne portent plus autant d'attention à ses messages. Certaines informations demandent à être mises en contexte. De plus, Paul ne sait pas toujours si ses collègues pourront participer, dans le cadre de leur travail, aux activités proposées par les autres organismes. Il ne veut pas créer de fausses attentes. Paul pourrait bien sûr transmettre de l'information lors des rencontres d'équipe. Mais celles-ci n'ont parfois pas lieu assez vite et l'ordre du jour est généralement très chargé.

À qui s'adresse cet outil?

Aux personnes appelées à prendre des décisions relatives à la participation de l'organisation à la concertation :

- Les membres du conseil d'administration.
- Les gestionnaires.

Aux personnes qui représentent leur organisation dans un lieu de concertation.

Thèmes abordés dans cet outil

- Mécanismes de suivi de la participation à la concertation.
- Mécanismes de retour de l'information obtenue dans les lieux de concertation.

L'importance de faire un suivi de la participation de notre organisation à la concertation

L'organisation doit faire un suivi de sa participation aux différents lieux de concertation, c'est-à-dire savoir comment se déroule la participation de ses représentants, quelles sont les réalisations des lieux de concertation, quelle est la contribution de l'organisation dans le fonctionnement et les actions des lieux de concertation.

- Le suivi de la participation doit être fait en lien avec les critères qui ont guidé le choix des lieux de concertation ainsi qu'avec le mandat donné aux représentants.
- Il est important de prévoir comment seront conservées les informations en lien avec la concertation, notamment en raison des changements d'administrateurs, de personnel et de bénévoles au sein de l'organisation.

Pistes de réflexion

- Moyens utilisés pour conserver les informations et la documentation obtenues lors de la participation à la concertation.
- Moyens utilisés pour assurer le suivi de la participation aux différents lieux de concertation.
- Instance de notre organisation qui a la responsabilité de faire un suivi de nos différentes participations à la concertation.

Des moyens pour effectuer un suivi de notre participation

- Dossier papier ou informatique pour chacun des lieux de concertation auxquels notre organisation participe.
- Rencontres statutaires avec les représentants.
- Rapports réguliers au conseil d'administration.
- Bilan annuel de la participation à la concertation.

L'importance de partager l'information obtenue dans les lieux de concertation

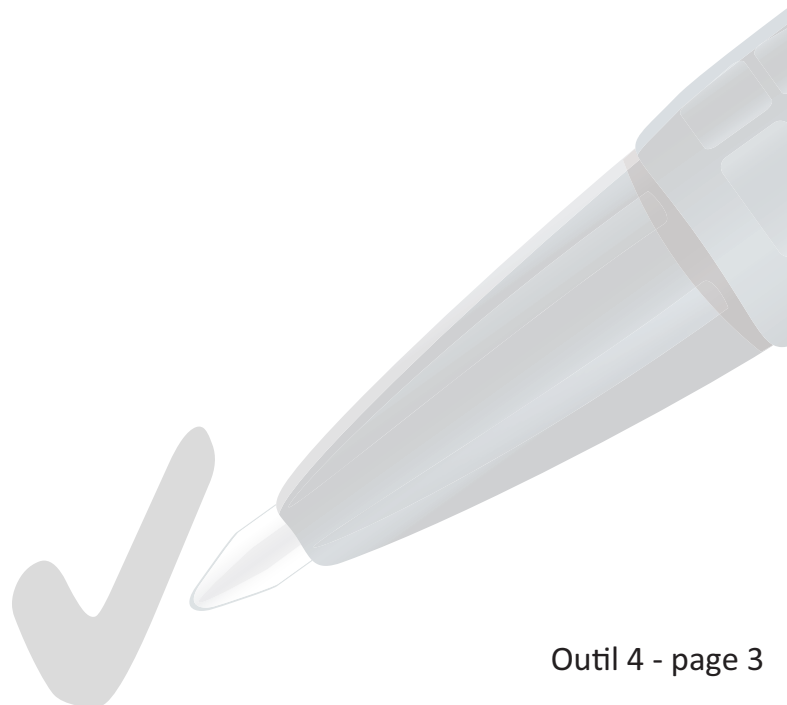
Les lieux de concertation sont des endroits où circulent beaucoup d'informations. Il est donc important de prévoir quels moyens seront utilisés pour ramener et partager ces informations au sein de l'organisation.

Pistes de réflexion

- Types d'informations obtenues dans les lieux de concertation qui doivent être ramenées au sein de l'organisation.
- Moyens utilisés pour faire circuler l'information obtenue dans les lieux de concertation au sein de notre organisation.
- Instance de notre organisation qui s'occupe de faire un suivi du partage et de la circulation de l'information obtenue dans les lieux de concertation.

Des moyens pour partager l'information au sein de l'organisation

- Courriels.
- Bulletin d'information.
- Messages dans les boîtes vocales.
- Rapport écrit.
- Point d'information lors des rencontres d'équipe ou des réunions de conseil d'administration.



En résumé

Outil 4 : Les mécanismes de suivi et de partage de l'information

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Mécanismes de suivi de la participation de notre organisation à la concertation			
Notre organisation a-t-elle prévu des moyens pour assurer le suivi de sa participation aux différents lieux de concertation? Quels sont ces moyens?			
Qui s'occupe du suivi de la participation de notre organisation à la concertation?			
Mécanismes de retour de l'information obtenue dans les lieux de concertation			
Quels types d'informations nos représentants doivent-ils rapporter dans l'organisation?			
À qui l'information doit-elle être transmise?			
Quels sont les moyens utilisés pour faire circuler au sein de notre organisation l'information obtenue dans les lieux de concertation?			

OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

Outil 5 : Les connaissances de base et les attitudes favorables à la concertation



Des questions qui se posent

Martine doit assister pour la première fois à la rencontre d'une table de concertation. Elle remplace sa collègue Lucie qui occupe de nouvelles fonctions au sein de l'organisation. Lucie a rencontré Martine et elle a pris le temps de lui présenter la table de concertation, son mode de fonctionnement, les sujets abordés. Elle a remis à Martine une chemise contenant tous les documents dont elle dispose en lien avec la table de concertation. Lucie a également invité Martine à se sentir à l'aise de poser des questions et d'intervenir lors des rencontres de la table de concertation : les membres sont accueillants et très ouverts à entendre les questionnements et les opinions des autres. Souvent, les rencontres débutent par des activités « brise-glace » et le climat est détendu. Toutes ces informations rassurent Martine qui ne savait pas vraiment à quoi s'attendre lorsqu'on lui a demandé de participer à une table de concertation.

À qui s'adresse cet outil?

- Aux personnes qui représentent leur organisation dans un lieu de concertation.

Thèmes abordés dans cet outil

- Les connaissances de base préalables à la participation à la concertation.
- Les attitudes favorables à la concertation.

L'importance d'être bien préparé à participer à la concertation

- Comme pour toute rencontre de travail, il est nécessaire de se préparer avant de participer à la concertation. Plusieurs sources d'informations sont disponibles pour se préparer : les autres personnes de l'organisation, les documents produits par les lieux de concertation, les outils sur la concertation.
- Un manque de préparation peut amener un participant à se sentir perdu, à ne pas s'impliquer dans les rencontres et à ne pas être en mesure de profiter pleinement des bénéfices de la concertation.
- Se préparer à la concertation est une responsabilité partagée entre le représentant et l'organisation qui le délègue. Plusieurs lieux de concertation prévoient également des mécanismes pour accueillir les nouveaux participants et faciliter leur intégration.

Les connaissances de base préalables à la participation à la concertation

Sur quoi portent les connaissances de base?

- Connaissance de la concertation.
- Connaissance de son organisation.
- Connaissance de son mandat.
- Connaissance du lieu de concertation.

Pistes de réflexion

- Connaissance de la concertation.
- Connaissance de mon organisation et de sa position sur la concertation.
- Connaissance du lieu de concertation auquel on me demande de participer.
- Connaissance de mon mandat comme représentant de mon organisation et de ma marge de manœuvre.
- Ma contribution personnelle et professionnelle au lieu de concertation auquel on me demande de participer.
- Les informations que je dois ramener lorsque je participe à un lieu de concertation.
- Les moyens que je peux utiliser pour partager les informations obtenues avec les autres personnes de mon organisation.
- L'instance dans mon organisation qui peut me renseigner et me soutenir à l'égard de ma participation à la concertation.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Connaissance de la concertation : Fascicule 1 : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins.
- Connaissance des lieux de concertation de la MRC Les Moulins : Fascicule 3 : Recueil des lieux de concertation de la MRC Les Moulins. / Vérifier les documents produits par les différents lieux de concertation.
- Besoins et attentes de l'organisation à l'égard de la concertation : Utiliser l'outil 1 du présent fascicule dans le cadre d'une rencontre avec la personne qui vous délègue dans un lieu de concertation.
- Mandat, marge de manœuvre et pouvoir de représentation : Utiliser l'outil 3 du présent fascicule dans le cadre d'une rencontre avec la personne qui vous délègue dans un lieu de concertation.
- Retour de l'information obtenue dans un lieu de concertation : Utiliser l'outil 4 du présent fascicule dans le cadre d'une rencontre avec la personne qui vous délègue dans un lieu de concertation.

Les attitudes favorables à la concertation

- Au-delà des modalités de fonctionnement d'un lieu de concertation et des mandats des représentants, il y a l'attitude et les qualités personnelles des personnes présentes. Les membres d'un lieu de concertation constituent la plupart du temps sa plus grande richesse et sa ressource la plus importante.
- Se concerter est une pratique qui fait appel aux mêmes attitudes que tout travail d'équipe. Les attitudes favorables à la concertation reposent donc largement sur le respect des autres et la capacité à bien communiquer.

Quelques unes des attitudes favorables à la concertation :

- Disponibilité.
- Désir de travailler en équipe.
- Ouverture et souplesse.
- Écoute, respect et confiance.
- Connaissance et reconnaissance mutuelles entre partenaires.
- Compréhension et capacité d'adaptation.
- Transparence et souci de communication.
- Patience.
- Capacité de se remettre en question.
- Respect des différences.

Pistes de réflexion

- Mes points forts lorsque je participe à la concertation.
- Ce que je devrais modifier pour être un meilleur participant à la concertation.
- Ma contribution à la participation des autres membres du lieu de concertation.
- Ma contribution au climat des rencontres du lieu de concertation.
- Ma contribution à l'exploration de nouvelles solutions, à l'expression de nouveaux points de vue.
- Ma contribution à la réalisation du mandat du lieu de concertation et à la progression de sa démarche.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Prendre le temps de réfléchir à ma participation.
- Identifier mes forces et mes points à améliorer comme participant.
- Demander une rétroaction à d'autres membres de la table de concertation en qui j'ai confiance.

En résumé

Outil 5 : Les connaissances de base et les attitudes favorables à la concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Les connaissances de base préalables à la participation à la concertation			
J'ai une connaissance suffisante de la concertation.			
J'ai une connaissance suffisante de l'organisation que je représente.			
J'ai une connaissance suffisante de mon mandat de représentant.			
J'ai une connaissance suffisante du lieu de concertation auquel je participe.			
Les attitudes favorables à la concertation			
Je connais quelles sont les attitudes favorables à la concertation.			
Je connais mes points forts comme participant à la concertation.			
Je sais ce que je devrais améliorer pour être un meilleur participant à la concertation. J'ai des moyens pour le faire.			
Mon attitude favorise la participation des autres membres de la table de concertation.			
Mon attitude favorise un bon climat lors des rencontres de la table de concertation.			
Mon attitude favorise la réalisation du mandat et des travaux de la table de concertation.			

OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

Outil 6 : Évaluer la participation de notre organisation à la concertation



Des questions qui se posent

Le conseil d'administration et le coordonnateur d'un organisme préparent le rapport annuel. La section sur les représentations extérieures soulève beaucoup de discussion. Certains administrateurs se demandent encore une fois si la participation à la concertation constitue une bonne utilisation des ressources de l'organisme. D'autres administrateurs, au contraire, sont convaincus de l'utilité de la concertation et croient qu'il s'agit d'un outil efficace pour apporter des réponses aux besoins de la clientèle. Le coordonnateur rappelle au conseil d'administration qu'en début d'année, les besoins et les attentes de l'organisme par rapport à la concertation ont été identifiés et qu'ils ont été inclus sous forme d'objectifs dans la planification annuelle. Le bilan effectué avec les employés qui participent à la concertation démontre que la plupart des objectifs fixés ont été atteints. La concertation a permis, entre autres, de mieux référer la clientèle, de participer à la mise sur pied d'un nouveau service et de recevoir de la formation.

À qui s'adresse cet outil?

Aux personnes appelées à prendre des décisions relatives à la participation de l'organisation à la concertation :

- Les membres du conseil d'administration.
- Les gestionnaires.

Aux personnes qui représentent leur organisation dans un lieu de concertation.

Thèmes abordés dans cet outil

- Les mécanismes d'évaluation de la participation à la concertation.
- Les aspects à évaluer.

L'importance d'évaluer la participation de notre organisation à la concertation

- Lorsqu'elle participe à la concertation, une organisation a des besoins et des attentes. Sa participation à la concertation implique également la mise à contribution de ressources. C'est pourquoi il est nécessaire qu'une organisation évalue sa participation à la concertation. Quels sont les résultats et les retombées obtenus pour l'organisation, la clientèle et la communauté?
- Il est difficile pour une organisation d'évaluer sa participation à la concertation si elle n'a pas défini au préalable ses attentes et ses besoins.
- L'évaluation doit permettre d'établir des liens entre les buts fixés et les résultats obtenus.
- L'évaluation de la participation à la concertation devrait permettre à l'organisation de prendre des décisions sur sa participation future. Cela s'avère particulièrement important dans un contexte de très grande sollicitation à participer et de rareté des ressources. Il faut se rappeler que l'objectif n'est pas d'être présent partout. Il faut plutôt être présent là où cela est utile et pertinent. L'évaluation permet à l'organisation de déterminer si elle y est parvenue.

Les mécanismes d'évaluation de notre participation à la concertation

- L'évaluation de la participation à la concertation doit tenir compte à la fois des aspects qualitatifs et quantitatifs. La consolidation d'un réseau ne se mesure pas forcément en chiffres mais elle peut avoir un impact sur la capacité à trouver des ressources pour réaliser un projet ou encore sur l'efficacité à référer les personnes au bon endroit pour obtenir des réponses à leurs besoins.
- Le processus d'évaluation de la concertation doit être participatif : il doit mettre à contribution les instances décisionnelles de l'organisation et les représentants qui participent aux différents lieux de concertation.
- L'évaluation de la participation à la concertation doit se faire de façon périodique, idéalement à chaque année.

Pistes de réflexion

- Nos mécanismes pour évaluer notre participation à la concertation.
- Instance de notre organisation responsable de l'évaluation de notre participation à la concertation.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- S'assurer de définir les attentes et les besoins de notre organisation à l'égard de la concertation.
- Inclure l'évaluation de la participation à la concertation dans le bilan annuel de notre organisation.
- Identifier les retombées de la concertation et les résultats obtenus dans le rapport annuel.

Les aspects de notre participation à la concertation à évaluer

Les résultats obtenus ne sont pas les seuls aspects à prendre en considération dans l'évaluation de la participation à la concertation. Il faut également réfléchir aux ressources associées à la participation. Les ressources dédiées à la concertation peuvent être insuffisantes pour assurer une participation adéquate et obtenir des résultats satisfaisants. Dans d'autres cas, les ressources impliquées peuvent s'avérer trop importantes pour les résultats obtenus.

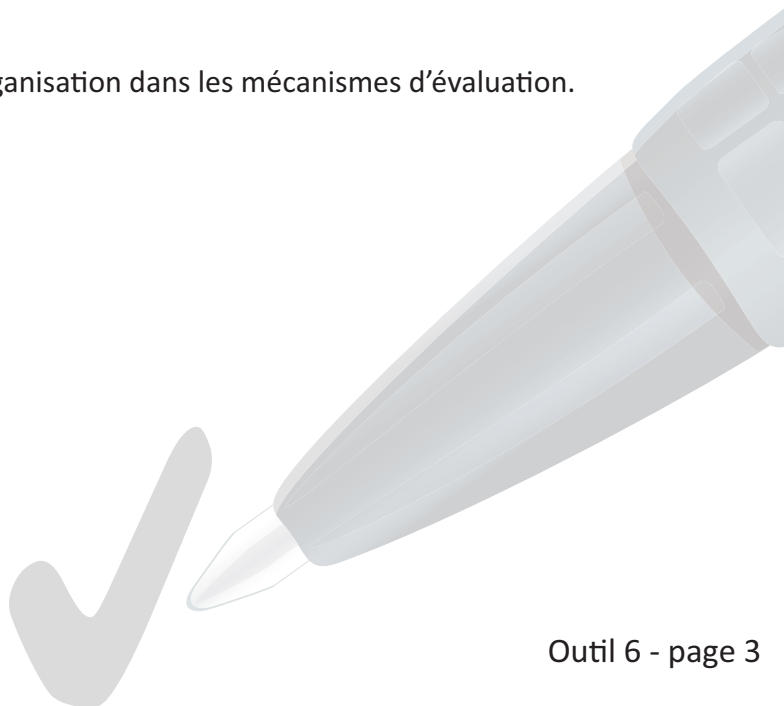
Pistes de réflexion

Les aspects de notre participation à la concertation qui peuvent être évalués :

- Le choix des lieux de concertation où nous sommes présents.
- Le nombre de lieux de concertation où nous sommes présents.
- Les gains et les retombées de notre participation : pour notre organisation, pour notre clientèle, pour les personnes qui nous représentent dans les lieux de concertation, pour nos partenaires, pour notre communauté.
- Les liens entre nos attentes, nos besoins et les retombées identifiées.
- Le choix de nos représentants.
- Le soutien que notre organisation apporte aux personnes qui la représentent dans les lieux de concertation.
- La qualité de notre participation : notre contribution, la nature de notre implication, la continuité dans notre participation.
- Les ressources associées à notre participation : ressources humaines et financières, connaissances.
- Les liens entre les gains obtenus et les ressources nécessaires à notre participation.
- Les obstacles rencontrés dans notre participation à la concertation.
- Notre participation future.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Bilan annuel.
- Implication des différentes instances de l'organisation dans les mécanismes d'évaluation.



En résumé

Outil 6 : L'évaluation de notre participation à la concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Les mécanismes d'évaluation de notre participation à la concertation			
Quels sont nos mécanismes pour évaluer la participation de notre organisation à la concertation?			
Qui est responsable de l'évaluation de notre participation à la concertation?			
Nos mécanismes d'évaluation sont-ils participatifs?			
Nos mécanismes d'évaluation nous permettent-ils de faire des choix et de prendre des décisions?			
Les aspects de notre participation à la concertation à évaluer			
Les lieux de concertation où nous sommes présents.			
Les résultats obtenus.			
Nos représentants.			
La qualité de notre participation et de notre contribution.			
Les ressources associées à notre participation à la concertation.			
Les difficultés rencontrées.			
Notre participation future.			

En conclusion et pour aller plus loin

Travailler ensemble afin de mieux répondre aux besoins de la communauté. Ce principe est à la base de la concertation et il définit le contexte actuel du développement des communautés.

Dans la MRC Les Moulins, plusieurs organisations ayant expérimenté la pertinence et l'utilité de la concertation ont exprimé le souhait de mieux se concerter. C'est ainsi qu'est née la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ».

Mieux se concerter, c'est avoir accès à ces outils. C'est le but de ce quatrième fascicule, qui propose des outils de concertation destinés aux individus et aux organisations

Mieux se concerter, c'est aussi se donner un vocabulaire commun, comprendre comment se déroule la concertation et connaître les lieux de concertation du territoire. C'est pourquoi afin d'aller plus loin dans la pratique de la concertation, vous êtes invités à consulter les autres fascicules produits dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans le MRC Les Moulins* ».



- Fascicule 1 : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 2 : Pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 3 : Recueil des lieux de concertation de la MRC Les Moulins.
- Fascicule 5 : Outils pour les lieux de concertation.

Les personnes intéressées par la concertation peuvent également consulter le site internet « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* » à l'adresse www.concertationlesmoulins.com.

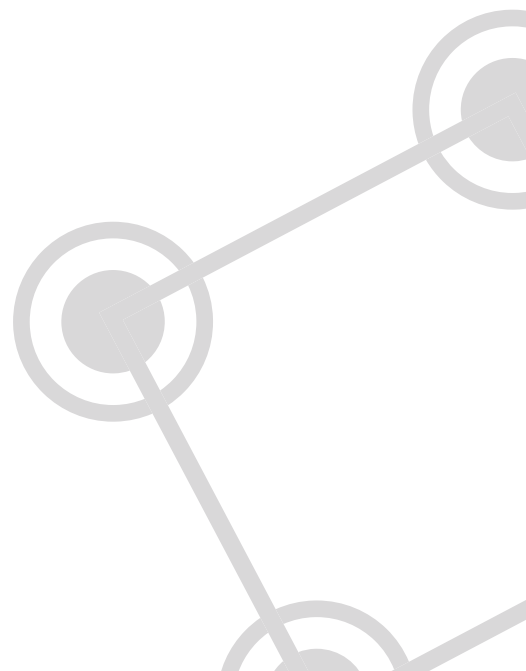
Bibliographie

Fascicule 4

Bourque, Denis (2008). Concertation et partenariat. *Entre levier et piège du développement des communautés*, Presses de l'Université du Québec, 142 pages.

Côté, Nathalie, Marie-Pier St-Louis et Denis Bourque (2010). *Pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins : rapport de la démarche de recherche participative*, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, cahier 1003, Université du Québec en Outaouais, 78 pages.

Ouellet, Francine, Marguerite Paiement et Pierre H. Tremblay (1995). *L'action intersectorielle, un jeu d'équipe*. Direction de la santé publique de Montréal-Centre et CECOM de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, 73 pages.



MIEUX SE CONCERTER DANS LA MRC DES MOULINS

FASCICULE 5

OUTILS POUR LES LIEUX DE CONCERTATION



FASCICULE 5

OUTILS POUR LES LIEUX DE CONCERTATION

Introduction

OUTIL 1 : Définir la mission, les orientations et les buts poursuivis par notre lieu de concertation

OUTIL 2 : Établir la composition de notre lieu de concertation

OUTIL 3 : Établir le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation

OUTIL 4 : Élaborer les objectifs et planifier les activités de notre lieu de concertation

OUTIL 5 : Évaluer notre lieu de concertation

En conclusion et pour aller plus loin

Bibliographie

Introduction

Depuis quelques années, nous vivons dans une culture de concertation et de partenariat. L'idée que les organismes communautaires et les établissements publics d'un territoire travaillent ensemble n'est pas nouvelle. Cependant, ce qui a changé depuis les années 2000, c'est le recours de plus en plus fréquent à la concertation et la participation de nouveaux partenaires. En fait, la concertation est devenue une caractéristique du fonctionnement actuel des communautés. Cependant, malgré la popularité grandissante de la concertation, « sur le terrain », les organisations locales ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour bien se concerter et pour répondre aux besoins de la population.

En 2007, différentes organisations de la MRC Les Moulins ont constaté la place grandissante prise par la concertation. Ces organisations ont observé les impacts positifs et négatifs de la concertation sur leur travail de tous les jours. Ces réflexions ont été à l'origine de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Cette démarche a d'abord permis de dresser un portrait de la concertation sur le territoire. Par la suite, des moyens ont été identifiés pour mieux se concerter. Finalement, des outils pour les individus, les organisations, les lieux de concertation et le territoire ont été développés.

Le présent fascicule est l'un des outils développés dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ». Il propose des outils destinés aux lieux de concertation.

Principales questions auxquelles souhaite répondre ce fascicule :

- Comment définir le mandat du lieu de concertation?
- Comment établir la composition du lieu de concertation et les exigences envers les participants?
- Comment établir le mode de fonctionnement du lieu de concertation?
- Comment élaborer les objectifs et planifier les activités du lieu de concertation?
- Comment évaluer le lieu de concertation?

Comment utiliser les outils proposés dans ce fascicule?

- Les outils proposés n'ont pas comme but d'uniformiser les pratiques de concertation. Ils visent plutôt à développer des réflexes qui permettront aux lieux de concertation de bonifier leur fonctionnement. Les outils ne doivent donc pas être considérés comme des procédures qui doivent être suivies à la lettre. Ces outils doivent, au contraire, être adaptés aux besoins et à la réalité des lieux de concertation qui les utiliseront.
- Les outils proposés ne doivent pas alourdir les pratiques de concertation, mais plutôt les soutenir. Selon la situation, le contexte et l'expérience des lieux de concertation, certains outils seront plus pertinents ou plus utiles.

OUTILS POUR LES LIEUX DE CONCERTATION

Outil 1 : Définir la mission, les orientations et les buts poursuivis par notre lieu de concertation



Des questions qui se posent

Le Comité action enfants existe depuis dix ans. Il a été mis sur pied par des intervenants des milieux communautaire, scolaire et social afin de réaliser des actions concrètes pour les jeunes de 6-12 ans. Rapidement, les membres du comité ont exprimé des besoins de mieux se connaître et de partager des outils. Le souci de répondre aux besoins exprimés par les membres a amené le comité à réaliser moins d'actions concrètes et à se concentrer plutôt sur l'échange d'informations et la connaissance des ressources. De nouveaux membres ont joint le comité et ils ont souligné l'importance de faire des ponts entre les clientèles 0-5 ans, 6-12 ans, 12-18 ans. La mission du comité s'est donc transformée au fil des années. Pour plusieurs membres, la mission n'est pas claire. De plus, certains membres expriment des frustrations puisque le comité se présente comme un lieu d'action alors que dans les faits, les activités concernent davantage le réseautage et le partage d'informations.

À qui s'adresse cet outil?

- Aux membres des lieux de concertation.

Thèmes abordés dans cet outil

- La mission de notre lieu de concertation.
- Les orientations de notre lieu de concertation.
- Les buts poursuivis par de notre lieu de concertation.

L'importance de définir la mission, les orientations et les buts poursuivis par notre lieu de concertation

- Dans un contexte de multiplication de lieux de concertation, il est important de définir la mission de notre lieu de concertation et d'établir ce qui le distingue des autres lieux de concertation.
- Les particularités d'un lieu de concertation peuvent concerner la population ou la thématique visée, la façon d'appréhender une situation ou encore le territoire d'intervention.
- La mission, les orientations et les but poursuivis par un lieu de concertation doivent être clairs et connus puisqu'ils constituent un élément fondamental dans la décision d'y participer ou non.

Quelle est la mission de notre lieu de concertation?

- La mission définit la raison d'être du lieu de concertation, ce pourquoi il existe.
- Un lieu de concertation est généralement constitué autour d'une population spécifique, d'une thématique, d'une problématique ou encore d'un territoire. Dans la MRC Les Moulins, les cinq grands domaines d'activités des lieux de concertation sont 1) petite enfance / jeunesse / famille; 2) personnes âgées / personnes handicapées; 3) santé mentale; 4) développement global de la communauté et 5) développement spécifique de la communauté (le fascicule 3 présente des définitions de ces différents domaines d'activités). La mission d'un lieu de concertation reflète habituellement son domaine d'activités.
- La mission d'un lieu de concertation doit être rassembleuse. Elle doit être pertinente en regard des besoins de la communauté et témoigner de l'utilité de travailler ensemble pour répondre aux besoins identifiés.
- La mission d'un lieu de concertation doit être suffisamment proche des préoccupations des organisations pour susciter leur participation et suffisamment large pour ne pas multiplier inutilement les lieux de concertation.
- Les individus et les organisations à l'origine d'un lieu de concertation ont une influence sur la définition de la mission. Dans certains cas, les lieux de concertation sont initiés par une organisation spécifique dans le but d'atteindre des objectifs précis. Dans d'autres cas, la mise sur pied des lieux de concertation est le résultat d'une démarche collective.
- La concertation s'inscrit dans un contexte appelé à se transformer. La mission d'un lieu de concertation devrait donc être révisée en fonction des changements survenus dans la communauté.

Pistes de réflexion

- Ce qui nous définit comme lieu de concertation.
- Les personnes ou les organisations à l'origine de notre lieu de concertation.
- La possibilité pour les membres d'influencer la mission de notre lieu de concertation.
- Les préoccupations qui nous rassemblent.
- Les autres lieux de concertation qui s'intéressent à des populations similaires ou qui se préoccupent de thématiques ou de problématiques semblables : ce qui nous distingue et les alliances possibles.
- La révision de notre mission en fonction des changements dans notre milieu.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Activité annuelle de réflexion et de partage sur la mission de notre lieu de concertation.
- Connaissance des autres lieux de concertation du territoire (se référer au fascicule 3 : Recueil des lieux de concertation de la MRC Les Moulins).

Quelles sont les orientations et les buts poursuivis par notre lieu de concertation?

- Les orientations indiquent l'angle plus spécifique avec lequel le lieu de concertation aborde la situation d'une population ou encore une thématique particulière.
- Un lieu de concertation peut être orienté vers la réflexion, l'échange d'informations ou encore la réalisation d'actions.
- Un lieu de concertation orienté vers le réseautage et le partage d'informations n'obtiendra pas les mêmes résultats qu'un lieu de concertation orienté vers la réalisation d'actions.
- L'orientation d'un lieu de concertation concerne également l'importance accordée à la participation de la population visée ou à la démarche collective vécue par les membres.
- Les buts poursuivis indiquent ce que le lieu de concertation souhaite accomplir, vers quoi il se dirige.

Pistes de réflexion

- La clarté et le partage des orientations et des buts de notre lieu de concertation.
- La participation des populations visées par notre lieu de concertation.
- La possibilité de prendre position sur des situations ou des enjeux.
- L'équilibre entre la réflexion et l'action.

Ce qui pourrait définir un lieu de concertation

- Être un lieu pour développer une compréhension commune.
- Être un lieu pour développer une analyse fine de la situation d'une population, d'une problématique ou encore d'un territoire.
- Être un lieu pour identifier des problématiques émergentes.
- Être un lieu pour développer ou consolider son réseau.
- Être un lieu pour mieux connaître les ressources du milieu.
- Être un lieu pour partager des outils, des connaissances.
- Être un lieu pour développer de nouvelles pratiques et façons de faire.
- Être un lieu pour coordonner les ressources du milieu.
- Être un lieu pour prendre position sur des enjeux de la communauté.
- Être un lieu pour appuyer ou mettre sur pied des projets.
- Être un lieu pour gérer des budgets, appliquer des programmes.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Activité annuelle de réflexion et de partage sur les orientations et les buts poursuivis par notre lieu de concertation.
- Mode de fonctionnement participatif.

En résumé

Outil 1 : La mission, les orientations et les buts poursuivis par notre lieu de concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
La mission de notre lieu de concertation			
Quel est la mission de notre lieu de concertation?			
La mission est-elle claire, connue et partagée par l'ensemble des membres?			
La mission de notre lieu de concertation est-elle plutôt générale ou très spécifique?			
Comment la mission de notre lieu de concertation permet-elle aux membres d'aller au-delà de ce qu'ils accomplissent sur une base individuelle?			
Notre mission nous distingue-t-elle des autres lieux de concertation du territoire?			
Comment et par qui a été définie la mission de notre lieu de concertation?			
La mission de notre lieu de concertation est-elle rediscutée avec les membres?			
Les orientations et les buts de notre lieu de concertation			
Quel est l'angle spécifique de notre lieu de concertation pour aborder une population cible ou une thématique?			
La population cible de notre lieu de concertation est-elle partie prenante de notre démarche?			
Quelle est la répartition entre la réflexion et l'action au sein de notre lieu de concertation?			

OUTILS POUR LES LIEUX DE CONCERTATION

Outil 2 : Établir la composition de notre lieu de concertation



Des questions qui se posent

Une table de concertation a récemment été mise sur pied afin de travailler sur l'accessibilité des services pour la population du territoire. Comme il s'agit d'une préoccupation très présente, plusieurs organisations ont répondu à l'invitation à une première rencontre. Rapidement, il a été convenu que la table devait poser des gestes concrets pour amener des changements dans les façons de faire des organisations du territoire. Des intervenants présents à la rencontre ont souligné qu'ils n'étaient pas les personnes les mieux placées pour mener de telles actions au sein de leurs organisations. D'autres personnes ont mentionné que des organisations directement concernées par la situation n'étaient pas présentes. Finalement, plusieurs commentaires ont porté sur l'absence de citoyens alors qu'ils sont les premiers touchés par l'accessibilité des services. Avant de pousser la démarche plus loin, il a été suggéré de dresser la liste des personnes et des organisations qui devraient faire partie de cette table de concertation.

À qui s'adresse cet outil?

- Aux membres des lieux de concertation.

Thèmes abordés dans cet outil

- La composition de notre lieu de concertation.
- Nos exigences envers nos membres.

L'importance d'établir la composition de notre lieu de concertation

- La composition d'un lieu de concertation, tout comme sa mission, est un élément déterminant dans le choix d'une organisation d'y participer ou non.
- Différents éléments ont un impact sur la composition d'un lieu de concertation : le type de concertation (sectorielle ou intersectorielle, thématique ou territoriale), la mission et le domaine d'activités, les buts poursuivis.
- La composition d'un lieu de concertation devrait être révisée au fil du temps. Il faut s'assurer que la composition établie permet toujours d'atteindre les buts poursuivis.

Quelle est la composition de notre lieu de concertation?

- La composition doit être représentative des organisations et des individus concernés et interpellés par la mission du lieu de concertation.
- La composition du lieu de concertation doit favoriser une diversité des points de vue.
- Un principe simple qui guide la composition d'un lieu de concertation est le fait d'avoir les bonnes personnes autour de la table afin d'être en mesure d'accomplir la mission et d'atteindre les buts poursuivis.

Pistes de réflexion

- La stabilité de la composition du lieu de concertation et l'impact des changements dans la composition sur l'atteinte des buts poursuivis.
- La provenance des organisations membres.
- Le niveau hiérarchique et la fonction des membres au sein des organisations qu'ils représentent.
- La participation citoyenne au sein du lieu de concertation.
- Des mécanismes de recrutement des membres qui permettent d'avoir la composition recherchée.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Activité de réflexion annuelle sur la composition du lieu de concertation.
- Mécanismes de recrutement des membres basés sur une bonne connaissance des ressources de la communauté.

Quelles sont nos exigences envers nos membres?

- Dans la concertation, les liens sont réguliers et souvent peu formels. La participation est volontaire et il est possible de se retirer en tout temps. Cela n'empêche toutefois pas un lieu de concertation d'avoir des exigences envers ses membres.
- Les exigences envers les membres doivent être conçues comme des moyens pour permettre au lieu de concertation de bien fonctionner et de remplir sa mission. Par exemple, la démarche d'un lieu de concertation peut être ralentie par un taux d'absence élevé lors des rencontres.

Pistes de réflexion

Des exemples d'exigences envers les membres d'un lieu de concertation

- La provenance des organisations membres : secteur, domaine d'activités, territoire.
- Niveau hiérarchique des membres au sein de l'organisation qu'ils représentent.
- Délégation formelle des membres par leur organisation.
- Cotisation annuelle.
- Présence aux rencontres.
- Implication dans des comités de travail.
- Contribution au fonctionnement du lieu de concertation (prise de notes à tour de rôle par exemple).

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Définir collectivement des exigences susceptibles de contribuer au bon fonctionnement du lieu de concertation.
- Établir un processus pour devenir membre du lieu de concertation.
- Énoncer clairement les attentes relatives à la participation aux rencontres et à l'implication dans la vie du lieu de concertation. Cet énoncé devrait préciser quelles sont les attentes « incontournables ».

En résumé

Outil 2 : La composition de notre lieu de concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
La composition de notre lieu de concertation			
Quelles sont les organisations qui devraient faire partie de notre lieu de concertation?			
Quels sont les critères pour devenir membre de notre lieu de concertation?			
En regard des buts que nous poursuivons, quel devrait être la fonction des membres au sein de l'organisation qu'ils représentent (gestionnaires, intervenants...)?			
Est-ce que nous révisons la composition de notre lieu de concertation à chaque année?			
Quels moyens utilisons-nous pour recruter de nouveaux membres?			
Nos exigences envers nos membres			
Quelles sont les exigences pour devenir membre de notre lieu de concertation?			
Quelles sont les exigences pour demeurer membre de notre lieu de concertation?			
Les membres doivent-ils être délégués formellement par l'organisation qu'ils représentent?			
Quelle est la disponibilité requise pour être membre de notre lieu de concertation?			
Quelle est l'implication attendue de la part des membres de notre lieu de concertation?			

OUTILS POUR LES LIEUX DE CONCERTATION

Outil 3 : Établir le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation



Des questions qui se posent

La Table de concertation Solidarité entre les générations se questionne sur son mode de fonctionnement. Un comité de coordination, composé de trois partenaires et soutenu par l'organisateur communautaire du CSSS, s'occupe de préparer les rencontres. Les membres sont sollicités pour proposer des sujets et des activités qui permettraient d'accomplir la mission de la Table. Le comité de coordination est essoufflé et il n'a pas de relève : les membres de la Table sont présents aux rencontres mais ils n'ont pas de disponibilités pour s'impliquer dans le fonctionnement. La Table ne dispose pas d'autres ressources. Il semble donc important de réfléchir à des moyens pour améliorer le fonctionnement de la Table.

- Faut-il chercher des ressources financières?
- Dans les limites de leur capacité d'implication, comment les membres pourraient-ils être mis à contribution dans le fonctionnement de la Table?

À qui s'adresse cet outil?

- Aux membres des lieux de concertation.

Thèmes abordés dans cet outil

- Les ressources dont dispose notre lieu de concertation.
- La structure de fonctionnement de notre lieu de concertation.
- Les modalités de fonctionnement de notre lieu de concertation.

L'importance d'établir le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation

- Le mode de fonctionnement est un moyen pour faciliter la vie du lieu de concertation. Il doit permettre de mieux répondre à la mission et aux besoins identifiés.
- Le processus de prise de décision est un élément important du fonctionnement d'un lieu de concertation. Un processus de prise de décision trop long peut entraîner une démobilisation des membres tandis qu'un processus trop rapide ne favorise pas une véritable adhésion aux décisions prises. D'autres éléments ont également un impact sur la prise de décision au sein d'un lieu de concertation; le manque de marge de manœuvre des membres ou encore leur manque de préparation en sont des exemples.

De quelles ressources dispose notre lieu de concertation?

- Les ressources dont dispose les lieux de concertation font référence à la fois aux ressources pour soutenir le fonctionnement et à celles pour actualiser des initiatives ou des projets issus de la concertation. Il est donc important de savoir à quoi sont dédiées les ressources disponibles. Par exemple, un lieu de concertation peut avoir un budget pour réaliser des projets mais ne disposer d'aucune ressource humaine ou financière pour soutenir son fonctionnement.
- Le mode de fonctionnement établi doit nécessairement tenir compte des ressources dont dispose le lieu de concertation.
- Dans le portrait de la concertation dans la MRC Les Moulins (Côté, St-Louis et Bourque, 2010), l'organisation interne et le fonctionnement de certains lieux de concertation sont identifiés comme des irritants. Ces irritants sont généralement attribués à un manque de ressources.
- Plusieurs lieux de concertation ont comme ressource principale l'implication de leurs membres. La capacité d'implication des membres est toutefois limitée.

Pistes de réflexion

- L'identification des ressources disponibles pour soutenir le fonctionnement du lieu de concertation : implication des membres, personne ressource, ressources humaines, ressources financières, ressources matérielles.
- L'identification des ressources nécessaires pour assurer le mode de fonctionnement établi.
- La concordance entre les ressources disponibles et les ressources nécessaires.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Activité collective annuelle de réflexion sur les ressources disponibles. Cette activité devrait permettre de déterminer la capacité d'implication des membres ainsi que la nature de cette implication.

Quelle est la structure de fonctionnement de notre lieu de concertation?

- Il faut éviter de tomber dans le piège de la « structurite ». La mise en place d'une structure de fonctionnement trop rigide peut freiner la participation. La structure de fonctionnement doit prendre en compte et préserver l'esprit de convivialité qui caractérise plusieurs lieux de concertation et qui constitue une motivation à participer.
- Le mode de fonctionnement d'un lieu de concertation doit être défini de façon collective. Il peut alors répondre aux besoins des membres et favoriser l'adhésion de ces derniers au lieu de concertation.
- Le mode de fonctionnement d'un lieu de concertation doit favoriser la participation des membres. Il faut éviter que le lieu de concertation ne devienne la propriété de quelques personnes ou organisations. La monopolisation des lieux de concertation par certains acteurs de la communauté est un irritant souvent identifié dans les pratiques de concertation. De plus, la très grande implication de certaines personnes, même si elle découle d'une bonne volonté, peut freiner l'implication de d'autres personnes.

Pistes de réflexion

- Un mode de fonctionnement clair et connu.
- Un mode de fonctionnement qui favorise la participation de tous les membres.
- Un mode de fonctionnement qui favorise la répartition des connaissances et de l'influence entre les membres du lieu de concertation.
- Un mode de fonctionnement qui permet la participation des organisations plus petites, qui disposent de moins de ressources.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Élaboration participative du mode de fonctionnement.
- Révision annuelle du mode de fonctionnement.

Quelles sont les modalités de fonctionnement de notre lieu de concertation?

- Les modalités de fonctionnement font référence aux aspects pratiques de la vie du lieu de concertation : le calendrier des rencontres, les ordres du jour des rencontres, la circulation de l'information...
- Les modalités de fonctionnement ont un impact important sur la participation. Par exemple, le moment où se tiennent les rencontres peut freiner la participation de certaines personnes. Lorsque les rencontres ont lieu durant le jour, il peut être difficile pour des administrateurs d'organismes communautaires d'être présents. Il est donc important de tenir compte des personnes et des organisations que l'on souhaite rejoindre lorsque l'on établit les modalités de fonctionnement.

Pistes de réflexion

- Fréquence et moment de la tenue des rencontres.
- Préparation des rencontres : identification des sujets à discuter, préparation de l'ordre du jour, invitation de personnes ressources, invitation des membres, logistique.
- Déroulement des rencontres.
- Accueil des nouveaux membres.
- Circulation de l'information entre les membres entre les rencontres.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Élaboration participative du mode de fonctionnement.
- Révision annuelle du mode de fonctionnement.

En résumé

Outil 3 : Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Les ressources dont dispose notre lieu de concertation			
De quelles ressources notre lieu de concertation dispose-t-il pour fonctionner?			
La structure de fonctionnement de notre lieu de concertation			
Notre lieu de concertation a-t-il convenu d'un mode de fonctionnement précis?			
Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation est-il clair et connu par l'ensemble des membres?			
Avons-nous un document qui explique la structure de fonctionnement de notre lieu de concertation?			
Comment sont répartis les rôles et les responsabilités au sein de notre lieu de concertation?			
Le mode de fonctionnement permet-il à l'ensemble des membres d'avoir du pouvoir sur notre lieu de concertation?			
Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation met-il à contribution l'ensemble des membres? Permet-il de reconnaître cette contribution?			
Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation permet-il de concilier des intérêts et des points de vue divergents?			
Comment sont prises les décisions au sein de notre lieu de concertation?			
La structure de fonctionnement de notre lieu de concertation			
Avons-nous convenu de la fréquence des rencontres de notre lieu de concertation et établi un calendrier?			
Qui est responsable de la préparation des rencontres de notre lieu de concertation?			
Qui est responsable du fonctionnement général de notre lieu de concertation?			
Comment se déroulent les rencontres de notre lieu de concertation?			
Notre lieu de concertation a-t-il mis sur pied des comités de travail? Quels sont le mandat et la composition de ces comités de travail?			
Notre lieu de concertation a-t-il prévu des mécanismes pour accueillir et intégrer les nouveaux membres?			
Notre lieu de concertation a-t-il prévu des mécanismes de circulation de l'information entre les membres?			
Notre lieu de concertation a-t-il un document qui présente les modalités de fonctionnement?			
Notre lieu de concertation conserve-t-il des écrits sur son fonctionnement et ses activités?			

OUTILS POUR LES LIEUX DE CONCERTATION

Outil 4 : Élaborer les objectifs et planifier les activités de notre lieu de concertation



Des questions qui se posent

Au mois de septembre, le Comité sur l'alimentation se réunit. Il doit discuter de son plan d'action annuel. Ce comité se réunit six fois par année et il a comme mission de faire de la sensibilisation. La priorité de cette année a déjà été établie : rejoindre les personnes qui sont confrontées à des difficultés financières. Les contributions de différents partenaires et la recherche de commandites ont permis au Comité d'avoir un budget de 5000\$ pour réaliser des actions cette année. Lors de la rencontre, de nombreuses idées sont émises. Le Comité doit maintenant décider quelles seront les actions retenues et comment elles seront réalisées. Plusieurs membres estiment qu'il est difficile de déterminer des résultats précis à atteindre lorsque l'on fait de la sensibilisation. D'autres croient, au contraire, qu'il est essentiel de fixer des objectifs clairs. Un membre manifeste beaucoup d'impatience : il trouve que les discussions s'éternisent, qu'il y a beaucoup de « pelletage de nuages » et que la Table ne passe pas suffisamment vite à l'action.

À qui s'adresse cet outil?

- Aux membres des lieux de concertation.

Thèmes abordés dans cet outil

- Les objectifs de notre lieu de concertation.
- Le plan d'action de notre lieu de concertation.

L'importance d'établir les objectifs et de planifier les activités de notre lieu de concertation

- Un objectif définit clairement, de façon observable et généralement mesurable, les résultats que l'on souhaite atteindre pour une période de temps donnée.
- Les objectifs d'un lieu de concertation découlent des buts poursuivis et des priorités établies. À partir de ces buts et de ces priorités, quels résultats souhaitons-nous obtenir pour la prochaine année?
- La détermination d'objectifs permet aux membres du lieu de concertation de travailler tous dans le même sens.
- Les objectifs sont également un point de repère important au moment de l'évaluation d'un lieu de concertation.
- Planifier, c'est décider ce que l'on va faire et comment on va le faire. La planification permet d'identifier des actions et des activités concrètes à réaliser et d'y associer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. La planification implique donc de faire des choix, surtout dans un contexte de ressources limitées.

Quels sont les objectifs de notre lieu de concertation?

- Les objectifs sont fixés en fonction des besoins auxquels le lieu de concertation souhaite répondre. Les questions entourant l'établissement des objectifs pourraient être les suivantes : À quels besoins voulons-nous répondre cette année? Quels résultats souhaitons-nous obtenir dans la réponse à ces besoins? Qu'est-ce qui nous fera dire à la fin de l'année que nous avons atteint les résultats souhaités?
- En fonction de la mission et des orientations du lieu de concertation, les résultats visés peuvent être fort différents. Certains résultats s'observent en dehors du lieu de concertation. Par exemple, si les objectifs d'un lieu de concertation sont en lien avec le réseautage, les résultats pourront se traduire par une augmentation des références entre les organisations membres.
- Les objectifs fixés doivent être réalistes et tenir compte des ressources dont dispose le lieu de concertation.
- Les objectifs doivent également être rassembleurs et faire du sens pour l'ensemble des membres du lieu de concertation.

Pistes de réflexion

- Nos façons d'identifier nos priorités et de déterminer nos objectifs.
- La mise à contribution de l'ensemble des membres dans l'établissement de nos objectifs.
- La prise en compte des ressources dont dispose notre lieu de concertation.
- La révision annuelle de nos priorités et de nos objectifs.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Réflexion annuelle sur les priorités et les objectifs du lieu de concertation. Idéalement, cette activité devrait avoir lieu au début de l'année d'activités.

- Le nombre de rencontres annuelles d'un lieu de concertation est généralement limité. Il faut donc que l'établissement des priorités et des objectifs se fasse dans une formule souple et assez courte. Dans cette perspective, il est possible de préparer l'activité collective en faisant parvenir au préalable des éléments de réflexion aux membres du lieu de concertation. Toutefois, afin de susciter une adhésion de l'ensemble des membres aux priorités et aux objectifs retenus, il est nécessaire que la décision finale soit prise de façon collective.

Quel est le plan d'action de notre lieu de concertation?

- Un plan d'action comporte généralement les éléments suivants : les objectifs à atteindre, les actions et activités à réaliser, les responsables de la mise en œuvre, les ressources nécessaires, l'échéancier et des indicateurs qui permettront de déterminer si les objectifs ont été atteints.
- Selon la nature du lieu de concertation et les ressources disponibles, le plan d'action sera plus ou moins élaboré.
- Le plan d'action est un outil qui permet de demeurer réaliste puisqu'il établit si le lieu de concertation dispose des ressources nécessaires pour réaliser les activités identifiées.
- Plusieurs lieux de concertation mettent sur pied des comités de travail afin d'accomplir des mandats spécifiques. La démarche de ces comités de travail constitue un élément du plan d'action du lieu de concertation.

Pistes de réflexion

- Présence d'un plan d'action adapté à la réalité de notre lieu de concertation et aux ressources dont nous disposons.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Établir de façon collective un plan d'action annuel. Cette activité a lieu en début d'année.
- Si le plan d'action est élaboré pour une période plus longue, il devrait être révisé sur une base annuelle.

En résumé

Outil 4 : Les objectifs et le plan d'action de notre lieu de concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Les objectifs notre lieu de concertation			
Notre lieu de concertation a-t-il un mécanisme pour établir ses priorités et ses objectifs pour une période de temps déterminée?			
Les priorités et les objectifs de notre lieu de concertation ont-ils été établis par l'ensemble des membres? De quelle façon et à quel moment?			
Les priorités et les objectifs établis tiennent-ils compte des ressources dont dispose notre lieu de concertation? Ces priorités et ces objectifs sont-ils clairs et réalistes?			
Le plan d'action de notre lieu de concertation			
Notre lieu de concertation a-t-il un plan d'action?			
Le plan d'action de notre lieu de concertation présente-t-il de façon claire les objectifs poursuivis pour une période de temps déterminée?			
Le plan d'action de notre lieu de concertation identifie-t-il des actions et des activités qui permettront d'atteindre les objectifs établis?			
Le plan d'action de notre lieu de concertation identifie-t-il les responsables, les ressources nécessaires et les échéanciers pour la mise en œuvre des actions et des activités prévues?			
Le plan d'action de notre lieu de concertation comporte-t-il des indicateurs qui permettront de déterminer si les objectifs fixés ont été atteints?			

OUTILS POUR LES LIEUX DE CONCERTATION

Outil 5 : Évaluer notre lieu de concertation



Des questions qui se posent

Au mois de juin, une table de concertation décide de procéder à une évaluation de l'année d'activités qui se termine. Une discussion avec les membres à ce sujet est à l'ordre du jour. Cette discussion est difficile à démarrer : les personnes qui prennent la parole affirment que tout est beau, qu'elles sont très satisfaites et qu'elles seront de retour l'an prochain. La discussion devient plus animée lorsqu'une personne suggère d'aborder en petits groupes les sujets suivants : les résultats, le fonctionnement et le climat. Après la rencontre, les membres du comité de coordination de la Table conviennent qu'ils n'étaient pas suffisamment préparés pour faire l'évaluation. Ils procéderont différemment l'an prochain.

À qui s'adresse cet outil?

- Aux membres des lieux de concertation.

Thèmes abordés dans cet outil

- Les mécanismes d'évaluation de notre lieu de concertation.
- Les aspects à évaluer.

L'importance d'évaluer notre lieu de concertation

- L'évaluation permet de constater quels sont les résultats obtenus par le lieu de concertation.
- Les résultats obtenus peuvent être quantitatifs ou qualitatifs. Ils peuvent également être de nature très variées.
- Il est beaucoup plus difficile de procéder à une évaluation si la mission, les orientations, les priorités et les objectifs du lieu de concertation ne sont pas clairs.
- Dans de nombreux lieux de concertation, la démarche vécue entre les membres est un élément fondamental. La qualité de cette démarche et ses impacts font donc partie intégrante des résultats obtenus par le lieu de concertation. Ils doivent être pris en compte dans l'évaluation.
- L'évaluation du lieu de concertation, parce qu'elle permet de constater le chemin parcouru et les résultats obtenus, peut être une source de motivation importante pour les membres.
- L'évaluation du lieu de concertation, parce qu'elle mène à l'identification des difficultés rencontrées et des raisons qui ont empêché l'atteinte de certains résultats, permet d'identifier les ajustements à apporter.

Quels sont les mécanismes d'évaluation de notre lieu de concertation?

- L'évaluation doit porter sur les différents éléments de la vie du lieu de concertation. Elle ne doit pas se concentrer exclusivement sur les résultats obtenus. Elle doit également permettre une réflexion sur des aspects tels que le mode de fonctionnement ou encore les relations entre les membres.
- L'évaluation du lieu de concertation doit être conçue comme un exercice collectif et constructif. Il ne s'agit pas ici de chercher des coupables mais de reconnaître les résultats obtenus et de se donner des moyens pour améliorer ce qui fonctionne moins bien. Des attitudes d'ouverture et de transparence sont nécessaires pour accomplir une évaluation satisfaisante.

Pistes de réflexion

- Nos mécanismes pour évaluer le fonctionnement et les activités de notre lieu de concertation.
- La fréquence de nos activités d'évaluation.
- La mise à contribution de l'ensemble de nos membres dans nos activités d'évaluation.

Des aspects à évaluer

- Les ressources disponibles.
- Les buts et les orientations du lieu de concertation.
- La composition du lieu de concertation.
- La participation et l'implication des membres.
- Le mode de fonctionnement du lieu de concertation.
- Les relations entre les membres.
- La circulation de l'information.
- Les résultats obtenus.
- Les ajustements à apporter.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Prévoir une activité d'évaluation au moins une fois par année.
- Il est parfois adéquat d'utiliser des outils qui permettent aux membres de s'exprimer individuellement et anonymement. Les réponses obtenues peuvent par la suite soutenir des discussions entre l'ensemble des membres.

En résumé

Outil 5 : L'évaluation de notre lieu de concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Les mécanismes d'évaluation de notre lieu de concertation			
Notre lieu de concertation a-t-il prévu des mécanismes pour évaluer son fonctionnement et ses activités?			
Notre lieu de concertation utilise-t-il son plan d'action comme référence pour l'évaluation?			
À quelle fréquence notre lieu de concertation procède-t-il à un exercice d'évaluation?			
Nos mécanismes d'évaluation mettent-ils à contribution l'ensemble de nos membres?			
LES ASPECTS À ÉVALUER			
Les ressources disponibles			
Sur quelles ressources notre lieu de concertation peut-il compter?			
Les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour accomplir notre mandat?			
Les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour assurer notre fonctionnement?			
Les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour faire progresser notre démarche?			
Les buts et les orientations de notre lieu de concertation			
Les buts et les orientations sont-ils clairs?			
Les buts et les orientations sont-ils connus et partagés par les membres?			
Les buts et les orientations sont-ils pertinents ? Permettent-ils à notre lieu de concertation d'avoir une contribution spécifique?			
Les buts et les orientations sont-ils rassembleurs?			
La composition de notre lieu de concertation			
La composition de notre lieu de concertation est-elle représentative des organisations concernées par les buts que nous poursuivons?			
Nos membres ont-ils le mandat et la marge de manœuvre nécessaire pour faire progresser la démarche de notre lieu de concertation?			
La participation et l'implication de nos membres			
La contribution attendue de la part de nos membres est-elle claire et connue?			
Quelle est la participation réelle aux rencontres et aux activités de notre lieu de concertation?			
Nos membres s'impliquent-ils dans les différents aspects de notre lieu de concertation?			

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
La participation et l'implication de nos membres - suite			
Nos membres acceptent-ils des mandats et des responsabilités en lien avec notre lieu de concertation?			
Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation			
Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation nous permet-il d'atteindre nos objectifs?			
Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation est-il démocratique?			
Dans notre lieu de concertation, la répartition des tâches et des responsabilités est-elle équitable?			
Notre processus de prise de décision est-il adéquat?			
Les relations entre les membres			
Quel est le climat au sein de notre lieu de concertation?			
Les membres expriment-ils leur opinion durant les rencontres?			
Y a-t-il des tensions au sein de notre lieu de concertation?			
Dans notre lieu de concertation, y a-t-il une reconnaissance et un respect de la mission, de l'autonomie et de l'intégrité de chacun des membres?			
La circulation de l'information			
L'information circule-t-elle bien entre les membres durant les rencontres de notre lieu de concertation?			
L'information circule-t-elle bien entre les rencontres de notre lieu de concertation?			
Les résultats obtenus par notre lieu de concertation			
Notre lieu de concertation a-t-il atteint les objectifs qu'il s'est fixé?			
Quels sont les résultats obtenus à l'égard de notre population cible ou de la thématique sur laquelle nous travaillons?			
Quels sont les résultats obtenus par / pour nos membres?			
Quels sont les résultats obtenus pour l'ensemble de la communauté?			
Les résultats obtenus par notre lieu de concertation justifient-ils les ressources mises à contribution?			
Les ajustements à apporter			
Quels sont les ajustements à apporter dans les différents aspects de la vie de notre lieu de concertation?			

En conclusion et pour aller plus loin

Travailler ensemble afin de mieux répondre aux besoins de la communauté. Ce principe est à la base de la concertation et il définit le contexte actuel du développement des communautés.

Dans la MRC Les Moulins, plusieurs organisations ayant expérimenté la pertinence et l'utilité de la concertation ont exprimé le souhait de mieux se concerter. C'est ainsi qu'est née la démarche « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* ».

Mieux se concerter, c'est avoir accès à des outils. C'est le but de ce cinquième fascicule, qui propose des outils destinés aux lieux de concertation.

Mieux se concerter, c'est aussi se donner un vocabulaire commun, comprendre comment se déroule la concertation, connaître les lieux de concertation du territoire et avoir accès à des outils. C'est pourquoi afin d'aller plus loin dans la pratique de la concertation, vous êtes invités à consulter les autres fascicules produits dans le cadre de la démarche « *Mieux se concerter dans le MRC Les Moulins* ».



- Fascicule 1 : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 2 : Pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins.
- Fascicule 3 : Recueil des lieux de concertation de la MRC Les Moulins.
- Fascicule 4 : Outils de concertation pour les individus et les organisations.

Les personnes intéressées par la concertation peuvent également consulter le site internet « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* » à l'adresse www.concertationlesmoulins.com.

Bibliographie

Fascicule 5

Bourque, Denis (2008). *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*, Presses de l'Université du Québec, 142 pages.

Côté, Nathalie, Marie-Pier St-Louis et Denis Bourque (2010). *Pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins : rapport de la démarche de recherche participative*, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, cahier 1003, Université du Québec en Outaouais, 78 pages.

Ouellet, Francine, Marguerite Paiement et Pierre H. Tremblay (1995). *L'action intersectorielle, un jeu d'équipe*. Direction de la santé publique de Montréal-Centre et CECOM de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, 73 pages.